Quatrième Année - N° 31. Le Numéro : 30 centimes 1er Aout 1914

Le Courrier
CINÉMATOGRAPHIQUE

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 28, Bd St Denis, PARIS

CH. LE FRAPER
DIRECTEUR-FONDATEUR

IMPRIMERIE : 58, rue Grenéta, PARIS

TÉLÉPHONE { Direction : NORD 56.33
Imprimerie : CENTRAL 66.64

Ad. Télégraphique : COURCINÉ-PARIS



DOCUMENTEZ=VOUS

Les BEAUX FILMS annoncés cette semaine :

PATHÉ Frères

La Belle Limonadière
Le Réveil

GAUMONT

Le Coffret de Tolède

L. AUBERT

Le Film Révélateur

UNION-ECLAIR-LOCATION

Sœurette
Edgard et sa bonne
La Dame Blonde

CINEMA ECLAIR

La Mystérieuse affaire d'Orcival
La Dame Blonde

EDISON

Frédéric le Grand
Jenny, Modes et Chapeaux
Ononko, le sympathique Indien
La Princesse du Désert

GEO JANIN

Bébé

Ch. MARY

Grande Sœur
Les Pirates de la Mer

BONAZ

Le Désastre
La Mine aux Millions

FILMA

Le Legs
La Main Invisible

CENTRAL FILM SERVICE

Le Vieux Sergent
La Maison de Temperley
La Fille du Garde Chasse

IRVIN

Le Commandant de la Croquignole

MONATFILM

La Momie Vivante
Le Puits qui pleure
Jours de Trafalgar
Le Mariage de Minuit
W. Shakespeare

Lire les Annonces détaillées dans le corps du "Courrier"

Après

LES FIANCÉS DE SÉVILLE

c'est

LE COFFRET DE TOLÈDE

que nous présente la célèbre marque des

Établissements GAUMONT

Cette admirable comédie dramatique a été filmée dans le cadre merveilleux de la vieille cité

Elle réunira tous les suffrages et paraîtra sur tous les écrans



SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS

GAUMONT

COMPTOIR CINÉ-LOCATION

28, Rue des Alouettes

PARIS



TRADE
Thomas A. Edison
MARK

EDISON

-- TÉLÉPHONES --
PARIS : Gutenberg 07-43

Bureaux et Salle de Projections :
59-61, Rue des Petites-Ecuries, PARIS

Adresse télégraphique
EDIPHON-PARIS

NOUVEAUTÉS LIVRABLES LE 14 AOUT 1914 :



Jenny, Modes & Chapeaux

Comédie dramatique

jouée par notre éminente actrice

Miriam NESBITT

(Rôle de Jenny)



Longueur approximative : 527 mètres

Ononko le sympathique Indien

Comédie — Longueur approximative : 306 mètres.

La Princesse
DU
Désert

Scénario de Marie FULLER

DRAME



Longueur approximative : 320 mètres



Les Films EDISON sont célèbres dans le monde entier

Agent Général pour la Belgique : **M. B. REIMERS EENBERG, 22, Place de Brouckère. BRUXELLES**

Tous les Films Edison sont exclusivement imprimés sur Pellicules vierges de la Compagnie EASTMAN KODAK

Quatrième Année. - N° 31. Le Numéro : 30 centimes. 1er Août 1914

Le Courrier
CINÉMATOGRAPHIQUE

ORGANE HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT DE LA CINÉMATOGRAPHIE
DES ARTS, SCIENCES ET INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

ABONNEMENTS :
FRANCE
Un an. . . . . 15 fr.
ÉTRANGER
Un an. . . . . 20 fr.

Directeur : CH. LE FRAPER
Rédaction et Administration :
28, Boulevard Saint-Denis, PARIS

TÉLÉPHONE : Direction : Nord 56-33
Imprimerie : Central 66-64
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :
COURCINÉ-PARIS

Vive la paix !

La semaine qui vient de s'écouler fut des plus émouvantes. Nous vivons, depuis le début du conflit austro-serbe, des heures tragiques et la vie économique du pays semble entièrement suspendue.

De quelque côté que l'on se tourne on ne rencontre que visages anxieux. Les passants s'interrogent mutuellement. On dévore littéralement les journaux d'informations, et une foule, toujours plus nerveuse, attend sur les boulevards l'inscription des dernières dépêches qui sont passionnément commentées.

Aura-t-on la guerre? Telle est la question que chacun se pose et nul ne peut la résoudre.

En France, chacun s'apprête à faire son devoir. Et l'on peut affirmer que jamais notre pays ne se présentera sur les champs de bataille — s'il faut y aller — dans une forme aussi belle. Mais partout, les peuples affranchis désirent ardemment la paix. Ils ont de la même manière, avec autant d'énergie, manifesté contre ce crime de lèse-humanité, tout aussi bien à Berlin qu'à Paris.

J'ai assisté personnellement, du *Courrier*, aux manifestations imposantes de grandeur qui se sont déroulées sur les Grands Boulevards pendant ces dernières nuits. J'ai vu déferler la houle d'une multitude innombrable et passionnée sous mes fenêtres. Et jamais je n'oublierai ce spectacle inouï d'un peuple tout entier, poussant contre les provocateurs du conflit européen des clameurs d'indignation.

Le Boulevard est le cœur de Paris. C'est dans ses artères puissantes que reflue toute l'énergie de la nation. Envahi par une foule grondante, il ressemblait à quelque infernale chaudière où bouillonnaient à la fois toutes les ardeurs, toutes les colères.

Les remous de la masse populaire, violemment soulevés par l'ouragan des passions humaines surexcitées au plus haut degré, donnaient l'illusion d'une mer houleuse et profonde dont les lames irrésistibles se frayaient une trouée au milieu d'une police affolée, impuissante. Et de cette foule, un tumulte assourdissant, mais impossible à décrire, où se mêlaient tous les cris, les bravos, les huées, les sifflets, les chansons, montait irrésistiblement.

De temps en temps une colonne se formait, mille hommes, cinq mille peut-être, se groupaient et partaient de là pour parcourir Paris en criant : « *Vive la Paix! A bas la Guerre!* » pendant que des fenêtres et des balcons, surchargés de monde, crépitaient des applaudissements.

Non! la France ne veut pas la guerre. Personne n'ose penser qu'un Gouvernement se verra contraint de faire le geste qui doit lancer la moitié de l'Europe contre l'autre moitié, précipiter les uns contre les les autres des millions d'hommes, déchaîner l'horreur de ce fléau sanglant qui sera la honte de notre civilisation.

Et pourtant la tension s'accentue. Les bourses ferment, les banques, les caisses d'épargne vident leurs coffres et remboursent chaque jour des millions. Le numéraire devient rare et les transactions commerciales sont en partie interrompues. On échange des coups de téléphone et des impressions.

Il me faut avouer qu'à l'heure où j'écris ces lignes, elles ne sont guère rassurantes. Cependant, je constate que malgré l'ardent désir de paix qui anime les français, on ne remarque aucune défaillance. S'il le faut, chacun, sans regrets, fera noblement son devoir. Et l'on donne, à l'heure actuelle, à l'humanité entière, le spectacle imposant d'une nation pacifiste, consciente de sa force et décidée à répondre à l'appel.

Espérons que nous n'en arriverons pas à de telles extrémités. Je souhaite personnellement que le conflit se dénoue diplomatiquement et nous rende une quiétude nécessaire à la prospérité. Notre industrie, plus que toute autre, serait mortellement frappée, si demain une mobilisation générale arrêtait pour un temps les battements du cœur de la France.

CH. LE FRAPER.

Cinématographie pratique

(Suite des Réponses au Questionnaire)

L'Objectif

4. — *Quelle est l'utilité de l'objectif ?*

La partie de l'appareil de projections à laquelle on a donné le nom *d'objectif* est un court cylindre métallique renfermant une ou plusieurs lentilles simples ou doubles, réunies suivant des dispositions déterminées.

Tandis que le condensateur ramasse les rayons, les condense pour éclairer la vue, l'objectif produit sur l'écran une image réelle et très agrandie du sujet, mais renversée. C'est la raison pour laquelle la vue de projection est toujours disposée dans le châssis la tête en bas.

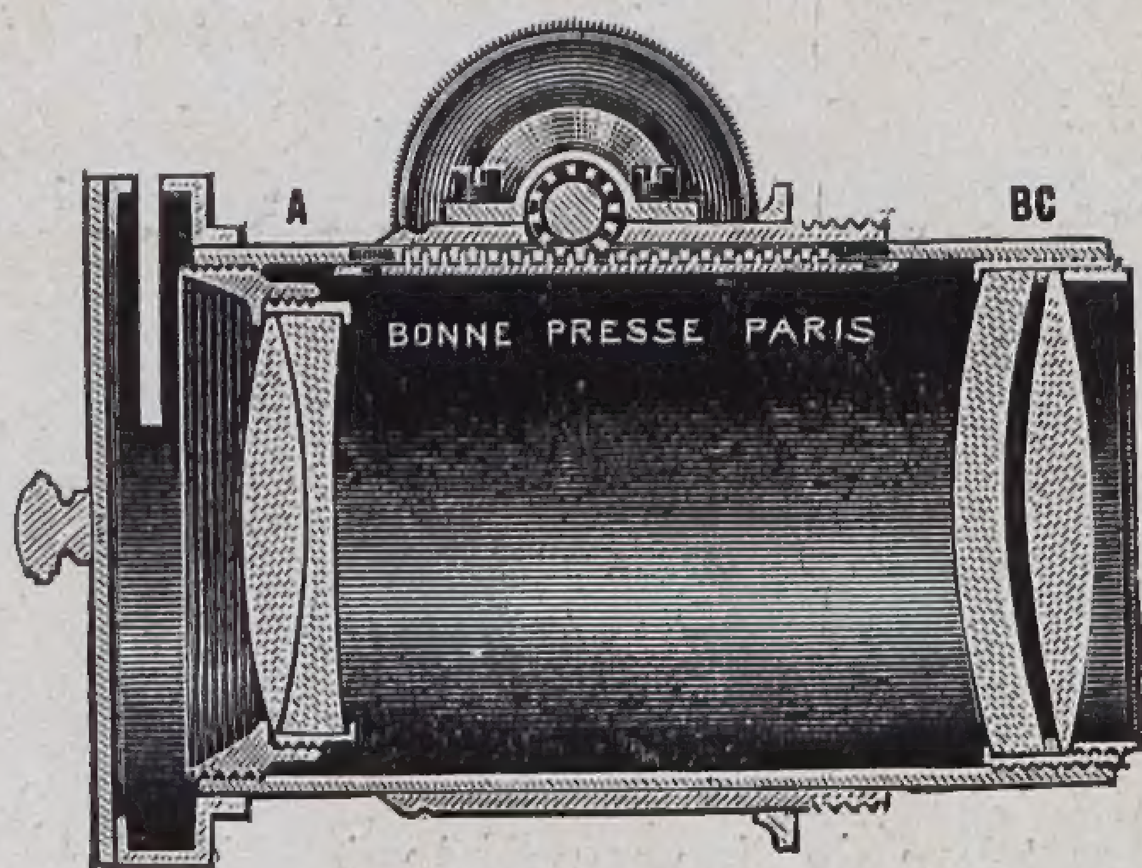


FIG. 1.

L'objectif est, à n'en pas douter, la partie la plus importante de l'appareil de projection, et la connaissance qu'ils en auront servira aux opérateurs à en tirer tout le parti utile.

Le type d'objectif le plus employé, celui qui répond le mieux aux exigences des projectionnistes, est construit d'après les combinaisons de Petzval. Comme on le voit dans la figure 1, ci-dessus, cette combinaison se compose de deux séries de lentilles achromatiques.

Celle de l'avant A, dont le flint et le crown sont collés ensemble, ne formant qu'un seul verre, se place, les courbes convexes du côté du parasoleil de l'objectif, c'est-à-dire du côté écran.

Celle d'arrière, dont le flint B et le crown C sont séparés par une petite bague en cuivre de 2 à 3 millimètres d'épaisseur, doit être placée à l'arrière de la monture, la courbure la moins prononcée du crown du côté de la rondelle, c'est-à-dire du côté de la vue à projeter : diapositive ou film.

Un opérateur doit savoir comment se montent les lentilles de son objectif, et dans quelle position il doit l'employer ; il doit pouvoir se rendre compte s'il est lumineux et connaître son foyer.

Voyons, maintenant, comment se classent les objectifs :

Les objectifs peuvent se classer en deux catégories : la première comprend les objectifs destinés à *la projection fixe ;* la deuxième s'adresse plutôt à *la cinématographie* ou projection animée.

Dans la première catégorie, nous trouvons des objectifs de petit diamètre et des objectifs de grand diamètre. Les premiers sont utilisés sur la plupart des lanternes ordinaires de projection, à cause de leur prix réduit ; on les préférait jusqu'ici aux rares objectifs à grand diamètre fabriqués par de plus rares opticiens et, du reste, leur prix relativement élevé en empêchait la vulgarisation. Mais, depuis peu, nos opticiens français se sont mis à l'étude, et de là à la fabrication des grands diamètres, et bientôt, nous en sommes persuadés, les objectifs ordinaires auront fait leur temps.

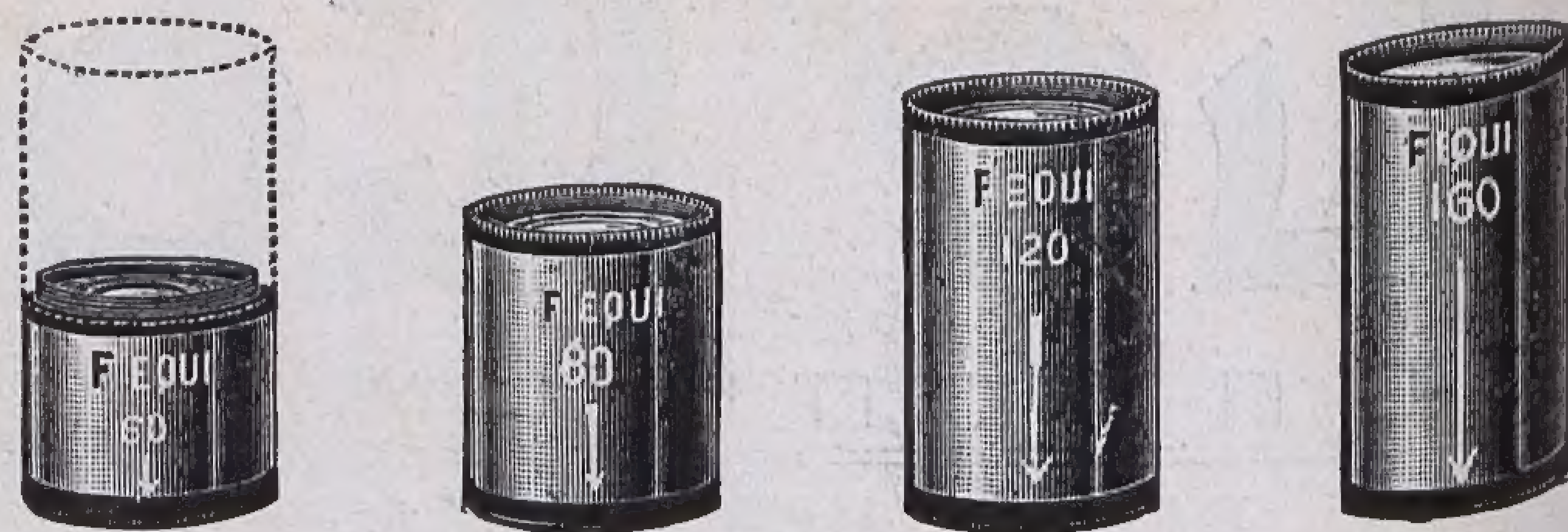


FIG. 2.

L'explication théorique de l'augmentation de lumière qui résulte de l'emploi d'objectifs de grands diamètres nous entraînerait trop loin ; disons qu'elle est manifeste, indiscutable, et nous l'avons montré cent fois dans des expériences différentes, notamment dans nos cours pratiques de manipulations aux Congrès annuels.

Tout ce qu'on pourrait opposer à notre affirmation, c'est que les objectifs de grand diamètre ont une profondeur locale moins grande ; cette observation serait justifiée pour la photographie : elle ne l'est pas pour la projection, puisqu'il ne s'agit, en général, que d'images planes.

En cinématographie, on a tout d'abord fait usage d'objectifs de 34 millimètres de diamètre, de combinaison Petzval, donnant une rectitude et une planitude de champ sinon parfaites, du moins suffisantes ; aujourd'hui, nous trouvons sur nombre d'appareils des objectifs de 43 *millimètres de diamètre*, qui fournissent une augmentation de lumière de 25 à 30 %, mais à partir des foyers équivalents 130 millimètres environ (*Voir Catalogue général Bonne Presse*).

Dans les courts foyers, tels que 30, 40, 50 millimètres, les lentilles ne peuvent avoir plus de 30 millimètres de diamètre, mais l'ouverture utile est beaucoup plus grande que dans les objectifs ordinaires.

Sur la monture des objectifs destinés à la cinématographie comme à la projection, les opticiens ont coutume de graver *le foyer*. Nous verrons plus loin ce qu'on entend par foyer d'objectif et comment on peut le mesurer. *Signalons simplement, pour ceux qui pourraient l'ignorer, que plus la distance focale d'un objectif est longue, plus l'image obtenue à la même distance est réduite.*

Nous avons dit plus haut que le diamètre des lentilles était fonction de la luminosité d'un objectif. Il convient d'ajouter que l'éclat d'une projection peut être modifié par le foyer de l'objectif. *Un objectif à court foyer*, par exemple, fournit une image beaucoup plus grande qu'un objectif à long foyer : mais cette image est forcément moins éclairée, moins brillante, la lumière étant répartie sur une surface beaucoup plus considérable.

De ce qu'un objectif à court foyer est moins lumineux qu'un objectif de foyer moyen, ou qu'un long foyer, doit-on conclure qu'il faut rejeter à priori tous les objectifs à court foyer ? Non, parce qu'il est des circonstances dans lesquelles l'objectif à court foyer est indispensable, et qu'on ne supprime pas un appareil qui est appelé à rendre des services.

L'objectif court foyer, qu'on appelle aussi *grand angulaire*, a des défauts et des qualités ; il ne faut nier ni les uns ni les autres, mais la vérité nous oblige à dire que ses défauts sont rachetés par ses qualités. C'est un foyer de nécessité pour les salles où le recul est insuffisant et où l'on veut, cependant, obtenir de grandes images.

Certains objectifs à court foyer, d'une combinaison d'optique autre que la combinaison Petzval, donnent : en

projection fixe, une image sensiblement égale au recul ; en cinématographie, une image égale au tiers du recul environ, *et cela sans déformation apparente*. Ils sont fabriqués avec des flints et des crowns d'une densité toute spéciale, de même qualité que les verres employés dans la photographie pour les anastigmats.

On a fait une réclame considérable aux *trousses multifocales*. Ces objectifs, ou plutôt cet objectif tube, composé de 6 *foyers*, a été préconisé surtout à cause de son volume réduit et de la facilité relative des changements de foyers. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner une indication, un conseil désintéressé. Par lui-même, le tube cylindrique, qui n'est, en somme, qu'un objectif ordinaire, est excellent, mais l'addition d'une lentille biconvexe non achromatisée lui donne des couleurs et une aberration de sphéricité inévitables qui nuisent au rendement. Pour ces raisons et beaucoup d'autres encore, nous ne les avons jamais recommandées.

Il faut également se méfier de certaines appellations ronflantes et savoir que si, par discrétion, les maisons d'optiques se refusent à communiquer les données de leur fabrication, la forme des objectifs est généralement connue.

Ainsi, dans le catalogue Hermagis, nous lisons que le nouvel anastigmat de cette maison est formé d'un ménisque en flint et d'un ménisque convergent en *baryum-crown lourd*.

De même, l'encyclopédie de Fabre nous donne des combinaisons entières d'objectifs, entre autres celles de Zeiss, de Voigtlander, etc.

Quelles que soient les affirmations de certains catalogues, il est inexact que les objectifs de projections fixes animées de la forme Petzval sont corrigés de l'astigmatisme. Cela ne peut pas être, la combinaison s'y oppose. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'ils sont corrigés pour certains points aplanétiques, *près de l'axe*, ce qui fait que l'image nette est très petite. Pour qu'ils soient *anastigmats*, il faudrait les construire avec une matière anormale, et alors, ils ne seraient plus *aplanétiques*, et cette condition est indispensable.

En effet, le professeur Rudolph a démontré par le calcul et par l'expérience que pour corriger à la fois l'astigmatisme et l'aplanétisme, il fallait combiner une matière anormale avec une matière normale. Cette découverte a été, d'ailleurs, une des grandes révolutions dans l'optique.

Petzval a démontré également par le calcul que toute combinaison à matières normales était impuissante pour la correction de l'astigmatisme.

Les objectifs de Petzval, comme ceux que nous employons couramment en projection, sont aplanétiques suivant l'axe, mais les autres aberrations ne sont pas corrigées. Les prétentions de certains opticiens sont donc purement gratuites. C'est sur l'écran qu'il faut juger la valeur des objectifs.

5. — *Quelle différence y a-t-il entre le « foyer arrière » et le « foyer équivalent » d'un objectif ?*

L'objectif n'a malheureusement pas, comme l'œil humain, le principe d'accommodation, c'est-à-dire qu'il ne possède pas cette facilité merveilleuse du cristallin, d'opérer dans sa courbure des changements tels que l'image des objets placés à des distances différentes se forme toujours de façon nette et distincte sur la rétine. C'est pourquoi, aux deux facteurs principaux : grandeur d'image et distance entre l'appareil et l'écran, correspond *un foyer déterminé*, invariable.

On appelle *foyer* le point en dehors d'une lentille ou d'un miroir où les rayons lumineux viennent se réunir. Cette dénomination s'explique par la raison que si, en faisant réfracter (1), en un point déterminé, les rayons de la lumière solaire, par exemple, rayons qui viennent de l'infini, on place à ce point un morceau d'amadou ou tout autre matière inflammable, celui-ci prend feu immédiatement. C'est donc réellement un foyer.

Nous avons vu, plus haut, que l'objectif est formé de deux systèmes de lentilles de construction différente : l'un celui qui doit être tourné vers l'écran, formé de deux lentilles collées ; l'autre, celui qui regarde la vue de projection ou le film, formé de deux lentilles non collées. Ceci a une importance, parce que la forme de l'instrument complet, la détermination du foyer *équivalent* est une fonction du pouvoir convergent propre à chaque système. C'est donc une erreur de croire que le foyer équivalent doit être compté à partir du milieu de l'objectif ou du diaphragme, comme on l'indique quelquefois à tort.

Les erreurs, il est vrai, ne s'arrêtent pas là. Tous ceux qui ont en mains des catalogues ou des notices ont pu constater que nombre d'opticiens de France et d'Amérique mesurent toujours leurs foyers de la lentille arrière à la glace dépolie. Cette mesure n'a aucune signification. Il n'y a qu'un foyer mathématique, c'est le *foyer équivalent, mesuré du foyer réel au point nodal d'émergence*.

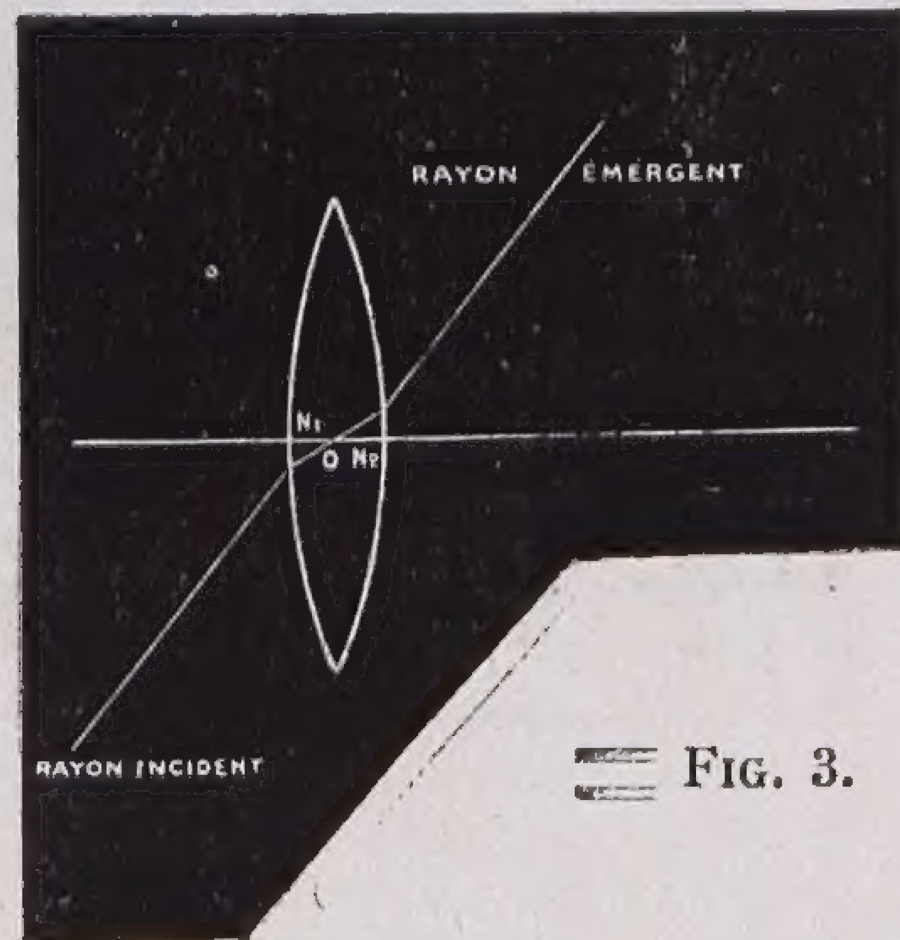


FIG. 3.

Disons, en passant, qu'on appelle *point nodal*, le point où le prolongement d'un rayon incident ou émergent qui a traversé, soit une lentille épaisse, soit un système optique, vient rencontrer l'axe optique. Dans la figure 3, N^1 est le point nodal d'incidence, N^2 celui d'émergence et O le centre optique.

G.-M. COISSAC.

(à suivre)

Villes françaises dépourvues de Cinémas permanents

(HUITIÈME LISTE)

Voir le "*Courrier Cinématographique*" Nos *23 à 31*

(*Suite*)

DROME

Bourg-de-Péage. — 625 kil. de Paris, 5797 habitants. Electricité.	Il n'existe aucun cinéma à Bourg-de-Peage.
Bourg-lès-Valence. — 500 mètres de Valence, 5072 habitants. Electricité.	Il n'existe pas de cinéma à Bourg-lès-Valence.
Loriol. — 618 kil. de Paris, 3012 habitants. Electricité.	Il n'existe aucun cinéma à Loriol.

EURE

Les Andelys. — 123 kil. de Paris, 5530 habitants. Electricité et gaz.	Il n'existe aucun cinéma aux Andelys.
Brionne. — 160 kil. de Paris, 3272 habitants. Gaz.	Il n'existe pas de cinéma à Brionne.

EURE-ET-LOIR

Bonneval. — 120 kil. de Paris, 3991 habitants. Gaz.	Il n'existe aucun cinéma à Bonneval.

FINISTÈRE

Audierne. — 12 kil. de Quimper, 2286 habitants.	Il n'existe pas de cinéma à Audierne.
Bannalec. — 556 kil. de Paris, 6138 habitants.	Il n'existe aucun cinéma à Bannalec.
Beuzec-Conq. — 23 kil. de Quimperlé, 4666 habitants.	Il n'y a pas de cinéma à Beuzec-Conq.
Briec. — 16 kil. de Quimper, 4436 habitants.	Néant.
Carhaix. — 532 kil. de Paris, 3493 habitants. Electricité et Gaz.	Il n'y a pas de cinéma à Carhaix.
Cléder. — 568 kil. de Paris, 5204 habitants.	Il n'existe aucun cinéma à Cléder.
Clohars-Carnoët. — 10 kil. de Quimperlé, 4539 habitants.	Il n'existe pas de cinéma à Clohars-Carnoët.
Crozon. — 17 kil. de Brest, 8323 habitants.	Il n'existe aucun cinéma à Crozon.
Elliant. — 18 kil. de Quimper, 4029 habitants.	Il n'existe aucun cinéma à Elliant.
Guilvinec. — 618 kil. de Paris, 4429 habitants.	Néant.

(A suivre.)

BOB



BOB

Actuellement engagé à la Société

MASKERA-FILMS

DE ROME

sortira prochainement ses premiers films comiques
d'une exécution merveilleuse

M. le Maire est intransigeant

On sait que le Maire de Lyon, dans un de ses derniers arrêtés, prescrivit l'emploi du film ininflammable dans sa Ville, à partir du 1er octobre 1914.

Le Préfet de Police de Paris, ayant pris, lui aussi, un arrêté règlementant l'emploi du film en celluloïd, la Chambre Syndicale Française avait demandé au Maire de Lyon de vouloir bien retarder de quelques mois la date de mise en vigueur de son arrêté et de la reporter au 15 juillet 1915, date fixée par M. Hennion pour Paris et le département de Seine.

Le Maire de Lyon a répondu par un *non possumus* formel à la courtoise requête de la Chambre Syndicale.

Voici, d'ailleurs, les lettres de la Chambre Syndicale et la réponse du Maire de Lyon. Nous les reproduisons sans commentaires :

Lettre à M. Herriot,

Sénateur, Maire de Lyon.

29 *juin* 1914.

Monsieur le Maire,

« *Pour faire suite à une demande qui nous est adressée par les directeurs de cinématographes de votre ville, nous venons très respectueusement vous prier de vouloir bien reporter au* 1er *juillet* 1915 *l'application de l'arrêté que vous avez pris relativement aux films cinématographiques.*

« *Cette date du* 1er *juillet* 1915 *coïncidera avec celle fixée par M. le préfet de police de Paris, et en reportant votre arrêté pris pour fin octobre, cette unification atténuera le trouble que cette mesure, à laquelle tout le monde a applaudi, ne peut cependant manquer d'apporter, pendant un certain temps, à toute une catégorie de commerçants.*

« *Dans l'espoir que vous voudrez bien accueillir favorablement cette requête que nous vous adressons non seulement au nom de vos administrés, mais aussi au nom des commerçants parisiens qui ont des intérêts communs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.* »

Le Président de la Chambre Syndicale,
J. DEMARIA.

Réponse de M. le Maire de Lyon

MAIRIE DE LYON

—

7 *juillet* 1914.

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 29 *juin dernier, vous m'avez demandé de reporter au* 1er *juillet* 1915 *l'application de mon arrêté du* 16 *septembre* 1913 *prescrivant l'emploi de films ininflammables dans les cinématographes à Lyon.*

J'ai l'honneur de vous informer qu'il ne m'est pas possible de modifier mon arrêté du 16 *septembre* 1913, *qui prescrit qu'il sera applicable à partir du* 1er *octobre* 1914.

Je vous en exprime mes regrets.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire de Lyon,
L'adjoint délégué : (*Illisible*).

NÉCROLOGIE

M. Félix AUBERT

Une bien pénible nouvelle nous parvient et nous émeut douloureusement. M. Louis Aubert, le grand loueur parisien, vient d'être cruellement frappé dans ses plus chères affections en la personne de son père, M. Pierre-Félix Aubert, décédé subitement en son domicile, mardi dernier 28 juillet.

M. Félix Aubert entrait dans sa soixante quinzième année. Il portait avec aisance le fardeau de son grand âge. C'était un alerte et souriant vieillard dont la figure bienveillante était bien connue des habitués de la Maison L. Aubert. On le rencontrait en effet à l'office de location où il venait chaque soir s'entretenir amicalement avec son fils, des affaires de la Société dont il présidait le Conseil d'administration.

Né en 1840 au Thourest, près d'Angers, fils d'entrepreneur des travaux publics, il débute très jeune dans la carrière par la construction de l'Eglise St-Jacques à Angers. Il construit ensuite le grand théâtre de cette même ville qui compte parmi les monuments les plus imposants de notre architecture. Puis il prépare l'établissement d'un grand nombre de voies ferrées dans l'Ouest et construit le Pont de La Palice. Ses connaissances étendues, jointes à une énergie peu commune l'avait fait remarquer dans sa corporation, si importante, tant par le nombre de ses membres que par sa puissance financière.

Les sympathies qu'il s'y était acquises le désignèrent pour la vice-présidence du Syndicat des Entrepreneurs de France, poste qu'il occupe depuis nombre d'années.

Très actif, très travailleur, d'une intelligence extrêmement vive, il ne cessa jamais de s'intéresser aux affaires dont il dirigeait encore effectivement plusieurs,au moment où la mort le frôla de son aile glacée et le coucha à jamais dans le tombeau.

Membre de plusieurs Conseil d'administrations, il présidait celui de la Société des Etablissements L. Aubert. Ses conseils éclairés et son expériences furent toujours un précieux concours, à la direction des affaires si importantes de cette maison.

Engagé volontaire en 1870, il combattit vaillamment. Il fut même cité à l'ordre du jour des braves.

Il y a quelques jours à peine, il présidait, plein de vie, débordant de santé, à l'installation des nouveaux bureaux de la Société. Rien ne pouvait faire supposer qu'il serait si subitement enlevé à l'affection des siens et à la respectueuse estime de ses amis.

Nous nous associons de tout cœur à la grande douleur de notre bon ami Louis Aubert, et nous lui adressons, ainsi qu'à toute sa famille, si cruellement éprouvée, l'expression de notre sympathie et de nos condoléances les plus sincèrement émues.

Le service a eu lieu vendredi, à 10 heures précises, en l'église Saint-Augustin, et l'inhumation au cimetière du Père Lachaise. On s'était réuni au domicile du défunt, 119, Boulevard Malesherbes.

C'est le 18 Septembre que

Le Film Parisien

programme

CŒUR de PAUVRE

Grand Drame moderne en 4 parties

Grande Affiche
200 × 100

◊◊◊

Notices



Photos

◊◊◊

Environ
795 mètres

SENSATIONNEL !

En vente pour la France :

Agence Moderne Cinématographique

Bureaux : 105, Rue Saint-Lazare (1er Etage) -- PARIS

Téléphone : CENTRAL 20-78 Adresse télégraphique : PARIFILM



FILM PARISIEN - GLOBE-TROTTER - Série Alfred LIND - PHŒNIX-FILM

Un bandit démasqué p

LE FILM RÊ

Drame sensationnel

Un Chasseur a

un lion en pl

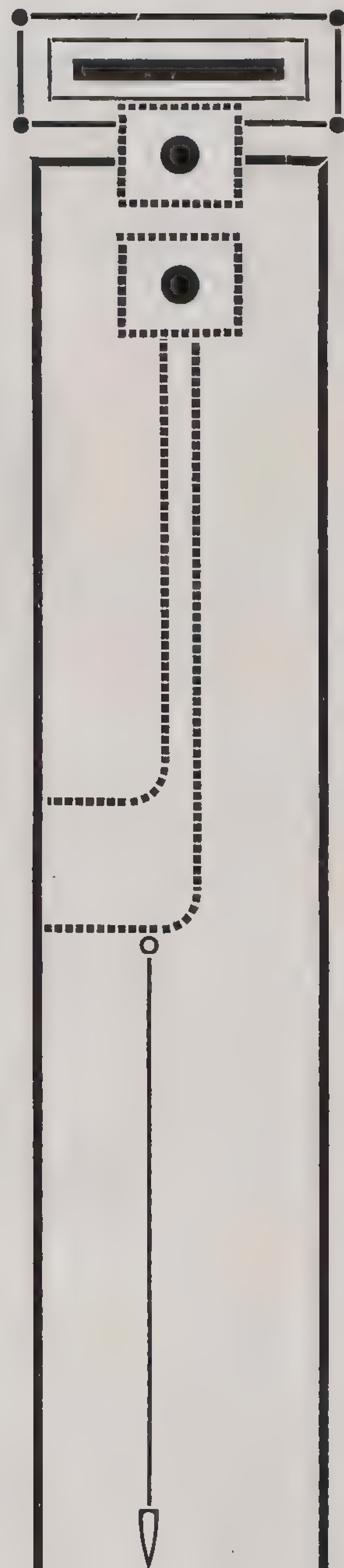
EN EXCLUSIVITÉ AUX **Établisseme**

par le Cinématographe

ÉVÉLATEUR

l en Quatre Parties

aux prises avec
leine brousse



ents L. AUBERT

PETITE TRIBUNE MUTUALISTE

Association des Opérateurs Professionnels Français

Autorisée le 20 décembre 1913, en vertu de la loi du 1er juillet 1901 (art. 5) *Journal Officiel* du 23 Décembre 1903.
Siège Social : 30, boulevard Magenta, Paris.
Tél. : Nord 31-91.

Vendredi 31 juillet aura lieu au « Cinéma Palace », 140, rue de Flandre, une **Grande Soirée de Gala** organisée par M. Francis Dumas, trésorier-adjoint de l'*Association des Opérateurs Professionnels Français,* au profit de la Caisse de l'Association.

De nombreux artistes des principaux concerts de Paris ont assuré leur concours à cette soirée.

De grandes maisons d'édition (Pathé, Gaumont, etc.) offriront également une partie cinématographique des plus intéressantes.

Remercions au nom de l'Association les sympathiques Directeurs de ce coquet établissement, MM. Woronick et de Gobert, qui ont mis gracieusement leur salle à la disposition de leur opérateur F. Dumas.

Souhaitons pour la prospérité de l'Association que ces messieurs trouvent parmi nos membres de nombreux imitateurs.

*
* *

Une belle Fête Corporative

Ainsi que nous l'annonçons, d'autre part, l'*Association des Opérateurs Professionnels Français du Cinématographe* a donné, hier, vendredi 31 juillet, au Cinéma Palace, 140, rue de Flandre, une *Grande Soirée de Gala,* au profit de la Caisse de l'Association, avec le concours gracieux d'artistes des principaux théâtres et concerts de Paris.

Nous en rendrons compte la semaine prochaine. En voici le programme :

Les vues qui y figurent ont été offertes par les Maisons Pathé et Gaumont.

Programme de la Soirée de Gala du 31 juillet

Régisseur, Metteur en scène : L. Wogue.
Deuxième Régisseur : F. Dumas.
Chef d'orchestre : Mlle Lemaire.
Violon solo : G. Fabre.
Pianiste accompagnateur : Mme Pary.

PREMIÈRE PARTIE

1. Orchestre, Ouverture.
2. *De Grenoble à Aix,* plein-air (Vue Cinématographique « Pathé Frères »).
3. Mme Kaly-Nett, Diseuse Grivoise.
4. M. Luar, le Troupier moderne, de l'Eden-Concert.
5. M. Resoff, Comique typique, de la Gaîté-Montparnasse.
6. Mme Frivolity, Danseuse cosmopolite à transformations.
7. M. Gaston Pary, le parfait Chanteur fantaisiste des Cinémas Parisiens.
8. M. Axym's, Ténor-Bouffe, de l'Eldorado.
9. Mme Jane-Leblanc, Chanteuse légère.

DEUXIÈME PARTIE

10. Orchestre, Fantaisie.
11. *L'Hôtel du Bonheur* (Charmante Comédie), « Gaumont ».
12. Mme Reinette, Comique excentrique du Petit-Casino.
13. Tabarius, le Pierrot chanteur.
14. Les Wogue, Duettistes de l'Eldorado (Répertoire personnel).
15. M. Lebiot, Inimitable-Troupier instrumentiste.
16. Mme Matho, Chanteuse à voix de la Scala.
17. O. Remy, Manipulateur comic, du Nouveau-Cirque.

M. Charland, de la Gaîté-Rochechouart.
Mme Delly-Mo, des Ambassadeurs.
Les « Arvern's », Acrobates de force, du Casino de Paris.
Trio Karlett. Sketch acrobatique, de l'Alhambra.
Cinéma : Max Linder, *Dans le Chapeau de Max.*
Retraite : *Au Revoir et Merci.*

" Le Courrier " à Epernay

De notre Correspondant particulier :

Les premiers beaux jours, qui vident généralement les salles de spectacles, ne font pas diminuer ici le nombre d'entrées ni abandonner le chemin du Cinéma Pathé. Ce qui récompense la Direction, dont la devise est de mieux en mieux.

Cette semaine, elle nous offrait :

Nick Winter et *l'Homme au Masque*, grand drame policier en 3 parties interprété par le célèbre détective Nick Winter et les artistes de l'Ambigu. *Nick Winter* et *l'Homme au Masque* est un film qui a plu, car il ne manque ni de mouvement, ni d'intérêt, ni de romanesque. Ensuite *Rigadin Tireur Masqué :* joyeuse comédie de M. Ch. Torquet, spirituellement enlevée par Prince et sa compagnie. Scène comique où Prince s'y montre comme toujours, intarissable de verve et de gaieté. *Les Filles Rivales*, comédie sentimentale en 2 parties. *La Concierge sait lire* (amusant), *Pathé-Journal* (Actualités). Le piano est tenu par M. Louis Fissier.

*
* *

Pour les prochaines représentations :

Néron et Agrippine, Grande reconstitution historique en six parties. Film dont l'exécution matérielle a coûté un million.

Néron et Agrippine est d'une puissance qui laisse loin derrière lui tout ce qui a été produit jusqu'à ce jour dans cet ordre d'idées. Nous verrons dans ses proportions exactes une partie de la Rome impériale, le Palais, le Colisée, le Forum, le Trirème. Tous ces monuments ont été reconstruits avec une recherche digne de tous éloges.

Pour terminer, disons que l'Office de Location Pathé Frères n'a pas hésité un seul instant à acquérir pour la France l'exclusivité de ce film, dont le monopole a été payé 150.000 francs.

Programme qui certainement fera foule à l'Omnia Pathé, toujours fréquenté.

Marcel Mortas.

Dernière Heure

(Dépêches de notre Correspondant particulier)

Une foule qu'on ne saurait évaluer a envahi, ces jours-ci, le

CENTRAL-FILM SERVICE

12, Rue Gaillon, 12

Exigeant sur l'heure le film émouvant et nouveau

Le Vieux Sergent

Tous les boxeurs de la célèbre

Maison de Temperley

ont eu peine à calmer la foule.

Seule la grâce infinie de

La Fille du Garde-Chasse

parvint à apaiser la fureur populaire.

Par suite d'une indiscrétion et connaissant les admirables films dont le

CENTRAL-FILM SERVICE

a l'exclusivité, tous ceux qui désirent augmenter considérablement leur fortune se précipitent **12, Rue Gaillon.**

L'affluence est énorme

Les Films tels qu'ils sont

Par M. EDMOND FLOURY

CRITIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE

La maison **Pathé,** je l'ai déjà dit, croît utile, à chaque présentation de son bulletin hebdomadaire, de nous présenter plusieurs vues supplémentaires ; non seulement sa projection commence avant l'heure indiquée, mais de cette façon elle finit bien après midi. C'est d'autant plus désagréable, que les bandes hors programme sont très ordinaires. Je ne pense pas que *Sur la pente fatale* (titre inédit !) de Chicago-film, *Le bon cheval* et *Le million de Gaëtan*, de Nizza, méritaient l'édition. La première maison du monde, comme on l'appelle, n'honore pas sa marque en éditant de tels spectacles.

Le **Film d'Art Italien** n'a pas été bien inspiré cette fois-ci. Son drame : *Mortel Amour* est un sujet banal dont l'action se traîne par trop lentement et que l'on a corsé d'à-côtés inutiles, tels que ballets, représentations théâtrales, entre autres le 1er tableau de Faust où nous avons vu un Méphistophélès d'une fantaisie pénible pour le chef d'œuvre de Gounod.

Une scène comique : *Cow-Boy et Bébé* est jouée par un artiste dramatique, de sorte que nous ne savons pas s'il faut rire ou pleurer. Heureusement que les films de plein air et instructifs sont, comme toujours, excellents.

Je ne vous parlerai pas de : *Les Contrebandiers*, la *Fosse aux lions*, etc. N'ayant pu voir ces bandes, dont on dit grand bien, vu l'heure avancée à laquelle on les a présentées.

Gaumont n'hésite pas, et nous devons lui en savoir gré, à envoyer ses metteurs en scène, opérateurs, artistes, au pays même où l'action de ses scénarios est située. C'est ainsi que *Les Fiancés de Séville* ont été exécutés dans cette ville des merveilles. Nous avons pu ainsi admirer la cathédrale, les jardins de l'Alcazar, pris sous toutes leurs faces, et c'est certainement un des meilleurs attraits du spectacle. Forcément nous devions assister à une course de taureaux où le héros tient la place d'un des meilleurs toréadors. La course est brillante et à émotions, puisque le taureau boule le matador. Heureusement la blessure n'est que légère et la jalousie, qui était la cause de ce drame, fait place à un mariage d'amour où les deux époux pourront se témoigner, pendant de longs jours, toute leur tendresse.

Une Pécheresse, drame basé encore sur la ressemblance extraordinaire de deux frères. Le rôle principal, par conséquent, est rempli par le même personnage.

Les interprètes ont été bien choisis : Mlle Suzanne Munte est très touchante dans la deuxième partie du scénario, elle nous a paru même bien jeune pour avoir déjà une grande fille bonne à marier. M. Dhartigny a su parfaitement rendre son rôle à double face et je vois que ce charmant artiste est aussi bon dans les scènes dramatiques que dans les comiques où il excellait jadis.

Une bluette : *Fleur fanée, cœur aimé* manque de conviction de la part des artistes. Le scénario n'est déjà pas très neuf d'idée, il fallait donc qu'il fut joué avec beaucoup d'autorité et il m'a semblé que les artistes s'étaient montrés au-dessous de leur tâche.

Je préfère de beaucoup : *Par dessus le mur* où deux charmantes jeunes filles nous ont séduits par leurs ingénuités graciles, leurs espiègleries amusantes. Le cadre de son côté est très agréable, car le tout a été tourné dans une propriété superbe.

La partie comique n'est pas très brillante : *Trop jalouse*, encore un sosie, est par trop enfantin.

Si vous aimez les bonbons, les fruits confits, vous vous régalerez moralement en voyant *La Confiserie* ou l'art de conserver indifiniment les fruits pour le grand plaisir des gourmets.

Les *Rapides d'Hozu* font assister à l'habileté et à la hardiesse des mariniers japonais chargés de conduire d'immenses trains de bois évoluant sur ce moyen de transport peu commode.

Cette fois la maison **Aubert** s'est surpassée. Tous ses films sont très réussis et l'on n'aura que l'embarras du choix pour composer un excellent programme dans ce lot sensationnel. Si j'ai un conseil à donner à MM. les Directeurs, c'est de ne pas passer ensemble les deux séries du *Chien de Baskerville,* qui forment un même roman. Ils éveilleraient bien plus la curiosité du public en lui présentant une semaine, seulement la 1re partie, et une autre la deuxième. Ces deux bandes peuvent parfaitement se présenter séparément, les spectateurs qui verront la 1re série n'auront qu'un désir, c'est d'assister à nouveau à la représentation encore plus extraordinaire des événements de cette suite de mystères plus troublants les uns que les autres. *Le Chien de Baskerville,* drame policier, a été fort bien conçu. Ponson du Terrail n'aurait pas mieux trouvé. Les faits les plus fantastiques semblent vraisemblables par la façon dont ils sont amenés. On frémit en voyant passer une victoria occupée par une malheureuse jeune fille affolée, car les chevaux de sa voiture, pris de peur à l'apparition du chien surnaturel, viennent de s'emballer et détalent au triple galop, sans conducteur pour les maîtriser. Le cocher, en effet, a été culbuté pendant cette course vertigineuse ! Et c'est ainsi de tableau en tableau où nous allons de surprise en surprise pour arriver à un dénouement donnant satisfaction à l'âme des foules.

On ne pouvait rester en si bon chemin et la deuxième partie est encore plus saisissante : là, c'est la maison fantastique que nous voyons installée au milieu d'un lac. Grâce à un mécanisme ingénieux, elle peut, suivant les besoins de la cause, disparaître complètement au fond des eaux. Nous assistons à ce spectacle étrange d'une maison véritable s'enfonçant lentement sans laisser bientôt trace de son existence. Ne croyez pas que ce soit une simple bicoque, c'est bel et bien une construction importante et très palpable. C'est la première fois qu'un pareil effet est présenté en cinématographie. Il fait grand honneur aux machinistes de la maison, car ce truc inédit a dû être un grand souci pour eux. Bien

plus, le traître, pour ne pas livrer son secret, laisse l'eau pénétrer dans cette habitation étanche et les principaux personnages seraient irrémédiablement noyés, si, par miracle, cette maison fantastique ne revenait à la surface du lac. Enfin, pour couronner cette apothéose, une cartouche de dynamite la fait exploser au milieu des eaux rendues furibondes par la poussée formidable des poudres enflammées !

C'est un spectacle unique qui va faire fureur. En faisant d'adroites coupures, supprimant quelques scènes et en modifiant des titres qui font sourire, le film sera de premier ordre.

Un autre drame, dans le domaine de la réalité celui-là : *le Vertige*, m'a plu, non par son sujet bien connu, mais par la façon dont il est interprété et sa mise en scène très étudiée.

Le Mystère de la Mort hilarante est un sujet macabre mais encore bien tourné et la chute du film est une trouvaille, je vous en laisse la surprise.

Une bande comique : *Voisin*, est jouée avec un entrain endiablé ; nommons encore un bon plein air : *Soller* (îles Baléares) et constatons une fois de plus que la Maison **Aubert** fait tous ses efforts pour contenter sa nombreuse et fidèle clientèle. C'est décidément très bien.

La semaine dernière j'avais appelé l'attention de mes lecteurs sur un excellent film de la Maison **L. Aubert**, sans le nommer, et nombre de nos amis me demandent des explications complémentaires. Les voici : Il s'agissait du *Film révélateur*. J'en profite pour le signaler à nouveau. Il en vaut la peine.

Transatlantic Film Co Ltd. n'a pu nous intéresser, comme d'habitude : *Sang d'Indienne* est un drame quelconque. Quant à *Sterling* nous attendions mieux de sa part. Son *Moche policeman* est de pauvre invention et lui-même, si fantaisiste, si comique, dans toutes ses autres créations, paraissait ne pas posséder tous ses moyens dans celle-là. Faisons-lui crédit jusqu'à sa prochaine bande qui effacera, sans nul doute, ce léger nuage.

L'heure fatale de **Kalem** nous permet d'assister à des combats entre peaux-rouges et colons, lesquels nous offrent bien l'exemple de la réalité. On ne ménage pas la poudre, car les assauts de part et d'autre sont terribles. Les hommes tombent, les chevaux sont renversés, c'est une mêlée indescriptible et c'est miracle qu'il n'arrive pas d'accidents véritables.

Willy surveille bébé, de la marque **Thanhouser,** est d'un petit métrage, mais excessivement attachant.

Je n'insisterai pas outre mesure, et pour cause, vous parlerai peu de *Souris de Ville et Rat de Campagne* de **Hepworth**.

Cosmopolitan n'a qu'une toute petite bande à présenter : *Quand on est petit*, mais elle est agréable.

Gavroche à la campagne, de l'**Eclair,** est assez divertissant.

De **Minerva :** *Les Fiancés ennemis*, est un drame dans la bonne moyenne.

Les *Duels de John* de **Monofilm** s'efforcent d'être comiques. Ils y parviennenr rarement.

Une gentille comédie : *Et l'on revient toujours*, de l'**Eclair,** est agréable et fort bien rendue.

Kinographen a particulièrement soigné son film : *L'Explosion*, pris parmi les différents ateliers d'une usine nature en pleine activité. Un accident de personne : *Une Jeune Fille prise dans une courroie de transmission*, est d'une grande sincérité. L'interprétation est choisie et la mise bien réglée.

Mondial-Film a tiré un scénario du vaudeville *Francs-Maçons*, de M. Claude Roland et Leprince, représenté il y a quelque temps au Théâtre Cluny. Bien que ce spectacle fut très divertissant à la scène, il n'en est pas tout à fait de même sur l'écran, où des choses fort drôles en paroles ne peuvent plus être comprises au ciné, même avec des sous-titres qui entre parenthèses nous ont été présentés pour une partie la tête en bas. L'imprévu n'existant plus, les quiproquos perdent toute leur valeur. Malgré cela, les artistes font leur possible. Ils se démènent à qui mieux mieux pour nous amuser. Ils y parviennent quelquefois et je n'aurais garde d'oublier de nommer MM. Gréhan et Vandenne, les deux vedettes de ce vaudeville.

L'Homme au complet gris, de l'**Eclipse,** est encore tiré d'un roman à succès de M. Arnould Galopin. Le principal personnage est un monstrueux gorille habillé en matelot et dont la mission, dressé habilement par un vilain monsieur, est de satisfaire les rancunes de son maître en étranglant les personnes qui ont eu maille à partir avec lui.

M. Henry Houry, comme toujours, est un détective habile qui finit par nous délivrer de la monstrueuse bête, et dénoue, à la satisfaction de tous, ce drame saisissant.

Séraphin et la Sorcière est un retour aux bandes dites à trucs si en vogue jadis. Mais on a tant fait sur ce sujet que rien maintenant ne peut plus nous surprendre.

Edison a composé un programme copieux cette fois : *Jenny Modes et Chapeaux*, scénario lent dans son exposition, devient très alerte et intéressant à la 2e partie. Une jeune femme a su rendre d'une façon très exacte les différentes transformations d'une jeune fille simple qui devient, par la suite, une séduisante mondaine.

Ononko, le sympathique indien, ainsi que la *Princesse du désert*, une comédie et un drame, sont chacun dans leur genre bien anodins.

En quarantaine! comédie enfantine, l'est par trop ; *Octavius et l'Affaire des Faux-Billets*, un comique suffisamment drôle ; *Une Histoire vécue*, laquelle prouve que le journalisme mène à tout même en y restant.

L'**Union-Eclair-Location** a cru sans doute bien faire en éditant *La Dame Blonde*, ce drame en vaut un autre, mais la donnée est tellement connue, qu'à partir du premier tableau, nous connaissions d'avance l'épilogue. Ce sont les péripéties multiples, par où passe l'action, qui feront le succès de ce calvaire d'une femme qui expie en silence une faute qu'elle n'a jamais commise.

Un comique : *Casimir en a plein le dos*, de l'**Éclair,** est d'une bonne gaité, *Boutiques Cingalaises*, de la même firme, un joli documentaire.

Standard aurait certainement pu mieux tirer parti de son drame *A la Dérive*, et c'est justement ce que nous pensions voir, étant donné le titre, c'est-à-dire une barque contenant deux hommes en danger de mort partant à la dérive sur des rapides dangereux, qu'on nous a à peine montré. C'est dommage car l'effet eut été saisissant.

Les Amours de Mabel **(Keystone)** sont très mouvementées et pourtant le film paraît long. On nous représente par trop souvent les mêmes scènes. On lasse ainsi l'attention ;

mais voici un drame court, terrible, puissant, de **Majestic.**

Le Laquais, effrayant de vérité. Les deux artistes qui l'interprêtent ne ménagent pas leur vigueur; à un moment donné nous assistons à une lutte sauvage, entre un apache et un domestique qui cherche à arracher sa jeune maîtresse des mains du bandit, d'un réalisme extraordinaire! On comprend qu'à la fin de ce combat opiniâtre, les deux adversaires soient à bout de souffle et là, permettez-moi l'expression, ce n'est pas du chiqué. C'est ce qui fait la beauté du film et la supériorité du cinématographe sur le théâtre, car des artistes accepteront, *pour une fois,* de lutter de semblable façon, mais demandez-leur donc de recommencer tous les soirs, pour le plaisir du public, un tel effort, de risquer de recevoir, même sans le vouloir, un mauvais coup. Si bien que soient réglées toutes les passes de ce corps à corps émouvant, ils refuseront et le voudraient-ils que leurs forces musculaires épuisées à la longue ne leur permettraient plus. Comme vous le pensez l'apache est vaincu et la jeune fille est délivrée. Voici un gros succès facile à caser, étant donné son métrage restreint (304 m.).

Pas bien brillante la **Cinès.** Comment se fait-il maintenant que ses programmes actuels soient bien inférieurs aux anciens ? Pour une maison ordinaire ils pourraient passer, mais la **Cinès** a produit des chefs-d'œuvre. Elle nous a rendus difficiles. *Haine de Frère* recommence deux fois la même situation; *Bon cœur, mauvaise tête,* est meilleure dans la deuxième partie que dans la première; *Patachon photographe* est quelconque; un joli plein-air : *La Vallée du Serra* et enfin *Le Trésor mystérieux,* autre Rocambole du moment, mais longue, longue, et c'est pour cela que l'intrigue finit par nous lasser. Nous y trouvons l'inévitable détective, l'ingénue persécutée, enfermée dans un cachot et la scène obligatoire des eaux envahissant la prison.

Pour clore la série des détectives amateurs, **Vitagraph** nous offre *Les Bijoux de la Comtesse* et *L'Avare pris au piège,* un détective pour rire cette fois.

Le Feu justicier, de la même marque, est la reproduction, très exacte, d'un incendie dans un théâtre. La scène est d'un réalisme parfait, mais toutefois je ne crois pas qu'il soit bien utile de rappeler au public que le feu est un danger qu'il court trop souvent en pénétrant dans une salle de spectacles; et comme dit le proverbe : « Qu'il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu ». Voyez-vous une Compagnie de Chemins de fer garnissant les murs de ses salles d'attente d'affiches reproduisant des catastrophes célèbres. Ce serait d'un goût douteux et à faire fuir les plus intrépides.

Une bonne bande comique : *Bunny achète un harem,* a ramené la bonne humeur, et *L'Elevage d'alligators en Californie* est de l'histoire naturelle intéressante et très amusante. J'ai rarement vu une bande scientifique aussi bien faite et aussi bien présentée que celle-ci. Tous nos compliments à l'habile opérateur qui, dans la circonstance, a fait preuve de qualités de mise en scène exceptionnelles.

Edmond FLOURY.

LE COURRIER FINANCIER

Cie Gle des OMNIBUS DE PARIS. — *On s'efforce d'émettre 55.000 obligations nouvelles. C'est beaucoup, eu égard aux charges anciennes de la Cie. Les émissions successives d'obligations ont été faites aux chiffres décroissants de 485.480.455 francs, ce qui dénote bien une confiance qui diminue peu à peu. En arriver à emprunter 455 francs pour rembourser 500 francs devient un placement à intérêts usuraires et dont souffre la dignité d'une grande Société. Mais il faut dire aussi que la période de 1901 à 1908 n'a produit aucun dividende, et si, aujourd'hui, on promet 4 o/o aux actionnaires et 5 o/o aux obligataires, il n'en est pas moins vrai que la Cie se trouve en face de difficultés telles que son avenir en est assombri : Son matériel automobile s'use plus vite que le comportaient les prévisions : la consommation d'huile et de comburant est trop élevée ; le fonds d'amortissement est très touché et l'on compte sur les lignes de tramways pour augmenter les bénéfices. Mais, si, comme on le prétend, les lignes ferrées ne sont plus autorisées dans l'intérieur de Paris, afin de supprimer une des principales causes de l'encombrement des rues, les aléas iront alors en augmentant. Et nous pensons que la nouvelle émission sera une lourde charge pour la Cie des Omnibus, trop lourde pour pouvoir constituer un placement avantageux.*

Certains bruits couraient dernièrement au sujet de la pétition qui demandait la suppression de la ligne de Métropolitain au-dessous des grands Boulevards, et l'on affirmait que cette pétition était l'œuvre de la Cie des Omnibus qui voyait, dans cette concurrence prochaine, la diminution des recettes de son principal parcours. Il est bien ennuyeux que M. Etienne cumule les fonctions de Président de la Cie des Omnibus et de Député, car cette situation donne de la consistance à ces bruits dont nous ne sommes que l'écho.

PETROLES VICTORIA. — *Tout finit par se découvrir, et nous sommes heureux de démontrer que nos prévisions étaient justifiées : On a procédé à une émission, mais on n'a fait connaître le résultat de l'exercice de 1913 qu'après avoir fait le lancement de cette émisison. Aujourd'hui, on avoue que le compte de Profits et Pertes se solde par un déficit de 7.918 francs (comptabilité des Sociétés Françaises), et nous ne pensons pas que ce soit là un résultat bien encourageant pour une affaire qui, d'après les premiers prospectus, devait donner de beaux bénéfices dès le premier exercice. Une Société bien organisée aurait fait connaître ce piètre résultat* avant *l'émission et non après. Nous nous félicitons d'avoir prévenu nos lecteurs et serons satisfaits de les avoir arrêtés à temps, s'ils avaient eu le désir de souscrire à cette valeur, alors que nous disions le peu d'avantages consentis aux actionnaires et obligataires.*

SOCIETE D'OUTILLAGE MECANIQUE ET D'USINAGE D'ARTILLERIE. — *Afin de pouvoir émettre des obligations, l'ancienne Société des Usines Bouhey dont les affaires furent peu brillantes, a changé sa raison sociale et pris la dénomination ci-dessus. Elle gage son émission principalement sur un contrat passé avec Le Creusot qui doit lui réserver certains travaux. C'est un peu illusoire, étant donné que l'ancien actif garantit à peine le capital actions, et l'on ne voit guère le gage véritable et palpable dévolu aux obligations. D'ailleurs, la moitié de l'emprunt actuel est pris par un groupe « étranger ». En matière de finance française « étranger » signifie « allemand » trop souvent, et si les Allemands s'introduisent dans l'affaire, ce ne sera pas pour le plus grand bien des intérêts français. Quoiqu'il en soit, nous ne croyons pas constater encore un exercice montrant que cette affaire est au nombre des placements avantageux.*

SOCIETE NANTAISE D'ECLAIRAGE ET DE FORCE PAR L'ELECTRICITE. — *Le Conseil d'Administration a été autorisé à porter le capital de 10 à 15 millions, alors que les résultats antérieurs ne justifiaient pas cette augmentation. En effet, le compte de profits et pertes au 31 Décembre 1913 était de 482.000 francs, mais après prélèvements des frais divers, le dividende n'a pas été très élevé. De plus, le passif indique une somme de près de 3millions à payer tôt ou tard à des créditeurs divers. L'augmentation actuelle a-t-elle pour but de payer cette dette ?*

Ce qui nous effraie, c'est que le Conseil est autorisé, par la même Assemblée, à augmenter le capital d'une nouvelle somme de 10 millions, quand cela lui conviendra. *Il n'est pas bon de donner de pareils pouvoirs, même aux administrateurs les plus honorables, car leur bonne foi est trop souvent entraînée à utiliser les crédits sans nouveau contrôle des actionnaires. Quant à présent, nous ne pouvons que souhaiter aux actionnaires un avenir moins noir que celui que nous entrevoyons.*

SOCIETE FONCIERE MAROCAINE. — *Malgré son titre, qui peut prêter à quelque confusion, cette Société n'est nullement une affaire à garantie administrative quelconque. Elle émet actuellement des obligations gagées par un actif auquel on attribue une valeur exagérée. Cet actif, composé de terrains et d'immeubles au Maroc, pourra peut-être atteindre cette valeur, mais ce sera seulement dans un temps assez loin de nous. Puis nous voyons dans le passif de la Société une dette de 1 million et demi qui diminue l'actif. En outre, dans le placement des obligations ont été mêlées des personnes à origines teutones, et que nous n'aimons pas rencontrer dans des émissions françaises. En un mot, le gage des obligations actuelles nous paraît estimé à une valeur trop élevée.*

COURS DES PRINCIPALES VALEURS CINÉMATOGRAPHIQUES

VALEURS	Dernier dividende	Nº du dernier coupon	Dernier cours coté
Etablissements Aubert	18.00	3	178
Cinéma Exploitation	13.75	5	182
Cinéma Omnia	7.00	10	69
Cinéma Omnia, parts	6.60	5	110
Cinéma Eclipse	12.00	7	115
Cinéma Eclipse, parts	5.00	4	71
Cinéma App. Scientif (Cie Belge)	45.38	5 (c. nom.)	500
Etablissements Gaumont	15.00	6	275
Pathé Frères	15.00	29	180
Pathé-Phono-Cinéma Chine	12.00	2	119
Pathé-Phono-Cinéma Chine, parts	2.75	2	19

Pierre FONTENAY.

N.-B. — *Dans notre dernière revue des cours de Bourse une coquille typographique nous a fait confondre les établissements* Pathé frères *avec la Société* Pathé-Phono-Cinéma-Chine. *C'est une erreur que nous réparons très volontiers en présentant nos excuses à cette importante firme.*

P. F.

Affaire d'Orcival

d'après

E. GABORIAU





SUR L'ÉCRAN

Toujours l'Exposition Cinématographique.

M. Roditti, qui se proposait d'organiser l'Exposition sous le patronage de la Chambre Syndicale que cette organisation lui a refusée, lors d'une récente réunion, semble avoir renoncé à son projet, du moins momentanément. Il attend la mise en œuvre de la décision de la Chambre Syndicale. C'est du ~~moins ce qui ressort de~~ la lecture de la réponse que cet impresario vient d'adresser à M. Jules Demaria, Président de la Chambre Syndicale.

La voici :

Paris, le 27 juillet 1914.

Monsieur,

Rentré de vacances de jour, je vous prie de m'excuser de répondre si tard à votre honorée du 11 ct.

J'ai pris bonne note des diverses remarques émises par la Chambre Syndicale et je regrette de constater que Paris, berceau de la cinématographie, reste en arrière des grandes capitales qui toutes ont déjà organisé au moins un Salon Cinématographique.

Sachant combien l'idée d'une Exposition à Paris avait plu à tous ceux qui s'intéressent à cette industrie et d'autre part, les plus gros industriels ne voulant pas se consacrer entièrement à l'organisation de cette manifestation, je venais vous offrir les capitaux nécessaires pour mener à bien cette entreprise.

Je suis entièrement de votre avis pour ce qui est de faire coïncider l'Exposition avec le Congrès, mais en ce qui concerne le local, je doute que vous puissiez en trouver un mieux desservi et mieux approprié que celui que je vous offrais.

Après m'être renseigné auprès des autorités compétentes, au sujet du Grand Palais, il ne faut pas prévoir une période de disponibilité avant quelques années, même en partageant la Salle avec une autre Exposition.

Si vous connaissez un local qui vous convienne, je serais tout disposé à examiner l'affaire.

Je tiens essentiellement à vous faire ressortir que toutes les tentatives faites en vue d'organiser une Exposition Cinématographique dans tous les pays ont toujours échoué quand elles n'avaient pas l'appoint d'une organisation indépendante.

Recevez, etc...

RODITI.

Une preuve.

Une fois de plus, nous pouvons nous rendre compte que quel que soit le milieu dans lequel on gravite, tout ce qui est beau, tout ce qui est juste, tout ce qui est noble et grand, provoque parmi la foule une intense émotion et lui arrache au dénouement final de retentissants applaudissements.

C'est ce que nous avons constaté dans un quartier populaire, frondeur même, au passage du film qui pouvait heurter leur conviction : *Ta Vie pour le Roi*, et ce : parce que l'action intensive et la grandeur des idées jetées dans la mêlée ont empoigné le cœur de la masse et en ont fait vibrer profondément toutes les cordes sensibles.

Ne cherchez pas ailleurs qu'aux Etablissements L. Aubert, 124, avenue de la République, ce film sensationnel.

Le Concours de la Cinès.

On se souvient que la Cinès de Rome avait ouvert un Concours de Scénarios entre les auteurs du monde entier.

La célèbre Compagnie romaine nous communique aujourd'hui les résultats officiels de cette grande consultation mondiale.

Les voici :

La Commission chargée de l'examen des scénarios se composait de :

Président : M. V.-E. Orlando, ancien Ministre de l'Instruction Publique et de la Justice.

MM. D. Oliva, J. Carrère, E. Boutet, H. Barth, E. Bodrero, M. Savarese, G. Ruberti et A. Zanelli.

Elle a décerné les prix suivants :

PREMIER PRIX : 25.000 francs, partagé entre *Le Trésor de Rampsinite*, de M. Americo Scarlatti, et *Persée*, de M. Maurice Magre, de Paris.

DEUXIÈME PRIX : 5.000 francs, au sujet *Leonardo de Vinci* et *Les Cours de la Renaissance*, de MM. Augusto Jandolo et Giovanni Diotallevi.

TROISIÈME PRIX : 2.500 francs, au sujet *Le Christ Noir*, de M. Louis Feste, de Paris.

QUATRIÈME PRIX : 1.000 francs, au sujet *Le Marchand de Vérités*, de M. Jules Coste-Florette, de Montpellier.

CINQUIÈME PRIX : 500 francs, au sujet *Le Rossignol*, de M. Leo Montevecchi.



Remise au point.

Il a paru, dans plusieurs journaux régionaux, l'annonce de la faillite de M. Bataille, l'ex-directeur de l'*Agence Générale du Cinématographe*, Mon Bonaz, de Paris. Le libellé de cette annonce pouvant prêter à confusion, notre ami Bonaz nous prie de faire connaître que cette faillite est absolument personnelle à M. Bataille, qui a indiqué à tort le domicile de la maison où il a été employé. M. Bataille, qui a été révoqué de son emploi par suite de faits graves concernant la direction de l'Agence de Lyon, n'appartient plus à cette Agence depuis plusieurs mois. Des poursuites sont d'ailleurs intentées par M. Bonaz contre cet individu, pour abus de confiance et détournements de fonds.



Réclamation.

Un grand nombre de lecteurs du *Courrier*, qui ont été avisés par notre journal de l'apparition d'un *Bulletin Officiel de la Chambre Syndicale Française de la Cinématographie*, se plaignent de n'avoir pas encore reçu cet intéressant opuscule.

Serait-il possible de leur donner satisfaction ?

Nous posons la question au Comité de Direction du Bulletin. Les doléances de nos collègues semblent en effet très justifiées.

Ajoutons que *Le Courrier* n'a pas été mieux partagé que les directeurs de cinémas. C'est tout à fait par hasard qu'il a pu se procurer les deux premiers exemplaires du bulletin.

Serait-ce une publication confidentielle par hasard ?

Société des Établissements GAUMONT

Capital 4.000.000 de Francs

PARIS - 57, Rue Saint-Roch, 57 - PARIS

COMPTOIR CINÉ-LOCATION

PARIS 28, Rue des Alouettes, 28 PARIS





Les Artistes des Théâtres
GAUMONT
M. LEUBAS









Les Artistes des Théâtres
GAUMONT
M. LEUBAS



Prochainement :

Prochainement :

dans la célèbre série des

GRANDS FILMS ARTISTIQUES

Le Coffret de Tolède

Changement de raison sociale.

M. Mario Ant° Santoni, 2, avenue Jean Valdero, à Bruxelles, vient d'adresser à sa clientèle la circulaire suivante, que nous publions à titre d'information :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, qu'ayant quitté de mon gré la Maison Santoni et C° (qui continuera les affaires sous la nouvelle raison sociale J. Steinhaus et Cie), je me suis établi pour mon propre compte.

Ayant la représentation et le monopole de vente pour la Belgique, la Hollande et les Colonies de diverses manufactures cinématographiques, je me permettrai de vous inviter prochainement à la vision de ces films dans ma salle de projections, où j'espère être honoré de votre présence.

Très flatté de l'estime et de la sympathie que vous avez bien voulu me témoigner par le passé, j'espère pouvoir compter toujours sur votre appui et, en vous remerciant d'avance, je vous prie, Messieurs, de bien vouloir agréer mes salutations distinguées.

Mario Ant° SANTONI.

On ferme.

Le Gaumont Théâtre vient d'entrer lui aussi en clôture annuelle. La direction de ce coquet établissement du boulevard Poissonnière, profite de cette interruption d'exploitation pour faire d'importants travaux dans la salle.

La réouverture aura lieu en octobre. Elle fera dit-on sensation.

En vacances.

Notre excellent ami Gabriel Kaiser a fermé les portes de son établissement la semaine dernière, comme il a l'habitude de le faire chaque année. Et cela n'empêche pas le Cinérama Théâtre, qu'il dirige avec la maîtrise que l'on connaît, de se classer parmi les premiers Cinémas parisiens et de réaliser d'imposantes recettes.

M. Gabriel Kaiser est en villégiature à Plombières-les-Bains, Vosges, où il passe ses vacances loin du bruit de Paris, dans le calme d'une retraite paisible et ensoleillée.

Déplacements.

De passage à Paris M. Gavelle, concessionnaire de France-Cinéma-Location, pour la région du Sud-Est, pour la préparation des grands films que la sympathique marque va sortir pour la saison prochaine. De belles surprises vont être faites aux Exploitants.

Tous nos compliments.

*

M. Smith, directeur de la Vitagraph, de Londres, était également cette semaine de passage à Paris. Il est rentré à Londres jeudi. M. Reader, directeur à Paris, l'accompagnait.

On embellit.

M. Justrabo, directeur des Cinémas Parmentier et National, procède, paraît-il, à des embellissements dans son établissement de l'avenue Parmentier. C'est ainsi qu'il entend remercier sa fidèle et nombreuse clientèle de son empressement à venir applaudir, chaque semaine, les jolis programmes dont il a le secret.

La Fin de la Main noire.

M. H. de Ruyter est rentré cette semaine d'Italie. Il nous rapporte, paraît-il, un film sensationnel qui a pour titre : *La Fin de la Main noire*, édité par M. Armando Vay. Dans ce film, qui est de la série Harry Piel, on peut voir une suite d'attractions variées, courses de chevaux, poursuites sur motocyclettes, en ballon sphérique, aéroplanes, dirigeables, descentes en parachutes, etc., etc. C'est ce qu'on appelle un film à sensations. Tout y passe. *La Fin de la Main noire* passera aussi partout.

L'Amicale de Lyon.

L'Amicale de Lyon vient de se transformer en Syndicat patronal. Elle a élu son bureau qui est composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Guichard ;
Vice-présidents : MM. Dulaar et Melkior ;
Trésorier : M. Bernoux ;
Secrétaire : M. Verchère ;
Conseillers : MM. André, Lextrat et Boulin.

Les adhésions sont reçues au siège social, à Lyon, 4, place Le Viste.

Pour la suppression du Droit des Pauvres.

Les membres du comité de la Ligue contre le droit des pauvres (dirigeants du théâtre, du music-hall, du cinéma et du sport), ont eu il y a quelques jours une entrevue au Palais-Bourbon, avec M. Paul Meunier, député, président sortant du Groupe de l'Art.

M. Paul Meunier assura aux délégués qu'il était d'accord avec eux sur le principe de la suppression, et qu'il le soutiendrait devant les Pouvoirs publics et le Parlement. Tour à tour, MM. Bizet-Dufaure, Berny, Dubosc et Meignen, développèrent leurs points de vue. D'accord avec M. Paul Meunier, les délégués décidèrent qu'il y avait lieu de demander aux Chambres la suppression radicale du droit des pauvres. La prochaine réunion a été ensuite fixée à fin septembre prochain.

Courciné.

Telle est l'adresse télégraphique du *Courrier Cinématographique*. Nos amis seraient fort aimables de la noter et de l'utiliser lorsqu'ils correspondent avec nous par télégraphe ; l'adresse télégraphique tient donc dans ces deux mots :

COURCINÉ-PARIS.

L'OPÉRATEUR.

PETITES ANNONCES

Demande d'Emploi

JEUNE DAME chef d'orchestre, pianiste, spécialité improvisation, sur films, ayant répertoire, 1.100 œuvres, retour gd Cinéma Casablanca, offre monter quatuor ou jouerait seule, Paris, Province ou Etranger. — Ecrire Pianiste, chef d'orchestre, 110, rue de la Roquette, Paris. (31)

Offre d'Emploi

AUTEUR très expert, habile à écrire scénarios cinématographiques, est demandé pour séjour prolongé en Italie. — Ecrire L. D. 12 au *Courrier*. (31)

Chambre Syndicale Française de la CINÉMATOGRAPHIE

Séance du Comité de Direction du Jeudi 25 Juin 1914

La séance est ouverte à 3 h. 1/4.

Présents : MM. Demaria, président ; Brézillon, Prévost, Meillat, Continsouza, Kahn, Kastor, Lallement, Bonaz, Meignen.

Excusé : M. Jourjon.

Exposition de Cinématographie

M. le président a reçu la visite d'un tiers qui lui a déclaré avoir loué Luna Park pour quinze jours au mois de novembre afin d'y faire une exposition de Cinématographie. Il sollicite l'appui de la Chambre Syndicale.

La maison Pathé dit être nettement opposée au principe d'une exposition, et certaine que les maisons Gaumont et Continsouza sont du même avis.

M. le président déclare avoir étudié l'affaire, afin que la première exposition organisée en France ne fût pas soustraite au contrôle et à la direction de la Chambre Syndicale, et qu'aucune récompense ne fut décernée.

M. Brézillon rappelle que le Grand Palais pourrait être mis, à une date préférable, tant à cause du délai qui en résulterait, qu'à cause de l'époque de l'année, à la disposition de la Chambre Syndicale.

En principe, les membres du Comité estiment qu'une exposition organisée par la Chambre Syndicale au Grand Palais au mois de mars serait une manifestation plus intéressante mais ils décident qu'il y a lieu de réunir les sections des fabricants d'appareils et des éditeurs, seuls intéressés dans la question et à qui le soin de la décision à prendre sera réservé.

Bulletin

La forme générale et le texte du bulletin sont approuvés. Le prix des cotisations devra être indiqué d'une façon plus apparente.

Adhésions

Il est décidé que les adhérents de province qui auront versé la cotisation de 5 francs seront appelés *Membres affiliés* et recevront le Bulletin, mais sans pouvoir prendre part aux réunions des sections ni aux Assemblées générales, et que, pour augmenter l'influence et la force de la Chambre Syndicale, les groupements et associations de Paris et de Province composés d'industriels ou de commerçants rentrant dans une des sections, pourront, sans payer de cotisation, faire leur adhésion à titre corporatif à la Chambre Syndicale.

Les sociétés commerciales ne pourront, conformément aux statuts, avoir plus d'un représentant comme membre actif dans la Chambre Syndicale.

Chaque membre de la Chambre Syndicale, à un titre ou à un autre, recevra une carte personnelle.

Presse Cinématographique

Le Comité prend note de la demande adressée par le Syndicat de la Presse Cinématographique, et, après examen de la réclamation formulée, il constate qu'il s'est agi dans la circonstance d'un oubli involontaire.

Démission

M. A. Jallon adresse sa démission de membre du Comité en raison de ses nouvelles fonctions. M. le Président lui exprime la vive sympathie de la Chambre, et le remercie pour les services rendus.

Banquets

M. le président rend compte du banquet de Lille où il a représenté la Chambre Syndicale ; il rappelle que de nombreuses adhésions de membres affiliés y ont été recueillies par M. Aubert.

Il exprime ses vifs regrets de n'avoir pu assister au banquet de Marseille, étant à cette époque en Grèce où l'invitation lui est parvenue.

Détérioration des films

La Chambre Syndicale, sur la plainte des maisons de location de films, invite les directeurs à se rappeler qu'ils sont pleinement responsables des détériorations qui peuvent être commises dans les films au cours des projections, et elle les prie très instamment de tenir la main à ce que leurs opérateurs donnent les plus grands soins aux films qui leur sont confiés.

Compte rendu financier

M. Lallement, trésorier, fait part au Comité de direction de l'état des finances de la Chambre Syndicale qui, après la rentrée totale des cotisations, s'établissent par un solde créditeur d'environ 4.000 francs.

A fin décembre prochain il sera publié un tableau récapitulatif de toutes les opérations effectuées.

M. le Président profite de l'occasion pour adresser à M. Lallement les vives félicitations de la Chambre pour le dévouement et le soin apportés dans ses délicates fonctions.

Diplômes

La Chambre Syndicale décide de décerner, lors de son prochain banquet, des diplômes à titre de récompense et d'encouragement aux employés ayant plus de 10, 15 et 20 ans de service.

Société des Auteurs

Une observation ayant été faite par certains auteurs dramatiques à M. le Président au sujet d'entrefilets parus dans un journal corporatif, la Chambre Syndicale déclare qu'elle n'est pour rien dans cette publication, et qu'elle n'a fait aucun communiqué à la Presse au sujet de la réunion de la Section des éditeurs qui a eu lieu à son siège social.

La Société des Auteurs doit prochainement faire part de propositions nouvelles, que la Chambre Syndicale étudiera sans prendre, bien entendu, aucun engagement, avant d'avoir consulté tous les intéressés.

Censure des films par les Maires

Il est signalé qu'une pièce patriotique « Héroïsme de Française » qui avait passé dans un grand nombre d'établissements de Paris et de province a été interdite pendant un jour au Havre, et que « Rocambole » a été interdit à Dijon.

En présence de pareils actes d'autorité, injustifiés, M. le Président fera auprès de M. le Ministre de l'Intérieur une démarche pour que des instructions soient par lui adressées aux préfets, afin qu'une grande tolérance soit conseillée aux maires, et qu'ils soient invités à ne plus interdire les films sur le simple vu des titres et sans connaissance aucune de ce qu'ils représentent et de leurs tendances.

Film ininflammable

M. le président donne lecture d'une lettre de MM. Boulin et Verchère de Lyon, demandant à la Chambre Syndicale d'intervenir auprès de M. le maire de Lyon pour qu'il reporte au 1er juillet 1915, époque fixée à Paris par M. le Préfet de police, la mise en vigueur de son arrêté concernant les films ininflammables.

Il est décidé qu'une lettre sera adressée dans ce sens afin de tenter d'obtenir la satisfaction demandée.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le Secrétaire : E. KAHN. — *Le Président :* J. DEMARIA.

le grand succès de l'Ambigu-Comique

LA BELLE LIMONADIÈRE

est édité par la

S.C.A.G.L.

Les Films de la S. C. A. G. L.

sont édités par les

Établissements **PATHÉ** Frères

LE CODE DU CINÉMA

(Suite)

LIVRE II

EXPLOITATION

CHAPITRE PREMIER

Prescriptions administatives

TITRE III

Arrêtés Municipaux

(Suite)

Contrairement à la jurisprudence du Tribunal Civil de la Seine et de la Cour de Paris, les juges de paix de Marseille et d'Hyères (aff. Guigui, Trib. de simple police, 30 janvier 1913), ont considéré le cinématographe comme un « spectacle de curiosités » dépendant du pouvoir réglementaire des maires, même lorsque les représentations sont données dans des locaux permanents et spécialement aménagés.

Leur seul motif est que le caractère spécifique du théâtre consiste dans la figuration directe, par des acteurs vivants, de scènes fictives plus ou moins tirées ou inspirées de la réalité, tandis que le cinématographe est une reproduction indirecte au moyen de procédés industriels.

Et, par arrêt en date du 3 avril 1914, le Conseil d'Etat, se mettant en contradiction avec sa propre jurisprudence en matière de patente, a confirmé ces décisions, livrant les Cinémas à la discrétion et à l'arbitraire des 36.000 maires de France, presque tous étrangers aux questions de littérature et d'art, et inspirés par leurs passions politiques ou par leurs rivalités locales.

La Cour de Paris a au contraire proclamé à plusieurs reprises que la projection cinématographique constitue une exploitation théâtrale » parce qu'elle comporte de nombreux personnages, des décors, de la musique, et procure l'illusion d'une pièce de théâtre, et parce que la confection d'un film a pour condition nécessaire et préalable une représentation véritable, dont la photographie a fixé les mouvements.

Il y a donc conflit entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative.

Il faut espérer que bientôt une loi déterminera d'une façon définitive le caractère du cinématographe, et l'assimilera au théâtre.

Mesures de sécurité. — Certains maires ont interdit aux cinématographes de donner des représentations sur leur territoire sans autorisation spéciale, délivrée après examen des

conditions d'installation. D'autres ont institué des commissions spéciales.

Ce sont de sages mesures, qui devraient être généralisées. Les Municipalités ne sauraient être trop attentives, surtout lorsqu'il s'agit de cinématographes ambulants employant une autre lumière que l'électricité.

Elles devraient ainsi prescrire le dégagement des issues pour faciliter l'évacuation des salles, l'ouverture des portes à l'extérieur, l'interdiction des sièges mobiles, l'isolement de la cabine, etc.

Dans les grandes villes, les spectateurs ont confiance dans les mesures prises, et cela est à l'avantage des cinémas ; il doit en être de même dans les petites localités. Il ne faut pas qu'un accident, qui n'aurait pour cause qu'une mauvaise installation, jette la défaveur sur un spectacle qui, à l'époque actuelle, n'offre plus aucun danger pour le public.

Interdictions. — D'autres maires et le Préfet de police à Paris, par arrêté du 13 novembre 1913, ont interdit dans un délai, relativement court, l'emploi des films difficilement inflammables, sans que cette mesure ait été justifiée par des accidents devenus fort rares, tous les appareils étant munis de dispositifs de sécurité.

Le Congrès de Gand, en 1913, avait émis le vœu que des mesures de ce genre ne fussent prises qu'en accordant un long délai aux maisons d'édition et de location et aux exploitants pour l'écoulement des anciens films dans l'intérêt même du public, l'excès de confiance inspirée aux opérateurs étant de nature à amener de leur part un relâchement dans les mesures de sécurité prescrites et de constituer, par voie de conséquence, un danger pour les spectateurs.

Des arrêtés de ce genre seraient attaquables s'ils étaient de nature à porter atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie et à constituer des privilèges au profit de certaines maisons.

Atteinte à la morale. — On n'a jamais reproché en France au cinématographe, de présenter des scènes de nature à constituer des atteintes à la morale; c'est d'ailleurs une des raisons de son succès.

A Paris, il est interdit par les autorisations d'exploitation des théâtres, de représenter des pièces de nature à porter atteinte à la morale ou à l'ordre public.

En cas d'atteinte à la morale publique, ou de manifestations tumultueuses, les autorisations peuvent même être retirées (art. 214 de l'Ordonnance de police du 10 août 1908).

Si certains sujets ou certaines mentions projetées sur l'écran étaient de nature à constituer des outrages aux bonnes mœurs ou des injures à l'égard de personnes déterminées, des poursuites correctionnelles pourraient être intentées par le parquet, directement ou sur la plainte des intéressés, en vertu de la loi du 16 mars 1898.

Taxes municipales. — Les arrêtés municipaux qui ont pour objet de créer des taxes et droits doivent, aux termes de l'article 133 de la loi du 5 avril 1884, être ratifiés par des lois votées par la Chambre des Députés et par le Sénat.

A défaut de loi, ces arrêtés ne sont pas applicables.

TITRE IV

Tarifs d'électricité.

LE PRIX D'ÉCLAIRAGE EST-IL APPLICABLE ?

Le prix d'éclairage est-il applicable ?

Les compagnies d'électricité ont des contrats avec les villes.

Les cahiers des charges qui les régissent imposent un tarif moins élevé pour la force et pour l'emploi industriel que pour l'éclairage.

Dans un certain nombre de villes, en France et à l'Etranger, les Municipalités ont reconnu que l'électricité employée pour les appareils de projection devait être considérée

Le Cosmograph

Téléphone : *CENTRAL 33-17* — 7, Faubourg Montmartre - PARIS — Adr. Télég. : *HÉBÉFILM*







Messieurs les Directeurs de Cinémas, soucieux de donner satisfaction à leur Clientèle, doivent demander leurs programmes à :

FRANCE-CINÉMA-LOCATION

7, Rue du Faubourg-Montmartre, PARIS

Téléphone : **BERGÈRE 49-82** — Adresse télégraphique : **HÉBÉFILM**

et à ses Agences de Marseille, Toulouse, Lyon, Lille et Constantine

Voir page 51.

comme courant industriel bénéficiant de la réduction des prix ou tout au moins de ristournes importantes.

Dans le cahier des Charges de la Ville de Paris, la distinction est faite entre l'emploi « pour l'éclairage public ou privé » et l'emploi *pour tous autres usages;* le champ d'application du tarif maximum y est donc plus restreint encore.

Or l'électricité employée par les appareils cinématographiques ne sert pas à l'éclairage public ou privé; il n'en est fait usage, au contraire, que dans des salles non éclairées.

Les mots « éclairage public ou privé » ont, comme le mot « chauffage » un sens bien défini et bien connu de tous, qui vise l'utilisation pour les besoins et le bien-être des personnes, et non l'utilisation pour l'obtention d'un résultat industriel.

Si le tarif du gaz était différent suivant qu'on l'emploierait pour le chauffage public ou privé ou pour un autre usage, viendrait-il à l'esprit de dire que la fusion des métaux rentre dans la première catégorie parce qu'elle est obtenue par chauffage?

Lorsque l'électricité est employée par des photographes, par des dentistes, elle jouit d'un tarif réduit parce qu'elle n'est pas destinée à procurer l'éclairage; il doit donc en être de même lorsqu'elle est utilisée dans les appareils de projection.

CHAPITRE II

LOIS APPLICABLES

TITRE I

Le droit des pauvres.

Historiques. — Taux et mode de recouvrement. — Paiement des contrôleurs. — Critiques. — Sur quels spectacles est-il dû? — Sur quels billets?

Historique. — En dehors et en plus des impôts qui frappent toute entreprise commerciale, les spectacles sont soumis à une taxe spéciale au profit de l'Assistance publique, qui est perçue sur la recette brute avant déduction des frais.

Cette taxe est très ancienne. Le 24 avril 1507, une ordonnance de Charles VI avait enjoint aux « menestriers et autres joueurs d'instruments tant haults que bas » de payer une taxe au profit de l'hôpital Saint-Julien. Un arrêté du Parlement du 27 janvier 1541 obligea les Confrères de la Passion, qui représentaient les mystères, de « bailler aux pauvres 100 livres tournois ».

En 1699, une ordonnance royale fixa le prélèvement au sixième de la recette brute. De 1716 à 1791, l'impôt s'éleva à 25 o/o; on l'appelait le « quart des pauvres ».

Il disparut en 1791 et fut remis en vigueur le 11 nivôse

an IV (1er janvier 1796) sous forme d'une représentation par mois au bénéfice des pauvres.

Le 5 et 7 frimaire et 2 floréal an V (22 avril 1797) et le 8 thermidor an VI (26 juillet 1798) on le fixa au décime par franc (10 0/0) et enfin le 9 décembre 1809, il atteignit 11 0/0.

Taux et mode de recouvrement. — Le taux de perception du droit des pauvres est extrêmement variable.

Il est, suivant la nature des spectacles, et en principe seulement, de 10 0/0, de 15 0/0, de 5 0/0 ou de 1 0/0.

Il est moins uniforme encore à cause de son mode de recouvrement, perception directe, abonnement, régie simple, régie intéressée.

Paiement des contrôleurs. — Certaines villes de province, sous prétexte d'assurer la perception du droit des pauvres, prescrivent des mesures vexatoires, tant à l'égard des exploitants qu'à l'égard des spectateurs.

C'est ainsi qu'elles prétendent faire payer leurs contrôleurs par les Directeurs de Cinémas, et leur donner libre accès dans les salles, pour vérifier, pendant la représentation, les billets des spectateurs.

De pareilles exigences doivent, à notre avis, provoquer partout la résistance. Le paiement des contrôleurs par les exploitants est une aggravation de la taxe non prévue par la loi, et qui ne rencontre de précédents en aucune matière ; c'est à l'administration intéressée qu'il appartient d'assurer son mode de perception et d'en supporter les frais.

Un arrêté municipal, pour être légal, doit avoir pour objet d'assurer ou de maintenir le bon ordre ; celui qui organiserait un contrôle au cours des représentations produirait l'effet contraire.

Critiques. — Le droit des pauvres, a dit M. Mesureur, étonne dans un régime d'unité fiscale, et il est le seul exemple à notre époque d'une contribution prélevée au profit d'une catégorie particulière de citoyens..., mais, ajoutait le Directeur de l'Assistance publique, il emprunte un caractère sacré à sa destination — les pauvres.... »

Est-ce là une excuse ?

Sans rechercher si les subsides ainsi recueillis sont répartis avec assez de soin et de largesse pour venir en aide à toutes les misères, et si les hôpitaux et les institutions de bienfaisance, aidés par les dons et legs provenant de l'initiative privée, ne profitent pas quelquefois à d'autres que ceux pour lesquels ils ont été fondés, il convient de se demander pourquoi le devoir de charité et de bienfaisance n'incombe pas à tout le monde.

Autrefois étaient en vigueur d'autres taxes au profit des hospices ; elles portaient sur des objets de consommation, sur la bière, sur les poissons, etc. ; toutes ont été supprimées ; seul le droit des pauvres a survécu.

Il n'y a pas à le modifier : toute demi-mesure — telle que la perception sur les bénéfices et non sur les recettes — serait plus dangereuse encore à cause de l'inquisition qui en résulterait.

On doit le supprimer et les raisons pour le faire sont multiples.

Il constitue une anomalie en notre siècle. Comment en serait-il autrement quand on songe aux motifs qui l'ont fait instituer ?

Le roi Charles VI, en le créant il y a plus de quatre cents ans, l'expliquait en disant « que, par le spectacle, le peuple était distrait du service divin, ce qui diminuait les aumônes. »

Il parut tellement injuste qu'il disparut ensuite pendant un siècle.

Mais les artistes de la Comédie-Française, voulant obtenir de Louis XIV la fermeture des deux théâtres qui leur faisaient concurrence, offrirent, en compensation du monopole qui leur fut reconnu le 25 février 1699, de prélever chaque mois, à titre de libéralité volontaire, une part de leurs bénéfices au profit des couvents.

Ce motif, comme le premier, n'a plus de valeur aujourd'hui.

La taxe avait pour contre-partie fatale et forcée un privilège dont elle était le prix.

Et cela était si vrai que lorsque, après son abolition en 1791, on la rétablit cinq ans après, ce fut en supprimant la liberté des théâtres.

Or, le décret de 1864 a consacré cette liberté : les théâtres ne sont plus l'objet de monopoles ; le droit des pauvres ne s'explique donc plus.

Le caractère d'un impôt de bienfaisance et de charité le ferait supporter facilement par tout le monde ; pourquoi en exempter la majorité des citoyens, alors que la part des pauvres doit incomber à chacun suivant ses moyens ?

Cet impôt est contraire à la dignité des grandes villes, qui se soustraient à une obligation « sacrée » en faisant supporter la charge de subvenir aux besoins de leurs pauvres par un seul commerce, d'autant plus lourdement frappé que le nombre de ceux qui l'exercent est moins grand, et que les frais de perception sont plus élevés !

A certaines villes, le droit des pauvres procure des ressources considérables ; à d'autres au contraire il ne rapporte rien ou presque rien, parce qu'elles ne possèdent pas de salles de spectacle, ou n'en ont que de peu importantes.

L'égalité de tous devant l'impôt est recherchée dans toutes les législations. Notre système fiscal tend à répartir les charges sur le plus grand nombre, afin de les rendre moins onéreuses pour chacun. Le Droit des Pauvres produit l'effet contraire.

Il existe, entre ceux mêmes qui le supportent, une inégalité flagrante qui dépend de l'importance de leurs établissements, de la différence et de la variation dans leurs bénéfices, et des difficultés plus ou moins grandes qu'ils ont à vaincre pour réussir.

(A suivre.)

E. MEIGNEN.

AGNIE FRANÇAISE

a Edison

uveaute

ionnelle

RTURE DE LA

natographique

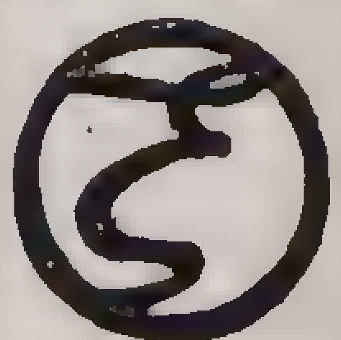




LE GRAND

de sa Vie 1786

terprétation — Magnifique publicité — Trois affiches en couleurs



imés sur Pellicule Eastman-Kodak

L'INSTALLATION PRATIQUE
DES
Salles de Spectacle Cinématographique

CHAPITRE PREMIER
Du cratère.

Forme à donner à la pointe des charbons.
(Suite)

On comprend aisément que de cette façon le cratère se présente face au condensateur; de plus comme sa forme n'a changé que dans un sens (d'arrière en avant) les côtés se sont allongés, mais ont subsisté; ils servent d'écran et empêchent la lumière de se disperser sur les côtés de la lanterne. Il est certain que dès le début un cratère de cette forme est assez difficile à obtenir, il ne faut pas se décourager, avec un peu d'adresse et de la patience on arrive en peu de temps à obtenir le tour de main nécessaire. Tout ce qui vient d'être dit s'applique aux lampes à ciseaux; avec une bonne lampe à charbons parallèles, la difficulté est beaucoup moindre, le déplacement du cratère est moins important et l'on n'a qu'à incliner l'ensemble des porte charbons pour obtenir le même résultat. Il ne faut cependant pas exagérer ce mouvement parce que la pointe du négatif pourrait arriver à se trouver sur le passage des rayons lumineux commis par le cratère et dans ce cas projeter une ombre.

L'inclination facilite beaucoup l'orientation du cratère mais il est quand même nécessaire de procéder comme pour les lampes à ciseaux, sauf bien entendu en ce qui concerne la position des charbons l'un par rapport à l'autre.

Pour mieux faire comprendre voici ci-dessous quelques explications qui s'appliquent aux lampes à ciseaux :

Dans la lampe à positif horizontal le cratère est tout naturellement tourné vers le condensateur et conserve sa forme normale, de plus sa disposition permet l'emploi d'un réflecteur métallique.

Dans tous les cas le négatif conserve à peu près la même forme, c'est-à-dire en pointe.

Dans le cas où l'on emploie du courant alternatif, il n'est pas question bien entendu du cratère, les deux pointes des charbons ont la même forme, elles sont presque plates avec une légère pointe dans le milieu.

Quelle doit-être la position des charbons? Les avis sont très partagés : généralement l'on fixe les charbons de façon à ce qu'ils soient verticaux et perpendiculaires, en un mot dans le prolongement l'un de l'autre, c'est la seule combinaison pratique à adopter avec des lampes à charbons parallèles.

Pour les lampes à ciseaux je ne conseillerai pas pour ma part cette disposition; elle présente un inconvénient, celui de favoriser le déplacement de l'arc autour des charbons, ce qui produit de sérieuses variations sur l'éclairage de la projection.

Il faut avant tout se rendre bien compte de ceci : étant donné que l'arc se coupe et se reforme dans des sens différents un certain nombre de fois par seconde (voir mon article paru précédemment dans le *Courrier*), il importe non seulement d'atténuer le plus possible cet inconvénient mais il faut veiller à ne pas l'aggraver en permettant à l'arc de se réamorcer tantôt sur un point des charbons tantôt sur un autre. C'est pourquoi il est préférable que les charbons ne soient pas dans le prolongement l'un de l'autre, il faut au contraire les incliner le plus possible de façon à ce qu'ils forment un angle aussi aigu que possible; en un mot ils doivent former un V dont la pointe serait tournée du côté du condensateur. Cette façon de disposer les charbons peut paraître paradoxale, elle ne l'est cependant pas, car dans ce cas l'arc jaillira sûrement entre les deux points les plus rapprochés, car ceux-ci se trouveront fatalement à l'extrémité des charbons.

Les pointes se présentant du côté de la projection, celle-ci bénéficiera de presque tous les rayons lumineux produits par leur incandescence. Comme la pointe des charbons reste lumineuse pendant le temps où l'arc est éteint (suivant la fréquence du courant employé), l'utilisation de cette incandescence atténuera un peu les ennuis de l'arc sur alternatif.

Cette disposition en V a donné d'excellents résultats dans les lampes industrielles.

Pour obtenir une lumière encore plus fixe, certaines maisons ont eu l'idée d'employer des charbons ayant deux âmes, l'une centrale comme dans les charbons ordinaires, l'autre près de la périphérie parallèle à la première et composée par un fil d'un métal de composition appropriée à la couleur de la lumière que l'on désire obtenir.

Ce dispositif permet d'obtenir un arc jaillissant toujours entre les deux mêmes points, par conséquent très fixe.

Je suis convaincu que ces charbons, employés en cinématographie, donneraient de bons résultats.

L'on peut aussi améliorer la fixité de l'arc avec des charbons ordinaires en limant ceux-ci longitudinalement de façon à constituer sur chaque charbon un plat.

(A suivre.) F. KRAMER.

MARQUES DE FABRIQUES

FRANCE

Marques publiées en mai-juin 1914

PHOTOGRAPHIE

Sem. — Société Anonyme Française des Etablissements Mackenstein, 7, avenue de l'Opéra, à Paris.

Photo-Plast. — Ludovic Pierre, 51, rue Molière, à Montrouge.

Pentagraph. — Firme Lévy-Roth, G. m. b. H., 13, Sellerstrasse, à Berlin.

Mandel. — Leffinwell (W.-H.), 50, rue des Petites-Ecuries, à Paris.

Alboidin. — Société Neue Photographische Gesellschaft Aktien Gesellschaft, 27, Siemenstrasse, à Steglitz.

V. Phot. — Arthur Vignais, 8, rue de L'Ile, à Billancourt.

Idéal-Photo. — Société Bouchon et Cie, 55, rue Saint-Lazare, Paris.

PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

Papier Drap. — MM. Salvadore et Laperche, 26, rue de Navarin, à Paris.

CINÉMATOGRAPHIE

Cosmograph. — Edmond Bretel, 7, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Francia. — Société Commerciale du Caoutchouc, 42, rue Legendre, à Paris.

Le Film à façon. — Louis Mauclair et Alfred Breon, 64, rue Oberkampf, à Paris.

Les Grands Films Internationaux. — Georges Lévy, dit Lordier, 19, boulevard Saint-Denis, à Paris.

Soleil. — Société dite : « L. Paul et Cie », 15, boulevard Voltaire, à Paris

Adhémar. — Société Anonyme des Etablissements L. Aubert, 19, rue Richer, à Paris.

Bon Film. — Albert Lauzin, 5, rue Saint-Benoist, à Paris.

OPTIQUE

Diotar. — Société Carl Zeiss, à Iéna (Allemagne).

Communiqué au *Courrier Cinématographique* par l'Agence de Brevets et Marques de Fabrique JACQUES GEVERS & Co, à Anvers, rue Saint-Jean, 70.

Nos lecteurs seraient fort aimables de mentionner « Le Courrier Cinématographique », chaque fois qu'ils font une commande à la suite d'une annonce publiée dans notre Journal. C'est le meilleur moyen de justifier la confiance des annonciers du « Courrier » et nous comptons pour cela sur la collaboration de tous nos lecteurs. D'avance, à tous, nous leur disons merci.



Les Films joués par

Les Films joués par

BÉBÉ

(LE PETIT ABÉLARD)

seront désormais vendus pour le monde entier par

GÉO JANIN

17, Rue Grange-Batelière, 17 - PARIS

Retenez de suite la nouvelle série pour 1914-1915

" Le Courrier " à La Rochelle

De notre Correspondant particulier :

Les deux salles de Cinéma existant actuellement à La Rochelle sont fermées pendant la saison d'été.

*
* *

On nous annonce la construction d'une salle de 400 places montée, rue de la Pépinière, par M. Prévost, électricien à La Rochelle.

*
* *

Nous constatons avec plaisir que M. Gellot le sympathique directeur du Cinéma Familia, représentant de la M. P. Sales Agency Co, fait de brillantes affaires. Nous lui présentons toutes nos félicitations.

*
* *

Le Casino de La Rochelle qui donne actuellement des représentations théâtrales a ouvert sa saison en donnant des séances de Cinéma Pathé soit dans sa salle, soit dans son magnifique jardin d'été. Beau succès pour les grands films.

*
* *

Un de nos meilleurs amis du Cinématographe de La Rochelle nous prie de bien vouloir publier pour la priorité du titre un scénario dont toute la trame est complètement nouvelle. Nous le donnerons la semaine prochaine, mais son titre est Mac Burns contre Boc Becker ou l'Affaire du Casino de La Rochelle, vue policière et de voyage.

*
* *

Le Cinéma Familia, un des plus confortables et des mieux agencés de La Rochelle agrandit sa salle. A l'ouverture celle-ci comptera 250 places de plus, par la construction d'une galerie dans le fond de la salle.

R. R.

" Le Courrier " à Bordeaux

De notre Correspondant particulier :

Les cinémas poussent à Bordeaux comme des champignons ; il y en a dans tous les coins de rue. La saison 1914-1915 verra s'ouvrir encore de nombreux établissements plus luxueux les uns que les autres.

Un cinéma de 1.500 places est en construction en plein centre de la ville, près de la place Gambetta, sur le cours de Tourny. Un grand jardin y sera aussi aménagé.

Un autre établissement est en bonne voie de construction sur les Grands Boulevards, à peine à quelques pas d'un Théâtre-Cinéma Pathé existant depuis quelques années.

Nous reparlerons de ces théâtres et d'autres encore, lors de leur ouverture.

La lutte pour attirer le public dans les salles est acharnée et certains Exploitants en arrivent à travailler presque pour rien. On dirait qu'il plaît à ces Directeurs de faire du cinéma rien que pour leur plaisir.

Nous avons entre les mains un prospectus du cinéma Ares-Judaïque, 37, boulevard de Caudéran, au dos duquel nous trouvons imprimés :

Deux billets de publicité de deux places chacun et donnant droit à l'entrée moyennant le paiement de 0 fr. 60 aux premières, 0 fr. 40 aux secondes et 0 fr. 30 aux troisièmes.

Un billet d'enfant avec lequel il n'est perçu que 0 fr. 20. Ces prospectus se trouvent dans toutes les boîtes aux lettres et sont distribués au moins par 5.000.

Il est évident que personne ne va plus à ce cinéma sans avoir son billet de réduction. Il n'est vraiment pas coûteux d'assister à trois heures de spectacle pour six sous.

Et cependant il est à Bordeaux des Exploitations cinématographiques qui tout en maintenant leurs prix marchent très bien. Nous pourrions citer le cinéma de la Barrière de Pessac et Tivoli-Cinéma qui, même par cette saison de chaleur, font des salles combles, sans avoir besoin de réduire leurs prix.

En saison, le Cinéma National, Théâtre de l'Intendance, qui ne donne qu'une heure de spectacle (environ 1.200 mètres de films), maintient ses prix des places au tarif ordinaire de la majorité des cinémas bordelais, soit 0 fr. 50 aux troisième; 75 centimes aux secondes; 1 franc aux premières et 1 fr. 50 aux balcons.

Que les Exploitants qui ne peuvent travailler pendant l'été à leur tarif ordinaire ferment plus tôt. Ce sera mieux pour eux et l'hiver leur fera rattraper leur saison de fermeture.

*
* *

Reprise de chefs-d'œuvres

Tous les jeudis, en matinée et en soirée, le Cinéma National, pendant la saison d'été installé au Théâtre-Français, donne deux représentations des meilleures vues parues dans l'année. Il a débuté par *Sans Famille*, le beau drame d'après le célèbre roman d'Hector Malot.

*
* *

Record d'actualité

Le Saint-Projet Cinéma a établi un beau record d'actualité en passant sur l'écran, le 18 juillet, le magnifique combat de boxe *Carpentier-Gunboat Smith*, qui avait eu lieu l'avant-veille le 16 courant, à Londres.

*
* *

Fermeture

Le Cinéma-Théâtre des Nouveautés, rue Servandoni, a donné sa dernière représentation de la saison le 26 juillet dernier.

*
* *

Les programmes trop longs

Le Théâtre des Bouffes annoncent en plus de son programme ordinaire une reprise de *Quo Vadis !*

Le Cinéma de la rue d'Ornano donne en supplément de ses programmes un grand film de Pathé, composé de trois ou quatre bobines.

R. R.

Tous les Articles, Informations ou Echos du
" Courrier Cinématographique "
peuvent être librement reproduits par nos confrères, auxquels nous demandons simplement de citer leur origine.

Le "*Courrier*" est un journal d'idées. Il n'ambitionne que leur profonde diffusion pour le mieux-être de tous.

" Le Courrier " à Nancy

De notre Correspondant particulier :

CINÉMA-TÉATRE

La semaine dernière, la Direction de ce splendide établissement avait fait de gros frais pour offrir à sa fidèle et nombreuse clientèle, un programme aussi sensationnel qu'en pleine saison. Aussi fut-elle grandement récompensée, car ses séances furent prises d'assaut.

La première partie se composait de *La Marseillaise*, belle reconstitution historique de l'hymne national de Rouget-de-Lisle, et d'un vaudeville très mouvementé et amusant : *Le Gendarme est sans culotte.*

La seconde partie comprenait la vedette de l'Ecran : *Fille d'Amiral*, grand drame naval, interprété par la plus séduisante et mignonne comédienne française, Mlle Suzanne Grandais. Cette belle œuvre fut encore rehaussée par une adaptation musicale composée par le célèbre maëstro Babillon. Ce film a obtenu un vif succès et a droit à tous nos éloges. Ensuite s'est déroulé le *Gaumont-Actualités*, particulièrement intéressant cette semaine.

En troisième partie : *Les Lions dans la nuit*, grand drame terrifiant de la Maison Gaumont, et un bon comique : *Les Résolutions de Bout-de-Zan.*

Annoncé pour cette semaine : *L'Intègre*, *L'Enfant et le Chien*, *Un Hôte de l'autre monde*, etc., etc.

Mes remerciements à la Direction du Cinéma-Théâtre pour le bon accueil qui m'est habituelllement réservé.

*
* *

EDEN-THÉATRE

Cette semaine : *L'Infamie d'un autre*, superbe drame de Pathé. Un excellent Max Linder dans *Max et la Docloresse.*

Le Pathé-Journal et quelques voyages complètent ce joli programme.

Dernièrement cet établissement a passé *Néron et Agrippine*, qui a obtenu, comme partout, un vif succès.

*
* *

GRANDE-TAVERNE

Partie cinéma : *Le Gendarme est sans culotte*, *La Duchesse d'Aiglemont* et *Gaumont-Actualités.*

Partie attraction : *Navarro and Partner*, le roi des jongleurs de l'Alhambra; *Le Trio Syborg*, acrobates et *Lenars*, le joyeux comique de la Scala.

*
* *

EXCELSIOR-CINÉMA

Ce nouvel établissement passe le gros succès de la saison : *Héroïsme de Française*, de la Maison Ch. Mary.

Je dois féliciter la direction, qui vient de créer une superbe salle de spectacles aux portes des nouvelles casernes d'Essey.

E. PIÉDER.

Jurisprudence Cinématographique

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOULOUSE

Présidence de M. SÉNESCAIL, juge de paix :

Audience du 4 juillet 1914.

REPOS HEBDOMADAIRE. — CHEF OPÉRATEUR DE CINÉMATOGRAPHE. — ROLE IMPORTANT. — BESOGNE DÉLICATE. — IMPOSSIBILITÉ DE PROCÉDER PAR ROULEMENT.

Un chef opérateur de cinématographe, à raison de la situation importante qu'il occupe dans le personnel de l'établissement, de la besogne délicate qui lui est confiée et de l'impossibilité où est le patron de le remplacer par voie de roulement n'est pas soumis à la loi sur le repos hebdomadaire.

Ministère public — c. — A...

Attendu que sur procès-verbal dressé le 9 mai 1914 par M. l'inspecteur du travail Foissac contre Alibert, entrepreneur de spectacles cinématographiques, ce dernier est cité devant le tribunal de céans pour répondre d'une contravention à l'article 1, § 2, des décrets des 24 août 1906 et 13 juillet 1906, rendus pour l'exécution des articles 30 et suivants du Code du travail et de la prévoyance sociale ;

Attendu que le procès-verbal susvisé reproche à Alibert de n'avoir point, malgré les avertissements reçus, donné à Pech (Antonin), premier opérateur cinématographique, le repos hebdomadaire par roulement, conformément aux dispositions de l'article 38, numéro 6 dudit Code ;

Attendu qu'Alibert soutient que son opérateur, en raison de l'importance de son travail et de la responsabilité qui pèse constamment sur lui, n'est point un ouvrier ou un employé au sens de la loi et qu'il ne doit point être assujetti au repos hebdomadaire ou compensateur ; que, d'ailleurs, l'observation, en ce qui concerne le chef opérateur, des prescriptions de la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire par roulement est en fait impossible puisque l'établissement ne possède et ne peut, à cause du traitement qui lui est alloué, posséder qu'un seul chef opérateur ; qu'il conclut donc à sa relaxe ;

Attendu que, si l'article 31 du Code du travail stipule qu'il est interdit d'occuper plus de six jours par semaine un même employé ou ouvrier, il est également constant, en doctrine et en jurisprudence, qu'un certain nombre de personnes concourant à l'objet d'une entreprise soumise en principe à la loi ne peuvent être assimilées à des ouvriers ou des employés ; qu'il en est ainsi des médecins dans les hôpitaux, des rédacteurs de journaux, des acteurs et des musiciens employés dans les théâtres, de tous ceux, en somme, qui, soit à raison de l'importance de leur situation et de leur traitement, soit du rôle qu'ils jouent dans les établissements assujettis, ont une situation élevée et sont difficilement remplaçables ;

Attendu qu'il convient de rechercher, dans l'espèce qui nous est soumise, si Pech, chef opérateur du Cinéma, se place dans cette catégorie de personnes qui se trouvent en dehors des prévisions de la loi ;

Attendu que ledit Pech reçoit un traitement annuel de 3.600 francs et ne travaille que durant les représentations du soir, son rôle dans la journée se bornant à surveiller un aide, lequel, en raison de son travail essentiellement manuel, se classe d'autorité parmi les simples ouvriers astreints au repos hebdomadaire par roulement ;

Attendu que la besogne dévolue au chef opérateur est des plus importantes et des plus délicates ; que non seulement il doit avoir des connaissances scientifiques sur les applications pratiques à l'art cinématographique de l'électricité et de l'optique, mais encore posséder à fond, au point de vue mécanique, les appareils essentiellement délicats et minutieux qui lui sont confiés ; qu'en effet, le Cinéma dispose pour les représentations de plus d'un appareil et notamment des appareils Ernemann et Guilbert ;

Que ces appareils dont le mécanisme est à la fois précis et compliqué demandent pour leur conduite une dextérité et une habitude que l'on ne peut atteindre que par une étude attentive et une pratique journalière ;

Que cette considération technique suffit à elle seule à démontrer que le service de l'appareil cinématographique perfectionné en usage à l'Apollo nécessite, même pour un homme du métier, un certain apprentissage et ne peut fonctionner que sous la direction du chef opérateur ; que la présence et le concours de ce dernier sont indispensables aussi bien pour la correcte reproduction des films projetés à raison de treize photographies à la seconde avec un éclairage approprié et la bonne allure du spectacle que pour assurer la sécurité du théâtre et de ses spectateurs, l'opérateur devant être un homme de sang-froid et expérimenté auquel incombe la surveillance du tableau électrique et l'administration des courants dans une cabine aménagée avec volets de sûreté, selon prescriptions spéciales ;

Attendu, dans ces conditions, que si Alibert est en droit d'invoquer à l'appui de ses prétentions, les raisons qui ont dispensé la plupart des employés des théâtres de l'application de la loi sur le repos hebdomadaire, il nous paraît également fondé à se réclamer de la nature et de l'importance du rôle de son chef opérateur pour solliciter sa relaxe ;

Qu'il est écrit tout au long dans la loi, que les entreprises de théâtre sont de celles où le repos peut être donné par roulement et qu'il résulte des faits et circonstances de la cause, qu'ainsi procède Alibert pour toute la partie de son personnel autre que le chef opérateur ;

Attendu que le roulement suppose un certain nombre d'ouvriers ou d'employés de la même catégorie auxquels le repos est successivement donné à des jours différents pour qu'il n'y ait point solution de continuité dans la marche de l'entreprise ; qu'en l'espèce, le roulement est impossible puisque Pech est le seul, dans tout le personnel du Cinéma, qui soit apte à remplir les fonctions de chef opérateur ; que l'on ne saurait, sans crainte de dépasser le but et le sens de la loi et d'énerver la répression, obliger l'entrepreneur de spectacles cinématographiques à avoir, pour l'observance du repos hebdomadaire, deux opérateurs à 3.600 francs, ce qui constituerait pour lui un supplément de frais généraux que le législateur n'a certainement pas voulu imposer aux employeurs de la catégorie dans laquelle se trouve Alibert ;

Attendu que Pech jouit, d'ailleurs, en plus du traitement important qu'il touche, de certains avantages appréciables quant à la distribution de son travail ; qu'en dehors de la représentation du soir à laquelle il est indispensable, sa besogne journalière ainsi que nous l'a-

vons déjà précisé, est réduite à la simple surveillance d'un jeune homme qui lui sert d'aide et assure le service du jour ; qu'il a ainsi dans la journée de nombreuses heures de repos et de liberté et dispose, en outre, de vingt-cinq jours de congé par an durant lesquels il touche ses appointements ; qu'il trouve là de sérieuses compensations à la privation du repos hebdomadaire ;

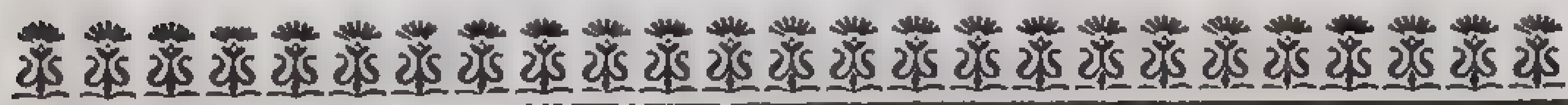
Attendu qu'il est certain que Pech, directeur technique du Cinéma, est un employé d'ordre supérieur en dehors des prévisions de la loi du 13 juillet intégrée dans le Code du travail ;

Qu'en conséquence, Alibert est en voie de relaxe ;

Par ces motifs, relaxe...

Me Pigasse, avocat.

Gazette des Tribunaux du Midi, 19 Juillet 1914.



" L'AIGLON "

Triomphe devant plus de 3.000 spectateurs

A MONACO

Jamais de mémoire de cinématographiste je ne me rappelle avoir vu pareil enthousiasme au Cinématographe !

J'étais dimanche à Monaco et durant ma promenade je fus attiré par de grandes affiches jaunes où se détachaient en fortes lettres rouges *L'Aiglon*. J'appris alors que par autorisation spéciale de la Société des Etablissements L. Aubert, ce film était présenté par le Comité Français de Bienfaisance de Monaco, à l'occasion des Fêtes du 14 Juillet.

Ma curiosité, excitée par cette véritable première en province, me fit pénétrer le même soir dans l'immense hall des Fêtes aménagé pour la circonstance.

Une foule compacte s'y pressait déjà. Lorsque *L'Aiglon*, suivi du nom de l'auteur, parut sur l'écran et que l'orchestre attaqua *La Marseillaise*, une salve d'applaudissements formidables retentit bruyamment, à laquelle je ne pus m'empêcher de m'associer. Ce n'était que le prélude d'un grand succès.

En effet, durant les quatre parties de ce chef-d'œuvre, la projection vraiment impeccable reflétant une photographie parfaite, une musique nuancée d'une façon admirable et dirigée avec une maîtrise experte provoquèrent des ovations enthousiastes de la part de cette foule transportée. Elle manifestait ainsi son approbation unanime du beau film qui lui était présenté et associait dans ses bravos l'œuvre, l'auteur et la firme L. Aubert.

Une assistance des plus selectes, dans laquelle on remarquait tout le monde officiel de la Côte d'Azur, ainsi que la haute société de la Principauté de Monaco, remplissait la jolie salle des fêtes. Tout le monde félicita les membres du Comité sur le succès de cette soirée, inoubliable pour ceux qui eurent le plaisir d'y assister.

Le Courrier adresse lui aussi ses félicitations au Comité d'Organisation ainsi qu'à M. Peynichou, l'habile directeur artistique, sans oublier les talentueux musiciens si admirablement conduits par MM. Detaille et Scotto.

L. BARTHÉ.

Une campagne de PUBLICITE progressive est l'INDICE et le MOYEN de progressives affaires.

DOCUMENTS OFFICIELS

Conclusions du rapport de la sous-commission de l'ignifugeage des décors, présentées à la Commission chargée de contrôler l'application des ordonnances prises sur les avis de la Commission supérieure des théâtres à la Préfecture de Police.

***(Bulletin Municipal Officiel* du 29 juin 1914.)**

1° Le mélange composé de six parties de borax et de cinq parties d'acide borique, en solution dans l'eau, constitue un très bon ignifuge pour les toiles destinées à la confection des décors ;

2° Ce mélange n'altère en aucune façon ni la résistance, ni la souplesse des toiles et ne modifie pas la durée de séchage après application des couleurs ;

3° Il n'agit pas sur les matières colorantes habituellement employées en peinture décorative ; seules, quelques rares couleurs, particulièrement fragiles, de qualité inférieure, et que les peintres décorateurs déclarent pouvoir remplacer par d'autres plus solides, subissant de la part du mélange proposé une modification de nuances ;

4° L'application de ce mélange peut être réalisée de deux manières :

a) soit par trempage, de façon que la toile fixe environ 45 grammes de mélange par mètre carré ; dans ce cas, la dépense relative à ce traitement s'élève à 0 fr. 03 par mètre carré (non compris les frais de main-d'œuvre, si l'opération n'a pas été faite en même temps que l'apprêtage).

b) par encollage, le mélange ignifuge étant incorporé dans la solution de colle utilisée lors de la préparation dite encollage que la plupart des peintres font subir à leurs toiles avant de les peindre ;

Dans ce cas, la quantité de mélange ignifuge qui doit être appliquée en moyenne sur une toile est de 80 grammes par mètre carré. La dépense correspondant à ce traitement s'élève à 0 fr. 05, y compris la main-d'œuvre, puisque celle-ci se confond avec les opérations de décoration proprement dites ;

5° Sa durée d'action paraît de l'ordre de grandeur de celle de la couche de peinture recouvrant le décor ;

6° L'ignifugation des feuillages, gazons, fibres, etc., peut être également réalisée à l'aide de ce mélange soit par trempage, soit par pulvérisation ;

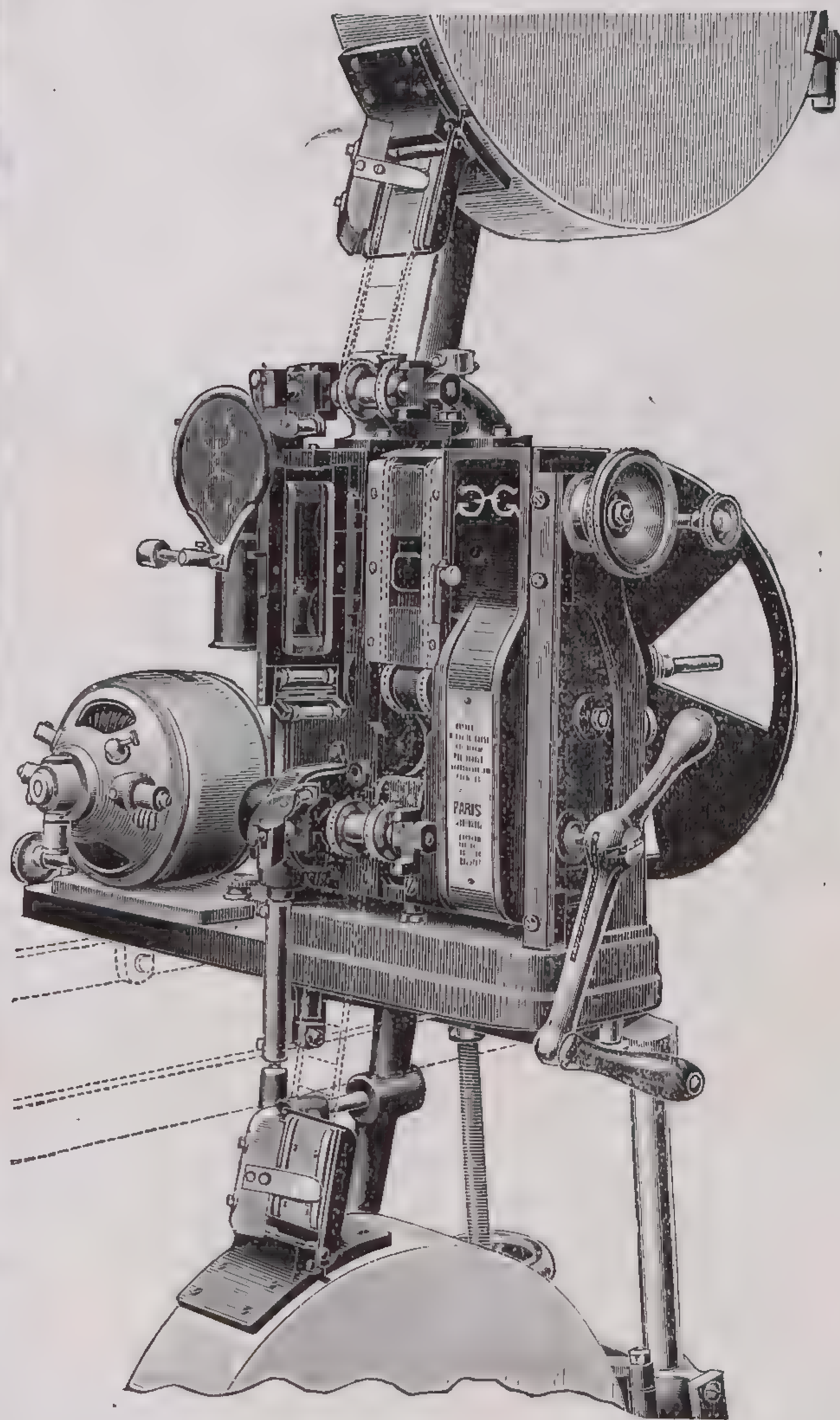
7° Ce mélange peut être utilisé pour l'ignifugation des toiles déjà peintes, mais, pour cela, il nous reste encore à préciser, après des essais tentés sur des décors déjà existants, les conditions exactes dans lesquelles doit s'effectuer son application.

Paris, le 8 mai 1914.

Le rapporteur de la Sous-Commission,
Directeur du Laboratoire municipal,

Signé : KLING.

Le Ciné blindé "GUIL" à centre optique fixe et croix de Malte intégrale



La meilleure optique !

Condensateur **SAVELENS**
Objectif **CINÉOPSE**

La meilleure mécanique !

Organes en **acier** trempé et rectifié
Pas de porte à faux
Construction simple et solide

Les meilleurs résultats !

La plus grande **Fixité**
La plus grande **Luminosité**
sans scintillement et sans filage
à toutes les vitesses.
La plus grande **sécurité**
La plus grande **économie :**
de lumière, de programme, d'entretien

Le grand catalogue de cinématographie est envoyé franco aux Directeurs, Loueurs, Revendeurs

USINES D'OPTIQUE ET D'APPAREILS DE PRÉCISION

G. GUILBERT

4, Allée Verte -- 59, Boulevard Richard-Lenoir, Paris

Téléphone : 912-27 — Télégrammes : SPHEROCYLS - PARIS — Métro : RICHARD-LENOIR

Exposition cinématographique LONDRES 1913 } Hors Concours, Membre du Jury.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

De notre Correspondant particulier :

Je commence par une déclaration ou — mieux encore — par une profession de foi. Ceci pour répondre à quelques lettres adressées au *Courrier*, à la suite de mes précédents articles.

J'aime l'Espagne : je l'aime tout autant que mon pays ; je l'aime tout autant qu'un Espagnol peut l'aimer.

J'aime ce beau pays de rêve, sa nature exubérante, son ciel merveilleux, l'air transparent et embaumé qu'on y respire.

J'aime ce pays au passé de gloire, ce pays qui nous donna des mondes, ce pays où la chevalerie du siècle d'antan n'a rien perdu ; la fierté de sa race, la noblesse de son caractère, la simplicité si accueillante de ses mœurs, le sourire enchanteur et les beaux yeux noirs de ses femmes.

Nul mieux que moi ne pourra apprécier dans toute sa valeur le caractère si entreprenant des fils de Catalogne, la perle de l'Espagne, toujours à la tête du mouvement et du progrès ; ils sont, pour moi, les Yankees de la race latine.

Voici résumée ma pensée, voici résumé mon état d'âme !

J'ai cru (peut-être trop vite) que tout cela ressortait pour tout lecteur assidu de mes chroniques, mais — à en juger par les lettres reçues — je vois que je me suis trompé.

On m'accuse, moi, de discréditer l'Espagne et l'industrie et le commerce du film.

Allons donc !... est-ce pour de bon?

Voyons — messieurs mes contradicteurs — relisez bien ce que j'ai écrit; analysez bien ma pensée, et vous verrez que si, quelque fois, je me suis permis de critiquer telle ou telle chose, c'était dans l'idée de pousser à faire mieux ; à s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres pays où l'industrie du film est plus avancée et mieux comprise. C'était pour stimuler votre bon vouloir, pour vous acheminer vers la voie sur laquelle vous devez trouver les lauriers, toujours prêts pour ceux qui savent patiemment les chercher, et ceci pour le prestige et pour la gloire de ce beau pays que tous nous aimons.

* * *

La Maison « Cuesta » de Valence a présenté son film *orrida de Toros en Valencia.*

Pour un sujet espagnol c'en est un. Je suis sûr que cette projection fera plaisir à beaucoup de monde. Je vois d'ici l'accueil enthousiaste qu'il recevra, surtout dans le midi de la France.

Marseille, Nîmes, Montpellier et toutes les villes de cette région vont se l'arracher.

La photo est très bonne et la maison « Cuesta » a tourné pour des *espadas de primo cartel.*

Lorsqu'il y a à dire « bravo » à quelqu'un, je le dis de bon cœur : oui, bien, très bien.

Des courses de taureaux, on en donne un peu partout en Espagne, et même en dehors d'ici, mais l'effet n'est pas le même.

J'ai vu des courses de taureaux à Marseille avec Mazzantini; j'en ai vu souvent ici à Barcelone; j'en ai vu à Madrid, et même de « corrida réal », mais je n'en ai jamais vu comme à Valence. L'aspect que présente l'arène un jour de grande course est inoubliable.

Nulle part comme à Valence se manifeste l'enthousiasme de la foule ; nulle part comme à Valence on a conservé le type de la race espagnole en un jour de course; non, même à Séville, qui est pourtant célèbre dans le monde entier pour ses *corridas de las ferias* de Pâques.

Si la maison « Cuesta » a tourné à Valence, ce n'est donc pas parce qu'elle est sur place, mais parce qu'elle sait bien que nulle autre part qu'ici on pourrait donner l'image vivante de cette manifestation du caractère espagnol.

Encore une fois : bravo Cuesta ; *bien, très bien*, et beaucoup d'argent.

* * *

Je vous disais dans ma dernière chronique que le grand acteur « Enrique Borras », une des plus pures gloires du théâtre espagnol, avait été engagé, pour tourner une série de scénarios, par la « Hispano-Film ».

Je puis ajouter aujoud'hui que le premier de ces films aura pour titre *Sacrifice* et qu'il a été adapté au cinéma d'après le beau drame si émouvant de Campmany.

Enrique Borras sera entouré d'une troupe d'élite, et tout fait présager que nous aurons à enregistrer un succès pour la production espagnole.

Ceci est mon vœu, et le vœu de tous ceux qui voudraient bien voir un avenir assuré aux films de ce pays.

El Catalan.

MONATFILM

Adr. Tél. : Filmonat-Paris — 35, Rue Bergère — PARIS — Téléphone : Bergère 47-77

En préparation une série sensationnelle de caractère et de genre différents :

TULIPA

La Momie Vivante

1200 mètres

HOLLANDIA

Le Puits qui pleure

1100 mètres

B. & C.

Jours de Trafalgar

1200 mètres

Le Mariage de Minuit

1200 mètres

— W. Shakespeare —

1500 mètres

Accompagnée d'une publicité remarquable

CHRONIQUE ITALIENNE

De notre Correspondant particulier :

Mauvaise semaine comme reportage.

Dans les salles, les affaires sont réduites au minimum, et cela n'a rien de bien étonnant, car c'est la faute de la saison.

Autre chose, au contraire, dans ce qui touche l'édition, où le travail est — ou, pour mieux dire, était — poussé avec un bel entrain, en vue de la prochaine campagne.

Mais, tout à coup, au moment où on s'y attendait le moins, voilà que surgit menaçant le spectre de la guerre : d'une guerre prochaine, d'une conflagration générale.

Juste au moment où j'écris ces lignes, nous sommes tous sous l'empire d'une immense stupeur : l'on se demande si l'on n'est pas l'objet d'un affreux cauchemar. L'on est saisi, et la vie individuelle comme la vie nationale se ressent de cette atmosphère pleine de menaces.

Je ne veux pas dire avec céla que dans nos maisons d'édition on a cessé de tourner, mais l'entrain est tombé. On sent que l'on vit des heures graves, et tous les vœux, toutes les aspirations se tournent vers l'espoir de paix, sans laquelle tout travail est inutile et stérile.

Espérons donc que ces nuages noirs disparaîtront de l'horizon, et cesseront de nous étouffer.

La besogne reprendra avec l'entrain dont je vous parlais dans mes précédentes chroniques.

* * *

Dans notre industrie, où il y a place pour tout le monde, on ne devrait pas être obligé de signaler certain faits de guerre déloyale, qui se perpétuent sous le manteau de la concurrence.

Ces mœurs commerciales — dignes d'un autre siècle — on ne devrait plus les rencontrer dans l'industrie et dans le commerce du film..... et, cependant !....

Voici le tour de la Maison Pasquali : on cherche à la discréditer de mille manières, mais sous le couvert de l'anonymat.

Les choses ont même été poussées à tel point, que le Directeur de la Société, le chevalier Ernesto Pasquali, s'est vu obligé de sortir de son mutisme dédaigneux, en faisant publier dans la presse italienne un démenti catégorique qui — tout en remettant les choses à point — puisse servir à mettre un terme à une campagne odieuse, qui, à la fin, aurait pu nuire par sa persistance, au prestige qu'a su s'acquérir dans le monde la grande marque Pasquali.

* * *

On dit qu'aux premiers jours du mois de septembre la nouvelle maison « Guazzoni Film » présentera sa première production.

Nos lecteurs n'auront pas oublié que Guazzoni a été le metteur en scène de *Quo Vadis?* et de *Marc Antoine et Cléopâtre* pour ne citer que ces deux purs chefs-d'œuvre de l'art cinématographique.

Guazzoni et Caserini — de l'aveu unanime — sont — sans contestation possible — les deux plus grands metteurs en scène du monde entier.

Espérons donc qu'un tel homme nous donnera des productions dignes de sa renommée universelle.

* * *

Le grand théâtre de pose que la « Comerio » était en train de faire bâtir à Milan, va être terminé ces jours-ci. On tournera aussitôt.

ERNEMANN



Tireuse « IMPÉRATRIX » 1914

Appareils de prise de vues

Plateformes panoramiques brevetées

Perforeuses — Tireuses Métreuses

sont les instruments les plus perfectionnés ayant obtenu les plus hautes récompenses
——— aux récentes Expositions. ———
Se munir d'un **Matériel Ernemann,** c'est s'assurer un travail de haute précision.

Demandez Devis et Notice à :

ERNEMANN SOCIÉTÉ ANONYME
ATELIERS PHOTO-CINÉMATOGRAPHIQUES
ÉTABLISSEMENT D'OPTIQUE

9, CITÉ TRÉVISE, 9 **PARIS** TÉL. CENTRAL : 36-16.

LYON, 83, rue de la République;
NANCY, 20, rue des Dominicains;
MARSEILLE, 7, rue de Suffren;
LILLE, 11, place de la Gare.



*
* *

La maison Nunez et Mascagni vient d'acheter la concession pour la Ligurie du grand film de l'Itala que, sous peu de jours, les parisiens pourront voir au théâtre des Champs Elysées. Je veux parler de *Cabiria.*

*
* *

Je vous disais — il n'y a pas bien longtemps — que notre grand acteur, le commandeur Ermete Novelli, formait une société pour l'édition de vrais films d'art.

Or, un de nos confrères publie qu'il vient de signer un engagement pour tourner une série à la « Giano-Film » de Gênes.

Je vous transmets cette nouvelle sous réserve.

*
* *

On connaît maintenant les résultats définitifs du concours « Cinès ».

Le premier prix de 25.000 francs a été partagé entre deux concurrents, car, à l'examen même le plus minutieux, il n'a pas été possible à la Commission de dire lequel des deux scénarios était le meilleur. Et cela à tel point que l'on n'a pu appliquer le titre *ex æquo,* et on a laissé ce soin à la Cinès même, laquelle jugera d'après les difficultés de la mise en scène.

Je vous disais donc que le premier prix a été décerné à deux concurrents d'égale valeur, dont un est Français, et l'autre Italien.

Voici le Palmarès :

1er Prix : LE TRÉSOR DE RAMPSINITE, de *M. Americo Scarlatti,* de Rome.

1er Prix : PERSÉE, de *M. Maurice Magre,* 15, boulevard Berthier, à Paris;

2e Prix : LÉONARDO DE VINCI, *M. Augusto Jandolo* et *Giovanni Diotallevi,* via Margutta, 51, à Rome;

3e Prix : LE CRHIST NOIR, *M. Louis Feste,* 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris;

4e Prix : LE MARCHAND DE VÉRITÉ, *M. Jules Coste Florette,* 16, rue des Carmes, Montpellier (Hérault);

5e Prix : LE ROSSIGNOL, *M. Leo Roberto Montevecchi,* Rome.

Après ces cinq premiers prix, dont trois vont à des Italiens et trois autres à des Français, la Commission en a choisi dix-neuf autres qui recevront des primes supérieures à 300 francs.

*
* *

Et, du moment que nous parlons « concours » je veux dire deux mots sur le troisième de notre confrère *Film,* de Naples.

Les deux premiers devaient indiquer — on se le rappelle — quelle était la meilleure artiste italienne du cinématographe et ensuite quelle était la plus jolie.

Maintenant c'est le tour des hommes, mais le journal avait posé la condition expresse de ne pas comprendre dans la votation aucun artiste dramatique ou comique du théâtre. Il s'agissait tout simplement de *vrais artistes de cinéma,* ni plus ni moins.

Voici les résultats principaux de cette votation :

Alberto Capozzi.	322 voix.
Ermete Novelli.	246 —
Vittorio Rossi Pianelli	201 —
Mario Bonnard.	193 —
Gustavo Serena.	180 —
Giuseppe de Liguoro	171 —
Emilio Ghione	124 —
Livio Pavanelli.	113 —
Umberto Mozzato	105 —

Les autres suivent avec moins de cent voix.

*
* *

Et encore, et toujours, une nouvelle maison d'édition. Mario Bonnard, l'artiste qui interpréta si magistralement le personnage de Fulvio Axilla dans *Cabiria,* vient de fonder la sienne, à Turin. Elle s'appellera « Bonnard-Film » et — à ce qu'on dit — elle sera appuyée par une autre forte maison cinématographique de Turin. En effet, M. de Giglio a signé un contrat s'assurant l'exclusivité de la production de la nouvelle marque pour le monde entier pendant toute la durée de la Société.

La Bonnard Films ne sortira pas plus d'une douzaine de films chaque année. Ses sujets seront choisis entre ceux qui sont les plus recherchés du public.

Parmi les principaux interprètes engagés, citons : M. Mario Bonnard, et Mme Cristina Ruspoli, sous la direction de metteurs en scène d'un talent éprouvé.

Je donnerai aux lecteurs du *Courrier* de plus amples détails dans un de nos prochains numéros. Pour le moment, je me contente de saluer la naissance de la nouvelle venue et de lui souhaiter bonne chance.

On attend avec beaucoup d'empressement la présentation toute proche du grand film de chez « Ambrosio » : *Les Petits soldats du Roi de Rome.*

Il paraît que cette œuvre est de la plus haute envergure, et que la Maison Ambrosio a voulu avec ce film maintenir son universelle renommée.

Emile ARNOLD.



AVIS A NOS ANNONCIERS

Il est absolument indispensable que nos annonciers tiennent compte des délais nécessaires à la composition et aux tirages de leurs annonces.

L'extension toujours plus grande du " Courrier " nous crée, en effet, chaque semaine, des obligations nouvelles qui en sont les conséquences naturelles.

Le texte des doubles pages devra être apporté au " Courrier " le lundi avant 5 heures.

Le texte des pages simples ne sera reçu que jusqu'au mardi à 5 heures.

Passé ces délais, quel que soit le désir que nous ayons d'être agréable à nos clients, NOUS N'ACCEPTERONS PLUS AUCUN ORDRE.

Il est bien entendu qu'il s'agit là des tirages en noir, et nos annonciers ne doutent pas que les tirages de fantaisie, en une ou plusieurs couleurs, nécessitent un travail plus délicat et des délais d'exécution plus longs.

Les pages en couleurs ne seront exécutées qu'autant qu'elles seront commandées la semaine précédente. Et nous prions instamment nos clients, qui sont tous attachés à la prospérité commune, de tenir compte des indications que nous leur donnons d'une façon définitive.

Un Conseil

Assurez-vous du rendement de votre publicité en mettant un N° de référence dans vos annonces.

BIBLIOGRAPHIE

Les projections animées. — Manuel pratique à l'usage des directeurs de cinéma, des opérateurs et de toutes les personnes qui s'intéressent à la cinématographie. Un volume broché de 175 pages sur beau papier avec plus de 60 gravures explicatives. Prix : 3 francs 25. S'adresser au *Courrier Cinématographique*, 28, boulevard Saint-Denis, Paris.

Le *Manuel pratique*, très clair, abondamment illustré, peut rendre de très réels services à nos lecteurs. Une collaboration connue groupe dans ce volume anonyme tous ceux qui, depuis l'origine de l'industrie cinématographique, s'occupent de la question, étudiant, disséquant pour ainsi dire tous les instruments, expérimentant tous les modes d'éclairage, perfectionnant, inventant et surtout pratiquant continuellement l'art de projeter les films en public. Au demeurant, c'est un ouvrage remarquable, dont la place est marquée chez ceux qui s'intéressent au cinématographe. Toutes les questions y ont été traitées avec la même maîtrise, avec le même souci de la vérité, et une parfaite indépendance de jugement.

TABLE DES MATIÈRES

Le Cinématographe (Introduction).

Première partie. — CHAP. I : L'*Exploitation Cinématographique* : Généralités. — Les films. — Le programme. — Location des films. — Choix du programme. CHAP. II : *Dispositions à prendre pour l'ouverture d'une salle de spectacle cinématographique.* — Extrait de l'ordonnance de la préfecture de police de Paris. — Autorisation d'exploitation d'une salle à Paris.

Deuxième partie. — CHAP. I : *Appareils projecteurs.* — Appareils à griffes. — Appareils à croix de Malte. — Appareils à cames. — Appareils d'amateurs. — CHAP. II : *Choix d'un système.* — Appareils Pathé, Gaumont, Demaria, Bonne Presse. — Nouveau cinématographe Guil. — Projecteur Pathé à cadrage fixe. — Appareil Ernemann Imperator. — CHAP. III : *Installation d'un poste complet de cinématographie.* 1. La salle. — 2 Dimensions à donner aux images. — 3. L'écran. — 4. La cabine. — 5. Le poste ou appareil dérouleur. — 6. Le système optique. — 7. Choix d'un éclairage : 1° lumière oxy-éthérique ; 2° lumière oxy-acétylénique ; 3° lumière oxhydrique ; 4° lumière électrique : production de l'électricité; définition du courant électrique; formes du courant; courant alternatif; transformateurs; bobines de Self; redresseur statique; groupes électrogènes; appareils constituant une installation électrique; régulateurs automatiques; lampes à arc; charbons, etc. etc. — CHAP. IV : *Instruction pour la mise en marche.* Projections par transparence et par réflexion. — Centrage de la lumière et mise au point. — CHAP. V : *Conseils pratiques :* 1. L'opérateur. — Entretien des appareils. — Entretien des films. — 2. Causes d'insuccès. — 3. Les bruits de coulisse. — CHAP. VI : *Suppression des risques d'incendies.* Ecran de sûreté. — Volet automatique de sûreté. — Carter pare-feu. — Emplois de la cuve à eau. — CHAP. VII : *La projection parlante.*

Pour les Abonnés : **1 fr. 75**



SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS

GAUMONT



COMPTOIR CINÉ-LOCATION

28, Rue des Alouettes
PARIS

Exploitants du Centre et de l'Ouest
DE LA FRANCE

Pour la Saison 1914-1915

RETENEZ VOS PROGRAMMES
à l'AGENCE RÉGIONALE

GAUMONT

5, Place du Palais de Justice, à Tours

Téléphone : 9-18 **Adresse Télég. CINÉLOKA-TOURS**

Les Grands Films "Artistiques" GAUMONT
Les Grands Films "Monopol" GAUMONT

vous assureront le SUCCÈS

Vente-Location de Postes complets

La Sécurité au Cinéma

Extincteur P. RUEZ

pour Cabines Cinématographiques

Breveté FRANCE (s. g. d. g.), ANGLETERRE, ALLEMAGNE, BELGIQUE et tous Pays.

Exposition Internationale de Londres
MARS 1913
1re Grande Médaille d'Or

Principaux Brevets obtenus par l'inventeur :

FRANCE		LUXEMBOURG	
ANGLETERRE	vendu	MEXIQUE	
ALLEMAGNE		BRÉSIL	
BELGIQUE		HOLLANDE	
AMÉRIQUE		*DANEMARK*	vendu
CANADA	vendu	*SUÈDE*	
AUTRICHE		*NORVÈGE*	
HONGRIE		JAPON	
ITALIE		*RUSSIE*	
SUISSE		ARGENTINE	vendu
PORTUGAL		AUSTRALIE	
ESPAGNE		TUNISIE	

Les noms en *italique* indiquent les Pays où les Brevets sont soumis à un examen.

Exposition Internationale de Gand
1913
1re Grande Médaille d'Or

Dispositifs spéciaux de Sécurité évitant toute panique

A la moindre alerte, en tirant sur une poignée, on obtient :

L'étouffement du feu
L'invisibilité du foyer d'incendie
L'évacuation complète des fumées
La mise en pleine lumière de la Salle

Pour les Brevets restant à céder et pour tous renseignements,
s'adresser à **M. L. VANDEVILLE** *(Service de l'Extincteur)*, 27, Boulevard Poissonnière.
(Le soir de 5 1/2 à 6 heures 1/2)

Service Spécial

M. Etienne, fondateur du *Service spécial de la Figuration Cinématographique*, dont *Le Courrier* a signalé la naissance dans son dernier numéro, nous adresse quelques renseignements complémentaires sur le fonctionnement de cette organisation.

Il nous écrit la lettre suivante :

Le 29 juillet 1914.

Je vous remercie d'avoir bien voulu donner dans Le Courrier Cinématographique *une hospitalité aussi grande au* Service Spécial de Figuration, *qui se forme ; mais je vous prie de vouloir bien ne pas considérer notre organisation comme une vulgaire agence de placement.*

Ce que nous n'avons pu dire dans notre circulaire, mais que vous savez tout aussi bien que nous : c'est combien est petite la quantité de professionnels employés à la Figuration.

Ce que nous désirons créer (et c'est là la raison de notre titre : Service Spécial), *c'est une organisation correcte n'employant que des travailleurs pour lesquels les cachets, encore acceptables de figurants en cinéma, seraient un complément aux modestes appointements de leurs* petits emplois *au Théâtre.*

Pourquoi les Editeurs de films n'utiliseraient-ils pas comme figurants les petits artistes plutôt que les troupes de gens quelconques n'ayant aucune connaissance du métier, recrutés au hasard des arrière-boutiques des bars. Est-ce parce qu'ils coûtent moins cher à... leur recruteur ?

Il y a peu de temps une Société, qui tournait un plein-air, a attendu et attend encore le retour de sa troupe de figurants au Magasin des Costumes *; Dames et Messieurs avaient pris au plus court.*

Le jour où une Maison d'Edition nous demandera cinquante personnes, je suppose ; nous aurons chez nous leur nom, adresse et références. Nous pourrons les convoquer et les mettre à la disposition de la Maison en toute garantie.

Voilà, Monsieur Le Fraper, quelle est notre organisation spéciale. *Nous pouvons la croire inédite.*

Nous espérons qu'elle attirera l'attention des Maisons sérieuses.

Recevez...

Etienne,
Officier de l'Instruction Publique.
14, rue Pernetty, Paris.

Quelques Scénarios !

L. AUBERT

124, Avenue de la République - PARIS

Télégr. : Auberfilm *Téléph.* : Roquette 73-31 - 73-32

LE TÉLÉPHONE SAUVEUR

Obsesion du vol (2e Série)

Les exploits des faux monnayeurs ont recommencé et les imitations sont si bien faites qu'il est fort difficile de déceler la fraude.

La fille de Kirby, le fameux détective, a embrassé la profession paternelle où elle excelle, grâce aux conseils de son père. Tous deux sont sur la piste des bandits et parmi eux, grâce aux renseignements recueillis à la suite d'une longue et habile filature, la jeune fille a cru reconnaître un ancien forçat évadé « Chelsea 7.750 », redoutable bandit que le crime n'effraye pas.

Au moment où le bandit allait être pris, Kirby, qui a trop présumé de ses forces, est frappé d'une attaque de paralysie ; le voilà maintenant impotent, mais non désarmé : lui sera le cerveau, la jeune fille exécutera ses ordres... et la chasse aux bandits reprend.

Par une habile manœuvre, la jeune fille a tendu un piège aux bandits et elle parvient dans leur refuge... quand un indicateur prévient les faussaires qu'ils sont épiés. Chelsea démasque la fille de Kirby ; la situation de la jeune fille est désespérée, mais elle n'a pas perdu son sang-froid : profitant du trouble général, elle décroche le récepteur du téléphone et prévient son père au moyen de l'alphabet morse.

Le détective Dixey veut prévenir la police pour sauver sa fille, mais la communication est interrompue et le vieillard paralysé recourt à un moyen héroïque pour arriver à ses fins. De sa main tremblante, il renverse sa lampe qui, en tombant, met le feu aux rideaux, puis lance la cage des oiseaux à travers la fenêtre.

Un passant, intrigué par cette chute anormale, lève la tête, aperçoit les flammes, prévient les pompiers... on accourt... on sauve le paralytique qui, immédiatement, donne ses ordres pour secourir sa jeune fille.

La porte est enfoncée et, spectacle horrible, on trouve la jeune fille attachée, auprès d'elle la mèche d'une bombe achève de se consumer et l'explosion est proche. En hâte, la jeune fille est détachée et fuit. A peine la porte est-elle franchie que l'infernal engin éclate, couvrant des débris de la maison le bandit qui n'a pu s'échapper à temps. Son cadavre est retrouvé dans les décombres et sur son épaule, on retrouve la marque qui permet de l'identifier.

Dixey retrouve sa fille saine et sauve.

Longueur : 1.120 *m.* 2 *Affiches en couleurs. Virage* : 112,00

MABEL AU VOLANT

Comédie hilarante

Mabel est très courtisée par deux sportsmen : William, un automobiliste de première force et Charles, un fervent de la motocyclette.

Mabel donne la préférence à William, qui l'invite à une promenade en auto. Evincé, Charles jure de se venger de son rival.

C'est le jour du Grand Prix de l'automobile à San Francisco. William est engagé par les concurrents. Pour l'empêcher de prendre le départ, son rival le fait enfermer dans une grange par deux complices. Mabel, parmi les spectateurs, est inquiète de ne pas voir son bien-aimé. N'y tenant plus, elle va s'informer et apprend sa disparition. La jeune fille décide alors de prendre la place de William pour gagner quand même la course.

Elle s'installe au volant et la voilà partie à toute vitesse. Mais cela ne fait pas l'affaire de Charles, qui multiplie les obstacles sur la route de l'auto endiablée ; des bombes explosent, un arrosage consciencieux provoque des « tête à queue » impressionnants, mais l'auto file toujours et après après avoir pris trois tours d'avance, Mabel gagne la course à la grande joie de son fiancé.

De son côté Charles, qui a une discussion avec ses deux acolytes, se fait soigneusement rosser par eux.

Longueur : 508 *m.* 1 *Affiche en couleurs. Virage* : 50,80

Mot télégraphique : *« Automabel »*

DANS LA VALLÉE DU LYS

Voyage

Magnifique plein air. Photographie impeccable.

Longueur : 204 *m. Virage* : 20,40. *Mot télégr. « Wallys »*

LE CHIEN DE SUZETTE

Pathétique

Ayant perdu ses parents, la petite Suzette vit chez sa grande sœur Lucy, qui la gâte comme le ferait une vraie maman. Un jour, Lucy se marie, et dès lors, Suzette, délaissée, n'a plus pour se consoler que la fidèle affection de son chien Médor.

Médor est très intelligent et partage les jeux de Suzette, qui aime fort se faire promener dans une petite voiture traînée par le brave animal en guise de coursier.

Pourtant Suzette est triste de voir que sa grande sœur ne la câline plus autant qu'avant ; elle décide de fuir et la voilà partie dans les bois.

Le soir vient... on est inquiet... où est Suzette ! La pauvre petite s'est perdue et, pour comble de malheur, s'est foulé le pied... impossible de revenir.

Médor se met à la recherche de sa petite amie et, guidé par son instinct, la retrouve bientôt. Tout joyeux, il la ramène dans la petite voiture, à la grande joie de toute la famille. Suzette consolée, se promet de ne plus chercher à quitter la maison où on l'aime tant.

Longueur : 300 *mètres.* 1 *Aff. en coul. Virage* : 30,00

Mot télégraphique : *« Chiensuz »*

LES POLISSONNERIES DE POLIDOR

Comique

Les vacances viennent de commencer. Nous n'affirmerons pas que Polidor ait retiré un grand profit des leçons, mais le fait est qu'il a une folle envie de se rattraper et de se venger de toutes les heures d'immobilité auxquelles il a été forcé de se soumettre pendant l'année scolaire. La vieille cuisinière sera sa première victime... Pauvre cuisinière !... Comment décrire tout ce que Polidor invente pour faire perdre la tête à cette malheureuse femme !...

Malicieux comme un singe, Polidor en fait de toutes les couleurs et rit de tout son cœur aux dépens de la vieille cuisinière qui n'en peut mais.

Mais le rire est communicatif et le public ne pourra faire à moins de se tenir les côtes.

Longueur : 197 *mètres Affiche en couleurs*

Mot télégraphique : *« Polidornale »*

NORDISK

LA QUATRIÈME CAVALIÈRE

Drame

Le régiment en garnison à X... fête son cinquantenaire, et le colonel Grognard a décidé de donner à cette occasion une grande fête équestre. Malheureusement, il manque une quatrième cavalière pour constituer le quadrille. Ne trouvant point dans son entourage la personne qu'il lui faut, il s'adresse au lieutenant Leleau, son futur gendre, dont il sait la sœur amazone accomplie.

Le lieutenant enchanté d'être agréable à son chef, promet le concours de sa sœur.

Mais la jeune fille, invitée chez son oncle, ne peut venir, et fort embarrassé, le lieutenant demande conseil à un sien ami, Félix de Saint-Prix qui, tenté par l'aventure, fera lui, la quatrième cavalière.

A la dernière minute cependant, la sœur du lieutenant Lebeau, ayant reçu contre-ordre de son oncle se rend à X. pour remplir son rôle. Le hasard veut que Desaintesprit, qui a endossé un costume féminin, monte avec elle dans le même compartiment de chemin de fer.

La conversation s'engage bientôt entre les deux jeunes dames qui deviennent bonnes amies... et cette amitié est encore accrue par les incidents du voyage, contrarié par les inondations. La voie détruite par l'eau, les voyageurs doivent passer la nuit dans une ferme ; la sœur du lieutenant offre à son amie de rencontre la moitié de son lit. Que faire ? Desaintesprit ne peut accepter, il prétend être mieux dans un fauteuil pour dormir. A la faveur de la nuit, il quitte la ferme, et se rend à X...

Là, par le colonel et sa fille Ninon, il est reçu de la façon la plus aimable, et ses charmantes attentions lui ont bientôt gagné le cœur de Ninon. Son camarade, Félix, lui fait des reproches sur ses avances, car il est fiancé de la jeune fille, et cependant aux yeux de tous, Desaintesprit est une aimable cavalière qui a su conquérir les cœurs, même celui du colonel qui est prêt à lui demander sa main.

Catastrophes !... La sœur du lieutenant Lebeau annonce son arrivée. Et Desaintesprit découvre que la sœur du lieutenant et sa compagne de voyage ne font qu'un, il veut reprendre les habits de son sexe. Le lieutenant s'y oppose, craignant la colère du colonel quand il apprendra toute cette machination.

Epiés par la jeune Ninon, tout est découvert, mais cependant, tout finit par s'arranger. Desaintesprit, à qui le colonel pardonne, épousera la sœur du lieutenant Lebeau.

Longueur : 720 mètres. Virage 72.00, 2 aff. en couleurs
Mot télégraphique : « Cavalière »



SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS

GAUMONT

Capital 4,000,000 de francs

Siège social : 57-59, RUE SAINT-ROCH, Paris

ADR. TÉL. : CINÉLOKA — TÉLÉPHONE : Nord 14-23, 40-97, 51-13

SÉRIE DES GRANDS FILMS ARTISTIQUES

LE COFFRET DE TOLÈDE

Comédie

Un jeune ménage parisien, Jacques Pradier et sa jeune femme, caresse le projet de partir en Espagne. Ce ménage possède deux amis, M. et Mme de Moranges, qui ne les quittent plus, et cependant ils voudraient voyager seuls.

Ils partent secrètement, mais les Moranges, qui ont envie de voyager, dirigent, comme par hasard, leurs pas du même côté et trois jours après les deux couples se retrouvaient au Palace-Hôtel de Madrid.

M. et Mme Pradier ne songent qu'à fuir leurs amis.

Un jour, sur le pont d'Alcantara, Jacques achète à un muletier, un coffret ancien pour quelques douros. La jeune Mme Pradier, en examinant le coffret, découvre qu'il a un double fond et, dans ce double fond, elle trouve un manuscrit ainsi conçu :

« Sur le point de traverser seul une région infestée de guérilleros et d'où peut-être je ne sortirai pas vivant, j'ai enterré le long d'une haie de cactus une somme de dix mille napoléons d'or à un pas en ligne droite de l'angle ouest d'une hacienda appelée Santa-Cruz sur le territoire de la paroisse de Salteras, près Séville (Andalousie).

« Cette fortune m'appartient en toute propriété, et, sans héritiers, je la donne à celui qui trouvera ce coffret après ma mort et y découvrira ce document. Une seule condition : je demande qu'une croix à ma mémoire et à mon nom soit élevée dans le cimetière de Montigny-sur-Oise (France) où dorment tous les miens.

« Vive l'Empereur !

« Séville, le 1er septembre 1809.

« Ct DE MONTIGNY-D'ESPARS,

« *Chef d'Escadron au 15e Hussards.* »

Les Pradier, hantés par le souvenir de ce trésor qui dort enfoui, finissent par se décider de partir à sa recherche sans tenir compte d'une information que donnent les journaux et que voici :

LE BANDIT PÉPÉ DE TRIANA

On signale à nouveau la présence du bandit Pépé de Triana et de sa bande aux environs de Salteras à quelques lieues à peine de Séville. Pillant les fermes, razziant le bétail, rançonnant les voyageurs, Pépé rappelle les sinistres voleurs de grands chemins contre lesquels l'Espagne avait institué jadis la Santa Hermandad.

Mais une gitane avait prédit beaucoup d'argent et un héritage à la jeune Mme Pradier et cela valait bien la peine d'affronter le senor bandit Pépé de Triana.

A peine sont-ils arrivés à Santa-Cruz qu'ils sont entourés par une bande de brigands qui les fait prisonniers et ne les libèrera que sur une rançon de 20.000 pesetas. M. Pradier ira chercher cet argent et on gardera sa femme pour otage ; s'il prévient la police, on la tuera.

A peine celui-ci est-il parti que les époux Moranges arrivent. Ce sont eux qui ont organisé cette farce pour attirer leurs amis dans l'hacienda de Santa-Cruz dont ils sont propriétaires ; les soi-disant bandits sont leurs serviteurs et l'homme qui leur a vendu le coffret à Tolède est devenu un faux Pépé de Triana. On court après Pradier, qui revient et qui, ainsi que sa jeune femme, manifeste un très vif mécontentement pour la mauvaise farce qu'on vient de leur faire.

Tout à coup, survient le véritable Pépé de Triana qui, furieux qu'on se soit servi de son nom pour faire une aussi sotte plaisanterie rançonne les époux de Moranges et laisse en liberté le jeune ménage Pradier sans rien lui demander, puis il s'en va, en disant d'un air gouailleur : « Au revoir, Senores, ceci vous fera une belle histoire à raconter à Paris. »

Métrage : 604 *m.* 1 *affiche* : 220/150
4 *Agrandissements photographiques* 24/30

JEANNIE..... PETITE JEANNIE

Comédie sentimentale

La jolie Mme de Ris, la veuve du grand musicien, est à la veille de se remarier. Cette perspective l'a rendue rêveuse et lui fait un peu oublier sa fillette Jeannie, qui veut l'obliger à jouer avec elle. Elle l'embrasse distraitement et Jeannie boude.

La belle veuve relit, charmée, une lettre que son fiancé, le violoniste Jean Roger vient de lui écrire :

Bien chère amie,

« Je viendrai demain soir apprendre de votre bouche la confirmation de mon bonheur. Je veux vous faire la plus heureuse des femmes et devenir pour Jeannie le meilleur des pères. »

Et ses yeux vont de sa lettre à sa fille... un peu anxieux.

Enfin, son visage se rassérène, elle a écarté de son esprit tout mauvais pressentiment, elle rêve au prochain bonheur qui l'attend et n'entend même plus Jeannie qui, tout près d'elle, lui parle.

Jeannie a compris qu'il allait se passer quelque chose de très grave et, lorsque Mme de Ris sonne la nurse et dit à sa fille : « Il faut aller te coucher, mon chou », Jeannie supplie, trépigne, affirme qu'il n'est pas encore l'heure. Mais c'est peine perdue, la jeune maman tient bon, car elle se soucie peu d'avoir son enfant près d'elle lorsque Jean Roger arrivera.

Petite Jeannie est couchée. Elle a promis à sa nurse d'être bien sage, mais à peine celle-ci a-t-elle quitté la chambre qu'elle se lève, va chercher sa poupée, l'embrasse et tout doucement, lui chante cette romance :

La Jeannie à son papa,
La jolie fillette
Bien que pas plus haut de ça,
N'en fait qu'à sa tête.
C'est la reine de chez nous,
Fais dodo sur mes genoux
Jeannie... petite Jeannie.

C'est une naïve mélodie que son pauvre papa avait composée pour elle et qu'il lui chantait souvent en la caressant.

Jeannie pense qu'on l'a obligée à se coucher parce qu'on veut lui cacher quelque chose de grave... Elle veut savoir.

Tandis que le violoniste Jean Roger prodigue, dans le salon, à Mme de Ris, ses déclarations, tandis que la jeune femme les écoute ravie, et les accepte, petite Jeannie s'est levée. A tâtons, elle marche dans le corridor et gagne le salon où elle arrive juste au moment où Jean Roger passe au doigt de sa maman l'anneau de fiançailles.

Elle a tout compris. Furieuse, elle se jette entre les deux amoureux et veut les séparer. Mme de Ris prend sa fille sur ses genoux, la dorlote et la caresse, puis lui dit : « Sois raisonnable et aime bien M. Roger, qui va être ton papa. »

Mais la crise s'aggrave. Jeannie abandonne sa mère. Les yeux fixes, son petit doigt levé, elle s'avance comme démente, et chante d'une voix lointaine :

La Jeannie à son papa,
La jolie fillette...
. . . .

L'effort l'a anéantie... Elle tombe sans connaissance et sa mère, folle de désespoir, l'emporte dans ses bras.

Dans son lit, tout garni de dentelle, petite Jeannie repose, les yeux fermés. Le docteur, qui épie ses moindres mouvements, ne peut plus cacher à sa pauvre maman qu'il redoute la méningite, et Mme de Ris sanglote, sans pouvoir maîtriser sa douleur.

Dans le salon, Roger est resté immobile, désolé du malheur dont il se croit la cause et Mme de Ris vient le voir et lui dit : « Je suis la seule coupable, j'aurais dû prévoir ».

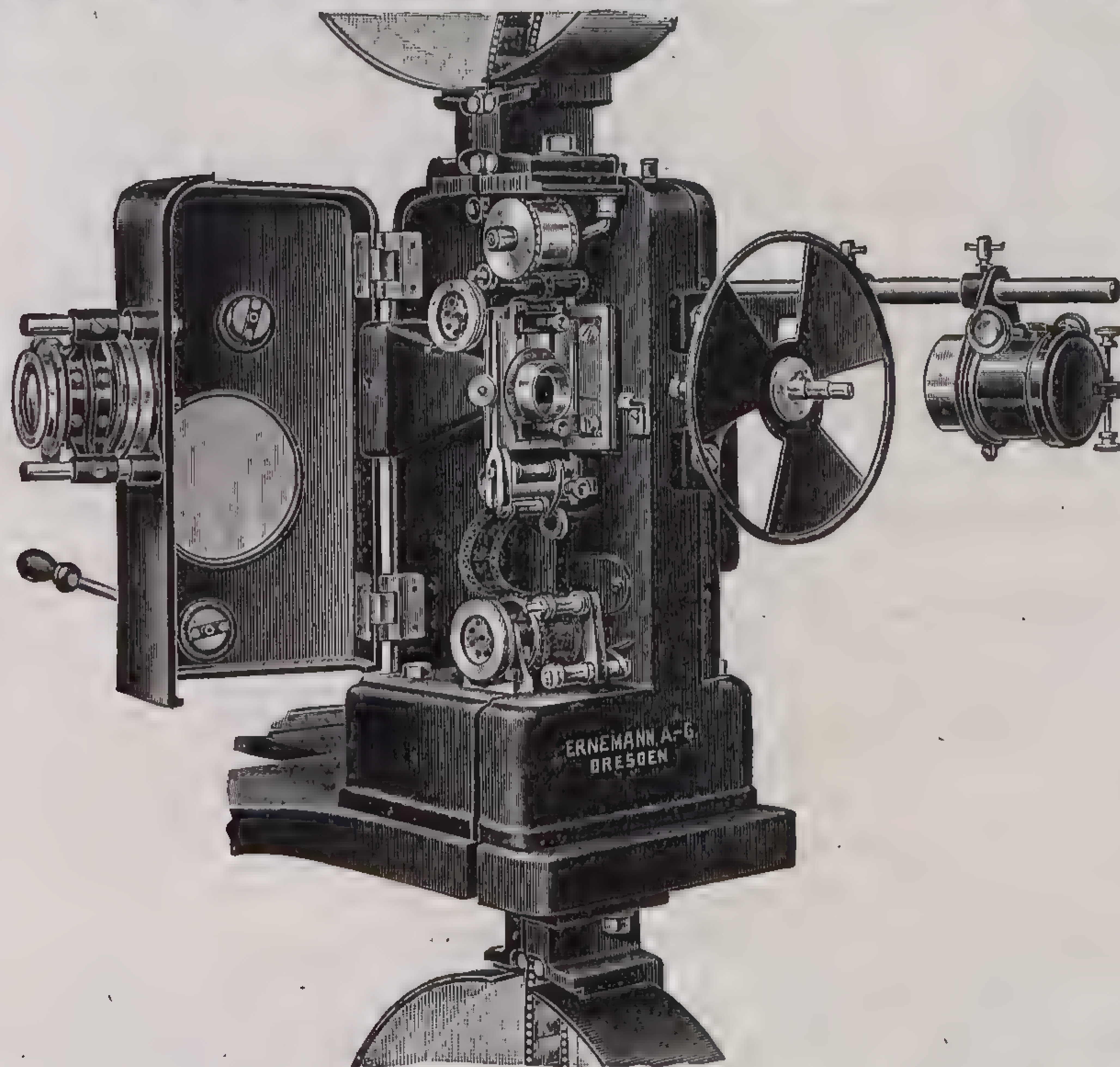
Petite Jeanne va mourir. Ses yeux ne s'ouvrent plus, ses joues sont froides et blanches comme ses draps brodés. Sa mère, à son chevet, écoute désolée, la voix du docteur qui lentement prononce : « Seule une forte commotion nerveuse peut la sauver ».

Dans le salon, Roger à qui l'on vient d'annoncer la nouvelle, a une inspiration. Il prend sur le piano un violon qui y était posé, puis il va se placer derrière la porte de la chambre où repose la pauvre enfant et là, de toute son âme, il joue :

La Jeannie à son papa,
La jolie fillette...
. . . .

Miracle ! Sur son lit la pauvre mignonne ouvre les yeux, se soulève ; la romance qu'avait composée pour elle son papa chéri vient de la rappeler à la vie ; et le

ERNEMANN



UN RECORD DU MONDE

est établi avec notre nouveau Projecteur acier

IMPERATOR

MODÈLE JUBILÉ 1914

qui réunit tous les avantages qu'un projecteur de théâtre peut posséder.
Il surpasse notre modèle 1913 si connu et apprécié sur
tous les marchés, comme étant le meilleur appareil

C'EST DIRE QUE L'IMPERATOR JUBILÉ SURPASSE TOUT

Demandez aussitôt l'intéressante brochure spéciale :

ERNEMANN SOCIÉTÉ ANONYME
ATELIERS PHOTO-CINÉMATOGRAPHIQUES
ETABLISSEMENT D'OPTIQUE
9, CITÉ TRÉVISE, 9 **PARIS** TÉL. CENTRAL: 36-16.

LYON, 83, Rue de la République
LILLE, 11, Place de la Gare
MARSEILLE, 7, Rue de Suffren
NANCY, 20, Rue des Dominicains

CHRONIQUE ANGLAISE

De notre Correspondant particulier :

La Compagnie Edison vient de donner une représentation spéciale pour la Presse de son grand film historique *Frédéric le Grand*. Ce film traite de la vie du grand monarque. Il est extrêmement intéressant sous tous les rapports et obtiendra partout le plus grand succès. Il fait certainement honneur à la maison d'édition qui l'a produit.

* * *

On a présenté aussi dernièrement le film reproduisant le combat de boxe entre Georges Carpentier et Gunboat Smith, combat dont Carpentier est sorti vainqueur. Vous l'avez déjà vu en France. Il a obtenu en Angleterre un gros succès, car c'est paraît-il, une des meilleures reproductions de combats de boxe qu'on ait jamais vue. Pour donner une idée de la diligence qu'on a mise à le faire, plus de 30.000 mètres de positifs étaient prêts à être livrés 30 heures après le combat.

* * *

On annonce l'arrivée en Angleterre de M. John Wylie, le vice-président et directeur général de la « Chalmers Publishing Picture World » de New-York, l'organe des intérêts cinématographiques le plus important des Etats-Unis. M. Wylie est arrivé samedi dernier par l' « Olympic ». Il compte rester ici un mois ou six semaines, avant de retourner en Amérique.

* * *

L' « African World » a donné, l'autre jour, au « Majestic Picturedrome », une soirée que l'on a appelée une « Bics cope Soirée ». On y a présenté des films très intéressants et très instructifs, montrant des scènes de la vie africaine et quelques industries du pays.

* * *

La Milano Company demande des scénarios de drames et de comédies. Ces scénarios devront lui être envoyés, 58, Dean Street London, W. et être accompagnés d'une enveloppe timbrée portant l'adresse de l'auteur.

* * *

La Société Cinès, de Rome, vient de publier les résultats du concours qu'elle avait ouvert, il y a quelques mois, et dont j'ai parlé à ce moment là. Les conditions du concours étaient de répondre à un certain nombre de questions portant sur les qualités des films présentés par cette société. Les concurrents devaient, par exemple, dire s'ils aimaient ces films et en donner les raisons, suggérer les améliorations qu'on pourrait apporter aux films et enfin déclarer quel était, à leur avis, le meilleur film historique, comme *Quo Vadis*, *Antoine* et *Cléopâtre*, présenté par la société et pourquoi ils le jugeaient tel. Les prix étaient pour les six premiers lauréats, un voyage gratuit, à Rome, aller et retour en première classe, et toutes leurs dépenses payées pendant leur séjour dans la capitale de l'Italie. Ils seront les hôtes de la Société Cinès qui leur fera visiter ses magnifiques établissements et assister à des prises de vues. Les cent personnes suivantes qui auraient envoyé des réponses satisfaisantes devaient recevoir un magnifique volume relié.

Le concours a eu beaucoup de succès et un nombre considérable de concurrents y ont pris part. Les juges du concours étaient trois de nos confrères : M. E. T. Héron, éditeur du « Kinematograph and Lantern Weekly », M. J.

Cabourn, éditeur du « Bioscope », et M. W. G. Faulkner, chargé de la partie cinématographique du journal l' « Evening News ».

Les réponses envoyées par les concurrents ont été si justes et si intéressantes que c'est avec une grande difficulté que les juges sont arrivés à décerner les prix. Finalement ils ont adopté les conclusions suivantes.

De façon à établir une différence entre les six premiers lauréats, on a décidé que les deux premiers seulement auraient droit à un billet de première classe et à descendre dans un des hôtels principaux de Rome. Les quatre autres ne recevraient qu'un billet de seconde classe et ne pourraient aller que dans des hôtels de moindre importance.

Ce concours a fait une grande publicité à la Société Cinès, filiale de Londres, que l'on doit féliciter de son initiative.

* * *

Il existe encore certains directeurs qui, loin d'être progressistes, semblent plutôt rétrograder dans leur façon de conduire leurs théâtres. Quelques-uns, en effet, ont eu l'idée, pour réduire leurs dépenses, de supprimer leur orchestre. C'est une ligne de conduite déplorable à tous les points de vue. Les résultats, du reste, ne se font pas attendre. Le nombre des spectateurs diminue tous les jours et ceci n'a rien d'étonnant.

Pourquoi n'imitent-ils pas l'exemple de leurs confrères plus intelligents qui donnent pendant l'été des représentations meilleures que pendant l'hiver et augmentent même leur orchestre. Aussi font-ils salle comble tous les soirs. D'autres Directeurs s'efforcent même de surmonter les désavantages qu'amène la température estivale. Nombre d'entre eux affichent à la porte de leur théâtre qu'il fait très frais à l'intérieur, que la ventilation est parfaite, etc., etc. Cette réclame judicieuse porte ses fruits et les Directeurs en récoltent les bénéfices.

* * *

A propos de cette réclame pour les cinémas, pendant l'été, le *Kinematograph* publie une affiche d'un de ses correspondants, affiche ingénieuse et pas banale. Elle est conçue en ces termes :

« Entrez! Nous présentons aujourd'hui une superbe vue de montagnes et nos éventails électriques vous fourniront la brise qui souffle continuellement dans ces montagnes! »

* * *

La « Kinematograph Trading C° » vient de se servir d'un nouveau moyen pour présenter aux Exploitants quelques-uns de ses films. Elle a loué un train spécial de luxe qui a emmené un grand nombre de Directeurs de Manchester à St-Annes-on-the-Sea, où l'on présentait les films en question dans un des théâtres de la ville.

* * *

Le Directeur d'une des grandes maisons de location, M. Nichols, est de retour d'Amérique. Interrogé sur les conditions dans lesquelles se trouve maintenant l'industrie cinématographique aux Etats-Unis, il a répondu qu'elle était dans l'état le plus florissant et que les maisons d'édition augmentent tous les jours.

Mais, ajoute-t-il, le public commence à se fatiguer des longues exclusivités et ne veut plus de longs films. On préfère maintenant les films en deux ou trois parties. Ce sont les maisons d'édition elles-mêmes qui sont à blâmer à ce sujet. Lorsque le public, il y a quelque temps, a semblé aimer les longs films, elles se sont toutes mises à en produire une quantité énorme et d'une longueur démesurée. Comme résultat, maintenant que la vogue revient aux films moins longs, ces maisons ont sur les bras un nombre considérable de films dont elles ne peuvent disposer et qui vraisemblablement leur resteront pour compte.

PICK.



CHRONIQUE AMERICAINE

" LE COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE " est représenté aux Etats-Unis d'Amérique par

LA COMPAGNIE UNIVERSELLE DE PUBLICITÉ
45 West 34th. street
New-York. U.-S.-A

Nos lecteurs américains sont priés de s'y adresser directement pour toutes transactions commerciales ou communications.

UNITED STATES REPRESENTATIVES
UNIVERSAL PUBLICITY COMPANY
45 West 34th. Street
New-York. U.-S.-A

From which sample copies, advertising rates and all further particulars can be obtained.

De notre Correspondant particulier :

La quatrième Convention Annuelle de la Ligue des Directeurs de Cinémas en Amérique s'est terminée le 11 juillet. Deux faits saillants et qui ont une très grande importance pour la Ligue se sont produits. On pourrait même ajouter que l'un est le corollaire de l'autre. M. A. Neff, qui était depuis trois ans le président de la Ligue, a décidé, au dernier moment, de ne pas se présenter. En conséquence, comme je vous le disais, la semaine dernière, M. Marion A Pearce a été élu président de la Ligue. Le bureau du reste a été entièrement renouvelé.

L'attitude de M. Neff dans la question de la Censure avait créé des dissensions parmi les membres de la Ligue. Il est donc incontestable que son refus de poser sa candidature de nouveau a donc eu comme effet de ramener l'harmonie dans les rangs. Elle a eu aussi comme autre effet de paver la voie à la fusion qui s'est faite entre les membres de la Ligue des Directeurs et ceux de l'Association Internationale de la Cinématographie. Ces derniers, autrefois membres de la Ligue, s'étaient séparés et avaient formé à leur tour l'Association ci-dessus mentionnée. Ils avaient donc été soit suspendus, soit expulsés de la Ligue. On a donc voté, presque à l'unanimité à la Convention, qu'ils seraient réintégrés et la fusion s'est faite ainsi entre les deux factions. On ne peut que les féliciter de cette décision, car, en Amérique, comme partout ailleurs, l'union fait toujours la force.

De l'avis de tous, l'élection de M. Pearce à la présidence est ce que l'on pouvait faire de mieux. Le nouveau président est très connu et très aimé de tous les Directeurs. Il est universellement estimé pour son intégrité professionnelle et ses hautes qualités administratives.

*
* *

Parmi les questions agitées durant la Convention, il y en a deux importantes que je signalerai. La première est celle de la Censure, contre laquelle les membres de la Convention se sont prononcés après une discussion très animée. Ceci a même provoqué un incident. M. Wilson, le nouveau secrétaire élu, a démissionné, car il ne pouvait accepter une telle décision, étant sur le point d'accepter une place dans le Bureau de Censure de l'Etat d'Ohio. Un peu plus tard cependant, sur les instances de ses amis, il a retiré sa démission.

L'autre question assez importante est que, de l'avis de tous les Directeurs de Cinémas, les maisons ne devraient plus produire autant de longs films et en revenir aux films en une ou plusieurs parties. Cette résolution, votée par la Convention, est un signe indéniable que le public commence à être fatigué de ces films, quelquefois interminables, de plusieurs milliers de mètres. Ils ne disparaîtront pas évidemment, mais ils seront moins nombreux et surtout mieux faits. Ils ne seront plus composés de remplissage que l'on ajoute actuellement dans certains films pour atteindre une certaine longueur et en faire des pièces en six ou sept parties.

*
* *

La Convention s'est finalement terminée par un grand banquet donné à l'Hôtel Algonquin. Le président d'honneur était le Gouverneur de l'Etat d'Ohio, M. James M. Cox. La situation était assez intéressante car M. Cox est un partisan convaincu de la Censure, tandis que la majorité des membres qui assistaient au banquet y est opposée. Le Gouverneur, dans son discours, leur a déclaré qu'ils verraient sûrement des bureaux de Censure établis partout et que, bien plus, ils en seraient enchantés. Nous aurons dans quelques années, a-t-il ajouté en terminant, un Bureau de Censure Fédéral et c'est ce qui peut arriver de mieux pour l'intérêt de l'industrie cinématographique.

*
* *

Le théâtre du Vitagraph, au coin de Broadway et de la 44me rue, est toujours en pleine prospérité. Malgré les chaleurs des temps derniers, la jolie salle était généralement remplie d'enthousiastes du cinéma.

Il vient de changer son programme et donne maintenant un beau drame en cinq parties *My Official Wife* et une comédie *Oncle Bill.*

*
* *

La « Eclair Film Co Inc », va fermer temporairement ses établissements à Fort Lee, dans le New Jersey. La Compagnie tout entière, c'est-à-dire les artistes, ouvriers, et autres, employés à la production des films, se transportera à Tucson, dans l'Etat d'Arizona. On a construit dans cette petite ville de spacieux établissements, théâtres de prise de vues, etc., où seront tournés pour le moment tous les films de la Cie Eclair.

*
* *

L'industrie du Cinéma n'est pas près de disparaître en Amérique, à en juger par le nombre de théâtres que l'on construit surtout dans les grandes villes. Ainsi, à Chicago, on est en train d'en bâtir quatre nouveaux qui coûteront chacun, en moyenne, 100.000 dollars, 500.000 francs. A St-Louis, et dans d'autres villes importantes, on en élève aussi qui exigeront une somme tout aussi considérable. Tous ces théâtres seront très luxueux et aménagés avec tout le confort moderne.

*
* *

Le superbe film *Cabiria*, de la société Itala, continue à obtenir partout le plus grand succès. Il fait salle comble au théâtre Illinois, à Chicago, ainsi que dans toutes les autres grandes villes où on le présente.

*
* *

On annonce de l'Afrique Centrale, la nouvelle que la Société Cinès, qui s'était rendue là-bas au mois de février dernier, sous la direction du professeur Salvatori, vient de terminer un film où elle se sert d'animaux sauvages. Pour obtenir des effet plus sensationnels, on avait décidé de prendre des bandes montrant les animaux sauvages en liberté dans la jungle, au lieu d'utiliser ceux que la société possède dans sa ménagerie à Rome. Le film obtenu est, paraît-il, magnifique et d'un réalisme effrayant.

ONCLE SAM.

Adr. Tél. : CINÉTHOR-PARIS

ONAZ

Temple ✠ PARIS

BRUXELLES
92, rue des Plantes

NANCY
28, Cours Léopold

MÉZIÈRES
20, rue d'Alsace

TANTS !

Publicité sensationnelle

LE DÉSASTRE

Gros effets scéniques ⌀ 1000 Mètres

Le Masque de l'Honneur	HESPERIA	Drame	930	Mètres
L'Ouragan	BRONCHO	Drame	572	=
Un Bon Sport.	ÉDISON	Comédie	625	=
La Mort de Pierrot	BIOSCOP	Drame	1000	=
Racheté par son sang	MILANO	Drame	750	=
Les Nomades..	F. A. J.	Drame	690	=
L'Aveugle du Pont	E. P.	Drame	445	=

SINOS ✿ CAFÉS, ETC...

Films - Programmes variés - Prix spéciaux

CHRONIQUE ALLEMANDE

De notre Correspondant particulier :

La guerre du Film, c'est-à-dire le conflit qui divise le Préfet de police de Berlin et les Editeurs, Loueurs et Directeurs de cinéma, est restée stationnaire la semaine dernière, et l'ardeur belliqueuse des combattants des deux côtés de la barricade n'a point diminué. Pourtant, il y a lieu de supposer que cette situation, qui entrave la libre action des fabricants de films et cause, par là, un tort immense aux Exploitants, touche à sa fin, car les Editeurs berlinois et les représentants des maisons de province et de l'étranger qui, jusqu'ici, s'étaient bornés à une résistance purement passive, ont pris *l'initiative d'une proposition* qui, si elle n'est pas acceptée dans sa forme actuelle, pourra peut-être servir de base à des négociations d'où sortira finalement une entente. Je dis peut-être, car il est toujours malaisé de se prononcer d'avance sur l'issue de pourparlers entamés avec une autorité aussi intransigeante et inaccessible que la Préfecture de police de Berlin. Cette proposition consiste en une nouvelle (c'est la troisième, si je ne m'abuse) requête adressée par les représentants de l'industrie cinématographique aux Ministres de l'Intérieur et des Finances, et qui, entrant dans tous les détails de la question, demande la réduction de la taxe de censure à 2 1/2 pfennigs (au lieu de 5, comme stipulé) et du droit de timbre sur les cartes de censure à 10 pfennigs. Il est bien spécifié dans ce mémoire que, si satisfaction ne leur était pas donnée, les Editeurs continueraient, comme ils le font depuis le commencement du conflit, à ne pas soumettre leurs films à la censure berlinoise. La semaine prochaine nous connaîtrons, sans doute, la réponse qui leur a été donnée.

*
* *

A Cologne, la fureur du fisc est dirigée plutôt contre les Exploitants que contre les Editeurs et elle se manifeste par un « impôt sur les divertissements », impôt réellement écrasant, puisqu'il est, pour les Cinémas, de 10 pfgs par billet de 50 pfgs et qu'elle augmente d'autant par fraction de 50 pfgs; autrement dit, c'est une *imposition de 20 0/0 sur la recette*. La « Uniontheater-Gesellschaft » (Société des Théâtres Union) a protesté contre cette taxe et en a appelé à la justice, faisant valoir que cet impôt est tel qu'il rend impossible l'existence des cinémas et demandant l'application d'une vieille ordonnance aux termes de laquelle une imposition est illégale si elle a pour conséquence « l'étranglement » d'une industrie. Mais le Tribunal — il fallait s'y attendre — ne s'est pas rallié à cette opinion; il a déclaré que cet impôt a été voté régulièrement et conformément aux dispositions du Code. *S'il est certain que la taxe pèse lourdement sur les cinémas, elle n'est cependant pas de nature à les étrangler*. Ce jugement ayant été rendu par la dernière instance en matière de justice administrative, la Société des Théâtres Union n'a plus aucun recours. Elle devra, comme les autres Exploitants, se plier aux exigences du fisc.

*
* *

Consultez un des journaux cinématographiques allemands, et vous serez frappés par le fait que presque toutes les maisons berlinoises et les succursales berlinoises des maisons étrangères de la partie se trouvent

Les Petites IRVIN

tournent actuellement une bande dont le succès sera considérable.

Le scénario en a été spécialement écrit par le maître :

Henry de BRISAY

Ce film prend titre dès aujourd'hui :

Le Commandant de la CROQUIGNOLE

ÉMOTIONS
FRISSONS
LARMES
SOURIRES

tout y est !... *Et ce sera encore un formidable succès pour les impressionnantes petites artistes du*

RAVISSANT-FILM

46, Rue du Rocher, PARIS



dans la Friedrichstrasse, l'artère de la circulation intense de la Métropole allemande. Vous trouverez, pour ne citer que les éditeurs principaux, les Maisons Pathé frères et Cie au 235, Gaumont (Deutsche Gaumont-Gesellschaft), au 76, Eclair au 22, Edison au 10, Imperator Films Co au 23, Nordisk Films Co au 225, Cinès (Deutsche Cines-Gesellschaft) au 11, Monopol-Vertriebsgesellschaft au 25 et le loueur Theodor Einstein au 207 de la même rue. Il n'est donc pas étonnant qu'on ait décidé, il y a quelque temps, d'ériger, dans ce centre de l'industrie cinématographique, un hôtel, qui sera la « Maison du Film » par excellence et qui ne sera louée qu'à des maisons qui, d'une manière quelconque, se rattachent à la nouvelle industrie. Ce bâtiment qui portera le numéro 228 de la Friedrichstrasse, contiendra des bureaux et des ateliers d'une installation ultra-moderne, des salles de lecture et de correspondance et une salle de réceptions.

* * *

On a rarement vu guerre plus acharnée que celle que se font, depuis quelque temps, deux maisons d'édition, la Projektion-Aktienges Union et l'Inperator Film Co, toutes les deux à Berlin, pour un titre de film : *Le Tunnel*. Rappelons, en quelques mots, la genèse de ce litige dont, du reste, nous avons déjà parlé dans un précédent numéro du *Courrier Cinématographique*. L'Union avait annoncé un film *Le Tunnel*, dont le scénario est emprunté à une œuvre célèbre du romancier Kellermann, et l'Imperator Film Co en avait fait autant. Là-dessus, la première avait porté plainte et demandé au Tribunal d'interdire à sa concurrente l'emploi de ce titre, motivant sa plainte par le fait qu'elle était seule autorisée à tourner ledit roman et que l'existence de deux films du même titre pouvait donner lieu à des équivoques. Le tribunal, tout en reconnaissant la priorité des droits de la demanderesse sur le titre, s'était cependant refusé à prononcer l'interdiction demandée et s'était borné à ordonner à l'Imperator Film Co, afin d'éviter tout malentendu à ce sujet, de faire suivre partout, sur les affiches aussi bien que dans les annonces et les programmes, ce titre du nom de l'auteur du scénario, ce à quoi la défenderesse s'était empressée d'obéir. Mais, comme bien on pense, ce jugement n'eut pas l'heur de plaire à l'Union qui interjeta appel et vit, enfin, ces jours-ci, sa ténacité couronnée de succès, du moins pour le moment. La Cour de deuxième instance, estimant que la décision du Tribunal civil (Ire Instance) n'était pas suffisante pour dissiper toute crainte d'un malentendu ou d'une équivoque — voulue ou non — a fait défense à l'Imperator Film Co, sous peine d'une amende de mille marks pour chaque infraction, d'annoncer, d'éditer, de faire éditer ou de mettre en circulation sur le marché cinématographique un film qui, sous le titre *Le Tunnel* aurait pour sujet la construction d'un chemin sous-marin où passe un train électrique. Naturellement, l'Imperator Film Co ne se tient pas pour battue et ne songe pas un instant à mettre bas les armes. Elle fait savoir, par la voie de la presse cinématographique allemande que, d'abord, elle ira en appel et qu'ensuite, le Tribunal a bien pu lui défendre l'emploi du titre « Le Tunnel », mais non pas la reproduction, sur l'écran, du sujet de la construction d'un chemin sous-marin où passe un train électrique. En attendant le jugement de la Cour d'appel, elle a baptisé son film *Le Projet gigantesque* et annonce les titres des deux principaux tableaux qui sont « Feu à bord d'un Transatlantique » et « Le percement d'un passage au fond de la mer ». Nous dirons, lorsqu'il aura été rendu, le jugement de la Cour suprême.

* * *

Le *marché cinématographique berlinois* est en ébullition. La « Nordisk Films Co » a pris une résolution qui pourrait bien amener une baisse formidable des prix de location et, partant, un changement de fond en comble de la situation actuelle. Elle publie, dans la presse cinématographique allemande, un manifeste où il est dit en substance : « La situation précaire de la plupart des Directeurs de cinémas nous a amenés à rechercher la cause de cette crise où se débat une industrie jadis si florissante, et nous sommes persuadés qu'elle est due avant tout aux prix exorbitants qu'on paie actuellement pour les bons films. Pour y parer et pour mettre nos bandes à la portée de tous les cinémas, nous avons décidé d'accorder, sur les prix de locations actuels, des *rabais allant jusqu'à 5 0 0/0*. Afin de bien prouver que nous sommes disposés à tenter l'impossible à seule fin de barrer le chemin à la propagation de la crise actuelle, nous appliquerons ces réductions même à nos films sensationnels, tel la nouvelle bande *Bas les armes !* d'après le célèbre roman de Bertha von Suttner, et nous espérons que les Exploitants nous sauront gré du sacrifice considérable que nous faisons dans leur intérêt. » Inutile de dire que cette nouvelle a causé une stupéfaction générale parmi les cinématographistes allemands et qu'elle est diversement commentée. Les Editeurs et Loueurs protestent vivement, déclarant que la mesure n'est que du bluff, que, loin de mettre fin à la crise, elle provoquera, au contraire, une panique sur

le marché cinématographique. Ils font surtout grief à la Nordisk Films Co d'avoir choisi, pour sortir cette innovation dangereuse, juste le moment où la « guerre du film » bat son plein et où une union étroite de tous les Editeurs est plus nécessaire que jamais. Même l'*Erste Internationale Films Zeitung*, le journal attitré de la Nordisk, abandonne la cause de son client. Faisant chorus avec les indignés, il dit avec une ironie amère : « Eh quoi! ce n'est donc ni la censure, ni la tutelle des autorités, ni la taxe sur les divertissements, ni la taxe de censure qui est cause de la crise actuelle sur le marché cinématographique, ce sont uniquement les prix exorbitants? Crier cela sur tous les toits dans le seul but de se faire une publicité blâmable, c'est frivole! » On fait surtout remarquer que ce fut la Nordisk qui, la première, commença à augmenter, petit à petit, ses prix de location, que ce fut encore elle qui, la première, entra en relations directes avec les Directeurs, par-dessus la tête des Loueurs. L'on cite notamment le cas du film *Atlantis* dont le monopole pour l'Allemagne fut cédé par la Nordisk au prix formidable et, certes, exagéré de 250.000 francs.

* * *

Le Cinéma *Mozartsaal*, un des cinémas les plus élégants de Berlin, a dû fermer ses portes, victime des divers impôts et des chicanes des autorités. Il y a quelque temps déjà, la Direction de l'établissement s'était vue obligée de demander un délai pour le paiement des contributions et, ces jours-ci, elle a dû déposer son bilan.

Fr. Bondy.

CHRONIQUE ORIENTALE

De notre correspondant de Constantinople.

Je commence mes chroniques en m'efforçant de donner en quelques lignes un aperçu de la situation de notre ville au point de vue cinématographique.

Il ne faut pas croire que Constantinople, malgré tous ses tracas et ses crises, se prive du ciné ; bien au contraire, cette belle ville, tant dans la cité, dans la banlieue que dans les merveilleux sites du Bosphore, possède sa petite armée de cinémas et leurs spectacles sont presque les seuls et les préférés des Orientaux.

Grands et petits, tous sont gagnés à sa cause, car le ciné, dès ses débuts en Turquie, n'a jamais eu à lutter contre la scène et ceci pour la bonne raison que des troupes permanentes, soit de comédie, d'opéras, etc., n'étaient jamais affectées aux quelques théâtres qui existaient et qui existent encore. Ce n'est qu'aux troupes de passage auxquelles nous devons le *Rigoletto* ou l'*Aiglon*, dont on nous régalait après huit et dix mois et quelquefois deux ou trois ans d'intervalle.

Je citerai en passant les salles les plus importantes. En premier lieu, il y aurait à caser le « Cinéma Pathé », situé aux Petits-Champs, dans l'amphithéâtre Municipal. Sa salle est dépourvue de tout luxe.

Par contre, elle est fréquentée chaque soir par le meilleur public, et malgré les chaleurs accablantes, ses recettes sont très importantes. Actuellement, il a cédé sa salle à une troupe française d'opéras et d'opérettes, et continue de donner ses séances en plein air dans le Jardin Municipal des Petits-Champs. Les propriétaires sont MM. Kraemer et Co, de Smyrne. Ces messieurs sont les seuls exploi-
s des films Pathé de première semaine. A ce propos,
tants apprenons qu'à partir de septembre prochain la
nouison Pathé leur confie son Agence Générale pour la
Mgequie. Cette dernière était représentée depuis de lon-
rTucs années par M. S. Weunberg de notre ville.

*
* *

Viendrait ensuite le « Cinéma du Luxembourg ». La salle de cet établissement est assez coquette et bien entretenue, mais peu aérée. On y projette des films de toutes marques, et notamment de la Cinès, Gloria, Pasquali, etc. Depuis sa réorganisation, le Cinéma Luxembourg semble s'être spécialisé dans la projection de grands films sensationnels, tels que : *Quo Vadis, Marc-Antoine, Spartacus*, etc ?

Société par actions dont le directeur est M. Benda. Malgré les chaleurs, il n'a pas suivi l'exemple de plusieurs de ses concurrents. Il continue à offrir au public des spectacles choisis.

*
* *

Le cinéma « Eclair », situé au Théâtre de l'Odéon, propriétaires MM. Kyriacopoulos et Cº, salle bien aménagée et très confortable; il offre souvent au public des films très intéressants, projette généralement des bandes policières, qui sont très appréciées.

Pour attirer le public, les directeurs ont engagé pour la saison d'été quelques numéros qui égayent les spectateurs, par leurs romances et leurs excentricités pendant les entr'actes. Projettent des films de toutes marques. Ces messieurs possèdent encore une demi-douzaine d'établissements cinématographiques de moindre importance.

*
* *

La Société des « Cinémas Orientaux », dont le siège est à Bruxelles. Local assez vaste, mais pas très confortable, projetait jusqu'au mois dernier des films Gaumont, mais il paraît que les directeurs ne renouvelleront pas avec cette firme.

Actuellement, cet établissement est en clôture pour causes de réparations et raccordements de son installation électrique avec le réseau de la ville. Il annonce sa réouverture pour septembre prochain.

*
* *

Le Cinéma Américain, propriétaire M. J. Miletich... Local très petit (350 places tout au plus), peu soigné. La Direction juge inutile d'y apporter les améliorations nécessaires, ce qui lui cause un vrai préjudice. Malgré cela, il fait de bonnes affaires et offre au public de très intéressants programmes. Il projette généralement des films Nordisk, Itala, Ambrosio, Eclair, Kay-Bee, Bison, etc.

*
* *

Une foule d'autres de moindre importance, tels que : Le Modern, Cinéma Central, Cinéma Majestic, Cinéma Artistique, Cinéma Pathé Frères, à Pancaldi, et pour la saison d'été nous avons les cinémas en plein air, gratuits, situés l'un au Jardin Osman-Chichli, et l'autre au Jardin Municipal de Taxim; cependant, le public ne goûte pas beaucoup les programmes du second, trop peu variés. On se lasse facilement de voir chaque jour les mêmes artistes sur l'écran.

Tous les cinés que je vous ai cités ci-haut projettent les films en seconde vision. Je ne vous ai cité que les principaux et ceux des quartiers européens. Je ne terminerai pas, en vous citant encore tous ceux qui sont situés du côté de Stamboul, quartiers généralement peuplés par des musulmans. Il ne se passe pas de semaine où nous n'ayons à citer l'ouverture de nouveaux établissements.

*
* *

Pour octobre prochain, on annonce l'ouverture du Cinéma-Palace, propriétaire M. Weinberg, et tout à côté de ce dernier, nous aurons l'établissement qu'édifie la Société Magic, le nom reste encore inconnu.

Ces deux établissements seront les plus grands de notre capitale.

Vous causant de la Société Magic, je vous informe que c'est une Société par actions qui s'est formée il y a quelques mois. L'on évalue son capital à un million de francs.

Le directeur de cette Société est M. le Cav. Lombardo, et celui de la Section films M. E. Schoënfeld. Ce dernier fût dans le temps Directeur des Cinémas Orientaux et de la Maison Œsterreicher et Szilagyl, de Sofia. Dans un de ses derniers numéros, un de nos confrères, faisant allusion à cette Société, disait que MM. Clintser et Lombardo, grands capitalistes, l'aurait formée. Ce fait me semble erroné. Je suis en mesure de vous renseigner d'une façon plus précise. M. Clintser est simplement directeur-propriétaire du Cinéma Artistique. Il n'a rien de commun avec ladite Société. Il pourrait pourtant se faire qu'il possédât pour un ou deux mille francs d'actions tout au plus. Cela lui conférerait le rang d'actionnaire et non de fondateur?

N. B.

Affranchissez-vous de la ROUTINE !

Ne vous dites pas que vous marcherez aujourd'hui comme hier, car on va vite! et votre voisin qui aura suivi le PROGRÈS

en adaptant sur son CINÉ

LE CHANTANT

verra augmenter ses recettes.

G. MENDEL

Constructeur breveté

10, Boul^d Bonne-Nouvelle, PARIS



Plus de 1.000 Jolies Scènes

CHANTANTES
et
PARLANTES

louées 10 francs la Semaine
+ LE DISQUE

Le
SYNCHRO MENDEL
s'adapte
sur
n'importe quel Cinéma
en 10 minutes !
SUCCÈS ! SUCCÈS !

Demandez TARIF, 10 bis, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

docteur conclut : « La réaction s'est opérée, elle guérira ».

EPILOGUE

Dans un beau jardin où les plus jolies fleurs du printemps embaument à qui mieux mieux, petite Jeannie achève sa convalescence. Le hasard veut que sa pauvre maman rencontre Jean Roger et les deux amants s'arrêtent ne sachant que se dire. Mme de Ris a compris son devoir. Son cœur de mère a parlé, elle étouffera son amour pour se donner toute à son enfant... et Jean Roger s'en va pensif pour ne plus jamais la revoir.

Métrage : 276 *mètres.* 1 *Affiche* 75/100

LA PLUS PETITE

Comédie en couleurs

Il était une fois trois jeunes filles, trois sœurs. La première adorait les sports et principalement le tir. Aussi passait-elle le plus clair de son temps à faire des cartons au revolver. La deuxième était une musicienne exquise qui jouait du piano toute la journée. La troisième enfin n'avait aucune passion, elle était tout simplement la plus délicieuse et la meilleure des petites filles. Le papa de ces demoiselles était un homme aimable et bon, il laissait ses enfants suivre à leur gré leurs penchants favoris, tandis que lui-même exécutait en plein air de charmantes peintures.

Les coups de revolver de l'une, la musique de l'autre finirent par exaspérer un voisin célibataire et neurasthénique qui vouait ses voisines à tous les diables.

Un jour, n'y tenant plus, il résolut d'aller faire, chez ces bruyantes personnes une réclamation bien sentie. Mais lorsqu'il vit la grâce de ses persécutrices, son courroux tomba subitement.

Ce ne fut plus un voisin grincheux qui quitta leur demeure, ce fut presque un amoureux. Un double flirt s'ébaucha et bien peu de jours se passèrent sans que l'irascible jeune homme aille voir les deux jeunes filles qui, voyant en lui un mari probable, s'ingénièrent chacune de son côté à lui plaire.

Un jour, notre ami prenait le thé dans son jardin quand il reçut sur la tête un énorme ballon. Il allait se fâcher très fort, lorsque la plus charmante frimousse de jeune fille qu'on puisse voir, parut au-dessus du mur et lui réclama l'objet. Comment vouliez-vous qu'il se fâchat, la coupable était si jolie. Il sut qu'elle était la sœur de ses bruyantes voisines et trouva le moyen de la voir chaque jour à l'insu de ses sœurs.

Enfin, un matin, il écrivit à son voisin :

« *Monsieur,*

« *Je viendrai cet après-midi vers quatre heures vous voir. J'ai une grave demande à vous faire.*

« *Très amicalement vôtre*

« Maurice VERNEUIL. »

A l'heure dite, notre ami arriva chez ses voisines, en grande tenue, la bouche en cœur. Il pria alors le papa de lui accorder la main de sa fille.

— Laquelle ? demanda le brave homme.

Maurice s'expliqua et, au grand désappointement des deux aînées, il épousa la plus petite qui s'y attendait le moins mais qui l'aimait le plus.

Métrage : 281 *mètres.* 1 *Affiche* 75/100

6 *Agrandissements* 24/30

MA FEMME VEUT CONDUIRE

Comique

La voiturette file, la route est belle... Oui mais, Madame veut conduire et cela gâche son bonheur. Le mari s'y refuse... bah ! ce que femme veut... et le lendemain, au petit jour, elle sort la voiture et en route ! O surprise ! celle-ci obéit à l'envers et part à reculons. Un réverbère est sacrifié à sa marche foudroyante. Voici la voiture submergée par un flot de... moutons. Un pneu est dégonflé ; le malheur est réparé ; mais Madame a remis en marche sans avoir placé le levier au point mort et voici l'auto partie toute seule. Rattrapée, après un dernier accident, un couple de bœufs la ramène à raison de 80... mètres à l'heure.

Madame retrouve son mari qui lui, pendant ce temps, soigne le poupon. Elle jure, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus.

Métrage : 106 *mètres*

LE GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Panorama

De toutes les baies qui, sur l'azur profond de la Méditerranée, s'ouvrent le long de la côte enchanteresse, l'une des plus poétiques, celle que recherchent de préférence les artistes épris de tableaux paisibles ou idylliques, est la baie sur les bords de laquelle s'étend paresseusement la petite ville de Saint-Tropez.

Située au milieu de la chaîne des Maures qu'elle entaille ainsi profondément, la baie de Saint-Tropez voit s'étager sur ses bords des bois de pins dans lesquels sont disséminées de ravissantes stations hivernales.

En faisant le tour du golfe, c'est d'abord Sainte-Maxime, une des perles de la chaîne des Maures, avec son petit port renfermant les fragiles *tartanes*, qui, lorsque le flot n'est pas menaçant, s'élançent légères, comme des hirondelles.

Puis voici Beauvallon, dont le nom seul indique combien de gracieux tableaux se présentent aux yeux du touriste, soit dans les monts, soit près de la mer.

La Foux, tout au fond du golfe, voit croître des forêts de pins parasols du plus curieux effet. Enfin Saint-Tropez défend l'entrée de la baie à l'aide d'une antique forteresse admirablement conservée, et de laquelle on découvre un horizon féerique.

De vieux remparts baignant dans les flots forment des décors pittoresques, tandis que les vieilles rues à l'intérieur de la ville transportent le voyageur à plusieurs siècles en arrière, en évoquant d'une façon vivante des tableaux d'un autre âge.

Métrage 133 *mètres*

INDUSTRIE DES CITRONS EN CALIFORNIE

Documentaire

Métrage 140 *mètres*

EDISON

61, RUE DES PETITES-ÉCURIES, Paris
Adresse télégraphique : **Ediphon-Paris** — *Téléph. :* **Gut. 07-43** — Salle de Projections

AGENT GÉNÉRAL pour la BELGIQUE et la HOLLANDE
M. REIMERS EENBERG, 22, Place Brouckère, Bruxelles

JENNY, MODES ET CHAPEAUX

Drame en deux parties, par Ida EVANS

Jenny Wiltz aimait Robert Megley et son amour datait de loin car déjà sur les bancs de l'école elle ressentait pour son petit camarade une sympathie dont elle saisissait mal le motif, mais qui lui faisait trouver belles et héroïques toutes ses actions. Quelques années après leur sortie de classe, elle continuait à l'admirer en silence, mais sa timidité jointe à une certaine gaucherie et à un manque de coquetterie, firent que Robert ignora la grande passion dont il était l'objet. Jenny souffrait de cette indifférence et elle écrivit à son journal de modes afin de confier son amour dédaigné à une certaine « cousine ». En l'occurrence, elle reçut un conseil qu'elle crut bon de suivre. « Essayez, lui disait l'avisé personnage, d'intéresser le jeune homme par vos talents, vos capacités ! Montrez-lui que vous êtes apte à tenir un commerce, à remplir une fonction, etc..., etc... » Il n'en fallut pas plus pour que Jenny se sentît immédiatement la vocation de modiste. On sera certainement étonné en apprenant une si prompte résolution. Celle-ci s'expliquera facilement si l'on sait qu'une boutique mitoyenne au bureau de Robert était justement à louer. Après avoir gagné ses parents à sa cause, lorsqu'elle fut en possession de cette boutique de modes, Jenny crut que Robert allait immédiatement se jeter dans ses bras. Il n'en fut rien et le jour de la grande ouverture passa inaperçu aux yeux de celui à qui elle était destinée.

Les clientes elles-mêmes se montrèrent peu empressées à acheter les chapeaux de Jenny qu'elles trouvèrent manquer de chic, si bien que la pauvre fille doublement désillusionnée, se prit à sangloter. Mlle Poindron, une modiste élégante de la ville, compatit à la peine de Jenny et lui promit de lui apporter les secours de son expérience. Elle tint parole et fit subir à sa protégée une réelle métempsycose qui produisit sur Robert Megley l'effet désiré.

527 *mètres. Aff.*

ONONKO, LE SYMPATHIQUE INDIEN

Comédie

M. Maboulot, professeur d'ethnologie, était aussi pendant ses loisirs un disciple de Nemrod. Un jour, au cours de ses exploits cynégétiques, il fut happé par un piège à loup comme un vulgaire lapin. Un indien qui humait l'air à quelques pas de là, entendit ses hurlements et vint le libérer de sa douloureuse entrave. Cette action si simple fut poétisée à outrance par l'universitaire et la conception personnelle qu'il avait de la reconnaissance le fit entraîner le sauvage à sa maison non sans l'avoir appelé véhémentement son frère !

L'arrivée de cet hôte des forêts vierges dans la demeure de Maboulot fut le signal de désordres graves, l'on peut même dire que dès son apparition la douce quiétude dans laquelle se complaisait le ménage céda le pas à l'anarchie la plus aiguë.

Maboulot n'en décida pas moins de présenter officiellement son pensionnaire à ses amis et connaissances et de faire à cette occasion une conférence sur la sociabilité, l'urbanité, l'humanitarisme des Peaux-Rouges.

Le jour de la grande cérémonie, tandis que le professeur charmait son auditoire en contant mille anecdotes sur la douceur, la sobriété des Indiens, Ononko, plus ivre que de coutume, ce qui n'est pas peu dire, fit irruption parmi les paisibles spectateurs et brandissant un énorme coutelas, il commença à exécuter une danse du scalp. Ce fut un sauve-qui-peut général.

Depuis cette frasque de son frère, le visage Rouge, l'opinion de Maboulot a singulièrement changé.

306 *mètres. Aff.*

UNE HISTOIRE VÉCUE

Drame en deux parties, par Raynold KNIGHT

Jean Williams, un jeune journaliste de province, était venu comme tant d'autres à la capitale pour y faire fortune. Au bout de quelques mois, il avait perdu ses illusions, car les portes des journaux s'étaient refermées sur lui et aucun ne voulait tenter de mettre ses talents à contribution. Jean se trouva bientôt sans un sou.

Un matin qu'il traversait le parc pour aller solliciter le seul Directeur de journal qu'il n'eut pas encore importuné de ses nombreuses démarches, il rencontra une femme pauvrement vêtue qui faisait de grands efforts pour se tenir debout. Comme il se rapprochait d'elle pour lui porter secours, la pauvresse lui tomba dans les bras en laissant choir un sac qu'elle tenait dans la main. Lorsque Jean eut fait emmener cette malheureuse à l'hôpital, il s'aperçut qu'il avait gardé son sac. Afin d'avoir un indice, il l'ouvrit et examina son contenu.

La pauvresse du parc était sa femme. Ils se rendirent en toute hâte à l'hôpital et retrouvèrent la femme qui le matin était tombée de fatigue et d'inanition. Une réconciliation se fit entre les deux époux, et Jean obtint par gratitude la place de rédacteur tant désirée.

628 *mètres. Aff.*



ECLAIR

12, Rue Gaillon, PARIS
Téléph : **Gutenberg 30-92** — *Adr. Télégr. :* **Cinepar**

LE PARAPLUIE

Alfred n'est pas un mauvais époux, encore qu'il soit volage. Il ne voudrait faire nulle peine, même légère, à sa petite Renée, charmante et douce femme. Pourtant, séduit par une aventurière, il déserte le foyer conjugal, non sans avoir emporté son parapluie, chose utile pour préserver un amoureux contre les orages imprévus de la vie.

Alfred enlève sa conquête et dans le feu de ses déclarations oublie son parapluie. Un mendiant qui rôdait en ces parages, à la recherche de la fortune, heureux de cette aubaine, s'empare du précieux objet. Mais il est difficile de vendre un parapluie, au xxe, surtout si l'on a une mine peu distinguée. Le gueux, vainement, tente de placer sa marchandise. Un couple de fiancés repousse l'objet inutile pour des jeunes gens ayant le soleil au cœur. Un gendarme semble voir en cette offre une plaisanterie à son égard. Un brocanteur refuse d'acheter un parapluie en bon état. Le mendiant maudissant cette société mal organisée où l'on ne peut échanger un objet tombé du ciel contre monnaie sonnante, décide de mourir. Il longe les berges désertes du fleuve. Dans l'eau dormante, le gueux trouvera l'oubli de sa misère. Qui sait s'il n'atterrira pas enfin à la rive enchantée de quelque autre monde plus beau où les affamés participent à des agapes infinies ? Tout en songeant à son départ dans l'inconnu, le désespéré

découvre deux sous. D'ambition modeste, il se reprend à vivre, délaissant sur la berge l'inutile parapluie.

Alors que Renée, la pauvre abandonée, se lamente en sa demeure, Alfred sur les plages où s'en vient danser la mer bleue, promène sa conquête. Hélas, certaines amours ne vivent guère plus que les roses et le galant, un matin, se retrouve seul, ce qui est insuffisant pour chanter un duo d'amour.

Informée par Film-Revue de la découverte au bord de la Seine d'un parapluie ayant appartenu à son époux, Renée prend le voile noir des veuves et se désespère. Près de la mer immense, elle vient bercer sa mélancolie. Un soir, à l'heure exquise où le soleil se couche, à l'horizon, sur l'eau qu'il ensanglante, les deux époux se retrouvent. Désormais, ayant connu l'amertume de la séparation, ils vivront à jamais des jours ensoleillés, sous un ciel transparent et bleu, gardant néanmoins le cher parapluie dont l'ombre symbolique abritera leur bonheur retrouvé.

282 *mètres. Aff.*



Union-Eclair-Location

12, RUE GAILLON, PARIS

Tél. : **Louvre 14-18** *Télégr.* : **Uniofilm Paris**

SAVOIA

MARGOT

d'après la dramatique nouvelle d'Alfred de Musset

PREMIERE PARTIE

La marquise Dorandour, lasse de sa vie solitaire, fait venir auprès d'elle, dans sa luxueuse demeure, sa filleule Margot, une belle paysanne. Pierre est bien triste de voir s'enfuir vers un riche destin sa promise, mais la jeune fille lui promet de ne pas être oublieuse.

Hélas, les multiples séductions de sa vie nouvelle éblouissent Margot. La présence d'un bel officier, le fils de la marquise, ajoute à son trouble. La tendre et naïve campagnarde lentement se transforme, tel un papillon qui, sentant grandir ses ailes, connaît enfin l'ivresse de la lumière et des fleurs.

DEUXIEME PARTIE

Le beau lieutenant est fiancé à une amie d'enfance et ne songe guère à la filleule de sa mère.

Cependant, Margot rêve à l'élégant cavalier. Son brillant uniforme, ses manières affables et sa haute prestance ont conquis le cœur de la simple fille. Un jour, Margot suit l'officier. Elle le voit errer amoureusement au bras de sa fiancée et ressent une peine affreuse. Tout lui semble douloureux en ce monde et la malheureuse cherche dans la mort un suprême refuge.

TROISIEME PARTIE

Un grand lac aux eaux calmes attire la désespérée. Mais Pierre, le compagnon de Margot, veille sur son amie. Il a quitté son hameau pour la revoir et vient la sauver au prix d'efforts surhumains.

La fille des champs, pleurant ses illusions perdues, émue par la bonté de Pierre, accepte de devenir sa femme et quelques années plus tard, quand le lieutenant Dorandour, devenu colonel, retrouve à la suite d'un hasard, les braves paysans, il lui est donné de contempler la plus heureuse des familles. Les vains mirages de l'inconnu, les départs vers les ailleurs incertains ne vaudront jamais les réalités sereines et vivantes du foyer.

Un simple amour sous le chaume natal est de beaucoup préférable à une vie fastueuse et désenchantée : ainsi pense Margot.

AMERICAN STANDARD-FILM

LA CONSCIENCE DE JIM

PREMIERE PARTIE

La jeune institutrice Hélène est venue vivre une semaine de repos chez son frère Jim, accompagnée de sa petite classe d'enfants, garçons et filles, jolis comme des anges, mais n'en ont pas la sagesse. Près de l'âtre flambant, les jeux ne laissent pas que d'être bruyants et le pauvre chat de la maison se voit obligé de subir des caresses dont il ne prise aucunement la véhémence. Afin d'apaiser la charmante troupe, Jim conte aux enfants la belle et simple histoire de sa vie.

« Un soir, dans ma maison, je vis un méchant homme qui frappait un jeune cheval. Indigné, je châtiais le bourreau. Mon père me reprocha ma violence. Je partis de notre maison, emportant sur mon cœur, afin de me protéger, la chère image de ma sœur bien-aimée.

Arrivé au Canada, je fis la connaissance d'une honnête famille. Ayant perdu leurs parents, le frère et la sœur menaient une existence calme. Hélas, le jeune homme était joueur. Un jour, dans une rixe, on l'accusa d'avoir tué son partenaire. Il dut s'enfuir. J'avais alors l'honneur d'appartenir à la police montée. Je reçus l'ordre d'amener Jack au quartier général et malgré l'affection que je lui portais, je courus à sa recherche.

DEUXIEME PARTIE

Nous fîmes la chasse, dans la montagne, tels des enfants qui se poursuivraient. Nous n'y mettions aucune haine. Mon devoir était de le rejoindre, il devait m'éviter. Nous courions ainsi depuis des heures quand je fis un faux pas. Je dévalais une pente rapide, entraîné vers un abîme. Heureusement, une roche m'arrêta. Je m'étais brisé les côtes, dans cette dangereuse chute. Jack vint à mon secours, me soigna, lava mes blessures et me couvrit de ses vêtements, de peur que je prisse froid. Puis il me porta chez sa charmante sœur, dont les prévenantes tendresses et les soins surent rapidement me guérir. Je ne pouvais arrêter mon sauveur, d'autant que je le savais innocent. Je donnais ma bourse au joueur et je le fis s'enfuir. Un mois après, je retournai au quartier général. Les années ont passé, l'oubli de toutes ces choses est venu et Julia, la bonne hôtesse qui m'avait soigné, devint la compagne de ma vie. J'étais allé très loin chercher mon bonheur et je l'avais découvert au milieu des adversités. »

Comme l'homme au sable était passé qui clot les yeux des petits, émus et charmés par la belle histoire de Jim, les enfants s'en furent dormir.



CINÉMA - CENTRE

Directeur : **J. LAMY**

94, Rue Lafayette, 94 — PARIS

Téléph : **Bergère 44-01** *Télégr.* : **Pelliculas**

LA BARCAROLE

(Drame vécu en trois parties.)

Scène et direction artistiques de M. Ch. Decroix

PREMIERE PARTIE

Nous assistons à une leçon de musique dans un pensionnat aristocratique. Deux amies intimes Lucie et Jeannette répètent ensemble leur pièce favorite la « Barcarole ». Le lendemain, Lucie reçoit une lettre de son père lui disant qu'elle devra bientôt quitter le pensionnat pour se marier. Il lui propose un officier de marine, Monsieur Robert de Kergoulis, très riche et beau garçon.

Jeannette qui est orpheline est très triste en apprenant le départ et le mariage de son amie, car elle n'aura jamais le plaisir de vivre dans le luxe, d'être chérie par son père et de faire un riche mariage. Ses études terminées, son petit capital sera épuisé, et pour vivre elle sera obligée de chercher un emploi chez des étrangers.

Quelques jours plus tard le riche armateur emmène sa petite Lucie et pendant une soirée on présente à la jeune fille celui qui doit être son mari, le capitaine de vaisseau Robert de Kergoulis. Les jeunes gens se plaisent et bientôt Jeannette reçoit des nouvelles des fiançailles et du mariage de sa petite amie Lucie.

Deux ans de bonheur sont passés, quand Lucie reçoit une lettre de Jeannette l'informant qu'ayant fini ses études et avant de s'en aller à la recherche d'une position, elle voudrait passer quelques jours avec elle. La visite est acceptée avec plaisir et Lucie, pour distraire son amie, arrange une soirée musicale.

Devant le public attentif, Jannette joue sa pièce favorite la « Barcarole », et le jeune talent fait une impression très profonde sur le mari de Lucie ; il profite d'un moment propice pour lui faire une chaude déclaration d'amour, et Jeannette ne peut pas se défendre contre la sympathie qu'elle éprouve elle-même pour lui.

Quelques jours plus tard, Jeannette part à la recherche d'une position, tandis que l'officier est nommé second capitaine du vapeur au long cours *Vera Cruz* qui partira pour Madagascar avec un chargement de poudres explosives.

Pendant le voyage une grande tempête provoque un incendie à bord qui atteint le chargement de poudres et le bateau explose.

Robert de Kergoulis et un matelot, les seuls survivants de la catastrophe sont portés par les vagues sur un îlot désert.

La nouvelle fatale arrive bientôt jusqu'à Lucie qui, se croyant veuve, mène dès ce moment une vie tranquille et retirée. Un an s'est passé. Pendant que les naufragés attendent en vain du secours, un drame poignant se déroule dans un quartier pauvre du port où habite Jeannette. Une jeune femme, minée par la fatigue et les soucis, a donné jour à un bébé, mais ses derniers efforts ont épuisé ses forces, elle sent la mort qui approche et afin que son enfant ne soit pas seul au monde elle écrit une lettre à son père, qui n'est autre que Robert de Kergoulis, le priant de se charger de l'enfant.

Mais Robert est loin et la lettre tombe entre les mains de Lucie, sa femme, qui apprend ainsi la triste trahison de son mari et de sa meilleure amie. Néanmoins elle va voir Jeannette, mais sa colère et sa rage tombent en la voyant près de la mort, et la dernière rancune s'évapore quand, dans le froid hivernal, elle entend jouer par un orgue de barbarie la « Barcarole ». Elle pardonne à la mère mourante et c'est elle qui prendra soin de l'enfant.

Plusieurs années se passent jusqu'à ce qu'un heureux hasard pousse un navire vers l'îlot désert où Robert et le matelot ont mené une vie de Robinson. Ils sont sauvés et un mois après, Robert rentre de nouveau chez lui.

La première, sa fillette court à sa rencontre, mais qui est avec elle! et candidement elle répond « C'est mon frere ». Robert qui ne comprend pas, sent son cœur se serrer d'angoisse et de peur. Est-ce que sa femme l'aurait trahi, est-ce qu'elle s'est remariée! Mais voilà qu'elle s'approche, elle va lui donner la clef de l'énigme. « Qui est le père de cet enfant ? » Tranquillement elle va vers un petit secrétaire et elle lui tend une lettre. C'est l'adieu suprême de Jeannette.

Vaincu par la honte, il tombe à genoux devant sa femme, mais Lucie a l'âme trop grande, elle aime déjà l'enfant de son mari comme si c'était le sien, aussi elle peut pardonner à Robert et tous les quatre réunis vivront une vie heureuse et paisible.

900 mètres. Affiches

VITAGRAPH

15, rue Sainte-Cécile, et 6, rue de Trévise, PARIS
Adresse télégr. : **Vitagraph-Paris** *Téléphone :* **23-63**

PREMIÈRES AMOURS

Le jeune Buddy, à l'occasion d'une vente de charité, met pour la première fois des pantalons longs. Il en est très fier et s'attire les sarcasmes de ses deux frères aînés. A la vente de charité, il rencontre les deux sœurs Elsie et Grace Foster. Son cœur s'enflamme et, de retour chez lui, il écrit à Miss Foster de bien vouloir lui permettre de lui rendre visite. Les deux fillettes prétendent chacune que la lettre leur est adressée. Quand Buddy arrive, Grace l'accapare et sa sœur dépitée et jalouse se saisit du chapeau du jeune amoureux pour le garnir de plumes et de rubans comme un chapeau de dame. Elle le remet ensuite au porte-manteau et court avertir son père que Grace est en train de se faire embrasser au salon par Buddy. Le père prend les deux jeunes amoureux sur le fait. Buddy se sauve précipitamment et se coiffe à la hâte de son chapeau emplumé sans le regarder. Dans la rue et dans le tramway il est la risée de chacun, sans qu'il comprennent ces rires universels. De retour chez lui, c'est bien pis, toute la famille est prise d'une gaîté folle en le voyant. On le traîne devant une glace et il jure avec fureur de se méfier désormais des femmes.

284 *mètres. Aff.*



Western Import C°

Jacques HAÏK
Représentant
83 bis, Rue Lafayette, PARIS
Téléph. : **Louvre 39-60**

MAJESTIC

LE LAQUAIS : Drame

John, le laquais, aimait en secret la fille du juge Harolds, son patron. Ne pouvant déclarer son amour, à cause de sa situation sociale, il souffrait en silence et tout son bonheur était de revoir de loin celle qui faisait vibrer son cœur. Uu jour que John, tendrement, pressait contre ses lèvres une fleur tombée du corsage de la jeune fille, son patron le surprit, et, furieux le renvoya.

Le même soir, alors que le juge se trouvait au cercle avec des amis, la jeune fille fut attaquée par un bandit et ligottée. L'agresseur était un dangereux criminel, condamné sévèrement par Harolds quelques mois auparavant, et qui avait juré vengeance contre son juge. Le bandit décrocha le récepteur du téléphone et appela Harolds à l'appareil : « J'aurai tué ta fille, bourreau, avant que tu puisses venir à son secours ! » A l'autre bout du fil, le juge suppliait le criminel de faire grâce à sa fille. A ce moment, John, qui préparait sa malle pour partir, entendit du bruit dans la pièce où se passait le drame. Il vint au secours de la jeune fille et alors, entre lui et le bandit, une lutte terrible s'engagea. Cruellement frappé par le malfaiteur, John, désespérément, défendit la fille de son maître. Enfin, le juge arriva avec des agents, qui arrêtèrent le misérable. Touché par le dévouement de John, Harolds lui tendit la main, mais l'autre, le cœur encore meurtri par l'injustice de son maître, répondit : « Je ne suis qu'un laquais ». Puis, lentement, John s'éloigna sans détourner la tête.

304 *mètres*

Petites Nouvelles et Publications légales

Formation de Sociétés.

Société des applications cinématographiques.

Société anonyme française en formation.

Siège social à Paris, rue Blanche, n° 2.

Durée : 75 années.

Objet : l'industrie et le commerce en tous pays de films, appareils, fournitures, etc. et d'une manière générale de tout ce qui peut concerner directement ou indirectement la cinématographie, et la photographie, ainsi que toutes applications de la lumière de l'optique et de l'électricité.

Et généralement toutes opérations quelconques, industrielles, commerciales et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société dans lesdites opérations, par voie de création de sociétés nouvelles, fusion, alliances ou autrement, les opérations ci-dessus étant tnonciatives et non limitatives.

Il est apporté à la société par M. Albert Antoine de Palange, propriétaire, demeurant au château de Lagilardie à Saint-Vincent-de-Cosse (Dordogne).

1. — Le bénéfice et les charges :

a) De tous traités et contrats qu'il a pu passer avec tous tiers pour l'édification de films en noir, et,

b) De la faculté d'acquérir jusqu'au 12 août 1914, une usine, un petit hôtel et ses dépendances, sis à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue Shapper, 20 et 22, de la contenance de 3 hectares environ.

2. — Les procédés qu'il a acquis ou qu'il possède intéressant l'objet de la société.

3. — Une promesse de cession à la société par M. Adrien Chaupe, chimiste, demeurant à Malakoff (Seine), rue Chauvelot, 24, la partie du présent apport concernant l'invention et le brevet dont il va être question, le tout gratuitement, par acte authentique, s'il y a lieu, aux frais de la société et dans les six mois à compter du jour de sa constitution définitive ;

L'entière propriété et le droit exclusif d'xeploitation en tous pays de l'invention ayant donné lieu à la délivrance du brevet ci-après énoncé ;

Et la toute propriété du brevet français délivré audit M. Chaupe, le 22 mars 1912, pour 15 ans, par l'office de la propriété industrielle, sous le n° 453059 et relatif à un procédé et à un appareil de cinématographie en couleurs.

4. — Les études, plans, devis et démarches faits par lui en vue de la constitution de la société et de son organisation.

5. — Le bénéfice de toutes négociations, pourparlers et traités en vue d'assurer à la société le concours d'ingénieurs et de chimistes pour la direction technique, scientifique et industrielle des services de la société.

En rémunération de cet apport, il est attribué à M. de Palange.

1° 15.000 actions de 100 fr. chacune, entièrement libérées.

2° A titre de remboursement, une somme égale à celle dépensée pour la mise au point industrielle de l'invention susénoncée de M. Chaupe, suivant état justificatif à fournir au commissaire aux apports.

3° Le droit de 25 0/0 des bénéfices sociaux tels qu'ils sont déterminés par l'article 44 des statuts, ledit droit représenté, en outre, par 5.000 parts de fondateur.

Le capital est de 3.500.000 fr., divisé en 35.000 actions de 100 fr. chacune, dont 15.000 actions d'apport dites actions ordinaires et 20.000 actions à souscrire en numéraire, dites actions privilégiées, à libérer d'un quart en souscrivant.

Après le prélèvement de la réserve légale, du premier dividende de 5 0/0 à servir aux actions privilégiées et des réserves spéciales de prévoyance, il est attribué 10 0/0 du surplus au conseil d'administration.

Le conseil a droit, en outre, à des jetons de présence à fixer par l'assemblée générale.

La société étant en formation, il n'existe pas encore de bilan.

Les assemblées générales ont lieu au siège social.

Les convocations doivent être faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de Paris, 20 jours au moins avait l'époque de la réunion.

Ce délai toutefois est abrégé par les assemblées constitutives, comme aussi pour celles jui auraient à vérifier la déclaration de souscription et de versement et à examiner les apports en cas d'augmentation de capital. Pour les premières il sera seulement de un jour ; pour les secondes de 15 jours.

Lu et approuvé :

Le fondateur : DE PALANGE, baron CLEDALANGE, à Saint-Vincent-de-Cosse

Bulletin des annonces légales, 27 *juillet*.

Suivant acte reçu par Me Jacques Baudrier, notaire à Paris, le 27 juin 1914, il a été formé entre :

M. Rodolphe Warschavsky, marchand d'appareils cinématographiques, demeurant à Paris, rue de Trévise, 30.

Et une personne dénommée audit contrat simple commanditaire.

Une Société en commandite simple avec M. Warschavsky pour seul gérant responsable, ayant pour objet l'*exploitation de représentations cinématographiques à faire dans une salle de spectacle sise à Paris, rue de Gravelle*, 17, *présumé, ainsi que toutes opérations se rattachant à l'exploitation de cette salle.*

La durée de la Société a été fixée à dix ans, du 27 juin 1914.

Le siège de la Société est à Paris, rue de Gravelle, 17, présumé.

La raison et la signature sociales, sont :

WARSCHAVSKY et Cie

M. Warschavsky a seul la signature sociale avec tous pouvoirs pour la gestion, il peut notamment traiter, transiger, compromettre, ester en justice, donner tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement, louer la salle dont il va être parlé ci-après à telles personnes et pour y exercer telles exploitations ou industries qu'il avisera.

Il ne peut faire usage de la signature sociale que pour les affaires de la Société à peine de nullité vis-à-vis même des tiers de tout engagement qui serait souscrit en contravention de cette clause.

M. Warschavsky a apporté à la Société :

1° La jouissance d'un lot de terrain contenant 526 mètres 06 centièmes, représentant le 10e lot et partie du 9e lot du plan général de lotissement d'un grand terrain situé à Paris, XIIe arrondissement au coin de la rue Claude-Decaen et de la rue Privée provisoirement dénommée rue de Gravelle, 17, présumé. Ce lot a été loué à M. Warschavsky pour 15 ans, ayant commencé à courir le 1er janvier 1914, par les époux Morel, demeurant ensemble à Paris, rue Portalis, 14, suivant acte reçu par Me Gillet, notaire à Vincennes, le 19 décembre 1913, moyennant un loyer annuel de 2.340 francs, à la charge de la Société.

2° La jouissance de la salle édifiée sur ledit terrain par M. Warchavsky.

3° La clientèle lui provenant de ses relations.

4° La jouissance de la totalité des meubles et objets mobiliers garnissant la salle de spectacle précitée, comprenant notamment 2 postes complets pour projections, environ 1.200 fauteuils liés par través, un rideau et un panneau de décor et l'installation de la caisse ;

5° Ses connaissances commerciales.

Le tout évalué dix mille francs.

La commanditaire a apporté la jouissance d'une somme de 30.000 fr. en espèces, versée dans la caisse de la Société, productive d'intérêts à 5 0/0 l'an.

Les bénéfices nets déduction faite des frais généraux et charges sociales appartiennent pour trois quarts à M. Varschavsky et pour un quart à la commanditaire, les pertes sont supportées dans les mêmes proportions; en aucun cas, la commanditaire ne peut être engagée au-delà de sa commandite.

En cas de décès de M. Warschavsky, la Société est dissoute. En cas de décès de la commanditaire, la Société continue avec ses héritiers et représentants simples commanditaires.

« Une expédition dudit acte de Société a été déposée « au greffe du Tribunal de Commerce de la Seine et au « greffe de la Justice de Paix du XIIe arrondissement de « Paris, le 5 juillet 1914. »

Pour extrait :
BAUDRIER.

(*Petites Affiches*, 16 juillet 1913.)

Société en commandite par actions des *Fantaisies Saumuroises* (en formation).

Constituée conformément à la législation française. Statuts déposés en l'étude de Me Lagrange, notaire à Saumur. Acte du 11 avril 1914.

Siège social : Saumur, rue de la Cocasserie.

Objet : Exploitation à Saumur ou en tout autre endroit d'un ou plusieurs établissements de spectacles et divertissements.

Durée : 30 années.

Capital social : 120.000 fr., divisé en 240 actions de 500 fr. dont 25 entièrement libérées attribuées à M. Etienne Lasnier, industriel, demeurant à Saumur, en représentation de l'apport en numéraire, matériel et industrie et 215 à souscrire en numéraire.

Partage des bénéfices : Sur les bénéfices nets annuels il sera prélevé 10 0/0 pour la réserve légale, le surplus sera réparti 20 0/0 au gérant et 80 0/0 aux actionnaires.

Assemblées générales : L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social dans le courant du mois de juillet.

Les convocations sont faites par avis inséré quinze jours avant l'époque fixée pour la réunion dans l'un des journaux de Saumur.

Le délai est réduit à dix jours pour la convocation de la deuxième assemblée générale qui suit une première assemblée générale régulièrement convoquée mais n'ayant pas réuni le juart du capital social.

Par exception, les assemblées générales constitutives de la société seront convoquées par lettres individuelles adressées trois jours à l'avance pour la première assemblée et huit jours à l'avance pour la deuxième assemblée.

Fondateur-émetteur : M. Lasnier, industriel, rue de la Cocasserie, à Saumur (Maine-et-Loire).

Jura

Société Cinéma San-Claudien, 50 années, 56.000 fr. en 112 actions de 500 francs. Me Guêpe, avoué.

P. M. 18-7.

Vente de Fonds

Premier avis

Aux termes d'un acte reçu par Me Corpechot, notaire à Noisy-le-Sec, le 20 juillet 1914, Mme Gabrielle Varet, sans profession, demeurant aux Lilas, avenue Pasteur, n° 78, veuve de M. Germain Ricaut ; M. Germain Ricaut, mécanicien ; M. Bernard Ricaut, mécanicien ; M. Gabriel-Paul Ricaut, sans profession, demeurant tous aux Lilas, avenue et numéro précités, ont vendu à M. Henri-Polixène Pourrier, entrepreneur de maçonnerie et fumisterie, et Mme Eugénie-Fanny Stalon, son épouse, demeurant ensemble, à Saint-Denis, avenue du Chemin-de-Fer, n° 8.

Le fonds de commerce d'*entrepreneurs de représentation cinématographique* exploité aux Lilas, avenue Pasteur, n° 78, sous le nom de « *Cinématographe du Parc des Bruyères* », ensemble ses divers éléments, moyennant le prix et aux conditions exprimés à l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, par tout créancier, devront être faites au domicile élu en l'étude dudit Me Corpechot, dès à présent et au plus tard dans les dix jours du deuxième et dernier avis qui fera suite au présent.

Pour extrait :
CORPECHOT.

(*Petites affiches, 25 juillet* 1914).

Première publication

Par acte sous signatures privées, en date à Paris du 18 juillet 1914.

M. Geeraerts a vendu son *Etablissement de Cinématographe,* sis à Paris, rue du Jourdain, 6.

A un acjuéreur dénommé audit acte.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la deuxième publication, chez M. Fouet, boulevard Magenta, 5.

FOUET.

(*Affiches Parisiennes* 24 *juillet* 1914).

Première publication

Suivant conventions, en date du 17 juillet courant, M. Emile Legrand, demeurant à Paris, rue de Lesseps, 10,

A vendu à M. et madame Ribonet, demeurant à Montrouge, rue de Bagneux, n° 112,

Le *Fonds de commerce de cinématographe* qu'il exploite à Montreuil-sous-Bois, rue de Paris, n° 182, et cédé son droit au bail des lieux.

La prise de possession est fixée au 20 juillet courant.

Les oppositions seront reçues, dans les dix jours de la deuxième publication, au cabinet du soussigné, rue de Belleville, 52, à Paris.

A. FOURNIER.
52, rue de Belleville, Paris.

Affiches Parisiennes du 19 *juillet* 1914.

Cinémas à vendre

Cinéma, quartier populeux, installation moderne, matériel 1er ordre, à céder cause de décès, bénéfice 5.000 francs par an. On traite avec 6.000 francs.

Cinéma (5e *année*) en plein rapport, génélice 20.000 francs par an, on céderait la moitié pour prendre loisir et vacance, conditions à débattre. Facile à personne sérieuse. 34, Allées de Meilhan, au 1er.

Marseille-Agence.

Cinéma situé dans ville ouvrière du Nord, à céder, pour cause double emploi. — Bonne petite affaire marchant très bien — Occasion à saisir. S'adresser : Golder, *Echo du Nord,* à Valenciennes.

Les gens pratiques, pratiquent les annonces.

Répertoire Cinématographique

Adresses Artistiques

Agences

E. Duhem, Imprésario, 6, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Artistes Dramatiques

B. Auvertin, villa des Tilleuls, rue du Faubourg d'Arras, Lille (Nord).

Artistes Lyriques

Serge Avril, rue des Chartreux, Valenciennes.

Attractions

Serge Avril, Rue des Chartreux, Valenciennes. (Les « Comic' Variety », scénistes militaires comiques).

Chefs d'Orchestres

Bozzi, 48, rue Rochechouart, Paris.
Louis Suès, 104, Boulevard Rochechouart, Paris.
P. Mendez, 15, rue Lebon, Paris (XVII°).
Marius Cattin, Cinéma-Concert, Besançon (Doubs)

Impresarios Artistiques pr Cinémas

D. G. Dalos, 66, passage Brady, Paris.

Adresses Industrielles

Achat de Résidus Photographiques

Pichereau et Cie, 62, rue de Turenne, Paris.
Affiches Lumineuses, M. Minon, 7, Faubourg St-Denis, Paris.

Appareils Cinématographiques

Sté Pathé frères, 30, boulevard des Italiens, Paris.
Etablis. J. Demaria, 35, rue de Clichy, Paris.
Etablissements Prévost, 54, rue Philippe-de-Girard, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Debrie, 111, Rue Saint-Maur, Paris.
H. Ernemann, 9, Cité Trévise, Paris.
Guilbert, 4, Allée Verte, Paris.

Accessoires et Matériel Divers

Blériot, 187, rue du Temple, Paris.

Appareils de Photographies

Etablissements J. Demaria 35, rue de Clichy Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Appareils de Sécurité contre l'Incendie,

Desmettre et Térasse, 121, rue de l'Epeule, Roubaix, Nord.

Calicots

Marius Jubin, peintre, 98, rue de Montreuil, Paris.

Charbons pour Lampes à Arc

Eric Boussuge, Société Anonyme Electrocarbon, 21, rue Réaumur, Paris.

Condensateurs

Ch. Laviolette, 8, rue Haxo, Paris (XX°).
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.
Guilbert, 4, Allée Verte, Paris.

Convertisseurs Electriques

P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.
Westinghouse Cooper Hewit Co Ltd (the), 11, r. du Pont, Suresnes (Seine).

Editeurs de Films

Pathé Frères, 30, Boulevard des Italiens, Paris.
Société des Etablissements Gaumont, 57, rue St-Roch, Paris.
Lubin. Représentant : L. Aubert, 19, rue Richer, Paris.
Edison 59 et 61, rue des Petites-Ecuries, Paris.
Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.
Essanay Film, Pharos. Représentant, M. Janin, 17, rue Grange-Batelière.
Itala-Film, Bison 101, Reliance. Représentant M. Hodel, 3, rue Bergère, Paris.
Monat-Film, 35, rue Bergère, Paris, tél. 47-77, télégr. Filmonat-Paris.

Enseignes et Décorations lumineuse

Standard Signs, 7, faubourg Montmartre, Paris.

Extincteurs

Extincteur automatique Français système, Ch. Blon, 17, rue des Messageries, Paris.

Fauteuils automatiques pr Cinés et Théâtres

L. Marchand, 4, rue Hubert, La Varenne Saint-Hilaire, Seine.

Fauteuils à bascule pour cinématographes

Maison Brocheriou et Cie, 137, r. Lafayette, Paris.

Fauteuils automatiques

Gramophones et Phonographes

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris.

Groupes Electrogènes

P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Imprimeurs

Barroux, 58, rue Greneta, Paris. Tél. 266-64.
Louchet, Picard, de Cooman et Cie, 17, passage Kuszner, Paris. — Téléphone 401-19.
Rincheval et fils, imprimeurs, 20 bis, rue de Paris, Saint-Denis (Seine). Spécialités pour théâtres, cinémas et cirques.
Eugène Lamboux, 6 bis, rue du Baigneur, Paris. Spécialité d'impressions pour cinemas.

Installation de Postes

Central Union Cinéma, 40, r. des Martyrs, Paris.

Journaux Corporatifs

Le Courrier Cinématographique, 28, boulevard Saint-Denis, Paris. 456-33.

Lampes à Arcs

Lampes à Incandescence

E. Grandjean, 21, boulevard de Grenelle, Paris. Tél. 745-33.

Locations de Films

Pathé Frères, 104, rue de Paris, Vincennes-Seine.
Ciné-Location Gaumont, 28, r. des Alouettes, Paris
Bonaz, 21, rue du Faubourg-du-Temple, Paris.
L. Aubert, 19, rue Richer, Paris.
L. Aubert, 56, rue des Ponts de Commines, Lille.
Aubert, 24, rue Lafon, Marseille.
L. Aubert, 15, Montée de la Butte, Lyon.
L. Aubert, 53, Boulevard Carnot, Toulouse.
L. Aubert, 40, Place Brouckère, Bruxelles.
L. Aubert, 109, rue Ste-Croix. Bordeaux.
L. Aubert, 3, rue Généraux Norris, Alger.
L. Aubert, 24. rue d'Italie. Tunis.
Société Internationale Cinématographique, 5, rue de Provence, Paris.
Société Générale des Cinématographes et Films Roux et Cie, 3, rue Larochelle, Paris.
Agence Cinémato, 27, rue de Paradis, Marseille.
Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.
Foucher et Joannot, 31, Bd. Bonne-Nouvelle, Paris.
E. Tisson, Cinéma-Comptoir, 30, rue de l'Académie, Marseille. Télép. 51-80.
Comptoir Cinématographique, 58, rue de Paris, à Lille.
Comptoir International de Cinématographie, 11-13, Parvis Saint-Maurice, Lille.
Union Eclair Location, 12, rue Gaillon, Paris
Etoile-Cinema, 39, r. des Petits-Carreaux Paris.
Central Cinéma, 15, rue d'Enghien, Paris.
Société Commerciale du Film, Ch. Mary, directeur, 18, rue Favart, Paris. Télég. Comerfilm-Paris. Télép. Louvre 32-79.
Central Union Cinéma, 40, r. des Martyrs, Paris.
Film-Office, 9, rue Chavanne, Lyon.
Comptoir International de Cinématographie, 140, rue de Cologne, Bruxelles.
Agence Cinématographique de l'Est, 33, rue du Faubourg St-Jean, Nancy.

Location de Postes complets

Union Cinématographique de France, 34, rue Charles-Baudelaire, Paris. — Tél. 944-14.

Mobilier de Salles de Spectacles

Veuve Martin et G. Pebeyre, 64, Orfila, Paris.
Wessbecher, père et fils, 59 à 67, rue Grange-aux-Belles, Paris (X°).

Objectifs

Etablissements J. Demaria, 35, r. de Clichy, Paris
Fleury-Hermagis, 18, rue Rambuteau, Paris.
Optique Commerciale, 7, rue de Malte, Paris.
Louis Feuillet, 60, rue Botzaris, Paris.
Optique Réunie, 33, rue Emile Zola, Pré St-Gervais Seine.
Guilbert, 4, Allée Verte, Paris.

Orgues

Gasparini, 17 et 19, Rue de la Véga, Paris (XII°) (téléph. 935-20).

Poste Oxydelta

Etablissements J. Demaria, 35, rue de Clichy Paris.

Tickets à souches

Eugène Lamboux, 6 bis, rue du Baigneur, Paris, Spécialité de tickets numérotés pour Cinémas.
A. Genty, 56, rue Pelet, Alfortville.

Ventilateurs

E. Grandjean, 21, bd de Grenelle, Paris. Tél. 745-33
P. Bachelet, 290, boul. Voltaire. Tél. 952-23.

Appareils de Synchronisme

Mendel, 10 bis, boulevard Bonne-Nouvelle, Paris

Secours contre l'Incendie

Travaux Cinématographiques à façon

Ventes et Achats de Cinémas

Piazza, Avocat-Conseil, 7, boulevard St-Denis, Paris, s'occupe spécialement de toutes affaires litigieuses ou contentieuses concernant les établissements cinématographiques. — Vente e Achat. — Conseils gratuits aux Directeurs.

Adresses Professionnelles

Directeurs

J. Ferret, 66, rue Rochechouart, Paris.

Propriétaires de Cinémas

Meillat et Hanhart, Nouveau Cinéma, 125 rue Ordener, Paris.

Architecte spécialiste

Garnier, 13 *bis*, rue Alphonse-Daudet, Paris, reçoit mardi et vendredi, de 9 à 11 heures.

Électriciens

Ch. Borzecki, Installations spéciales cinématographiques, 27, rue Bouchardon, Paris.

Réparation d'appareils cinématographiques

Vénat, 95, faubourg Saint-Martin, Paris. Pièces détachées de tous systèmes.

Réprésentant location, vente et achat de films

M. C. de Dauë, 31, rue Bergère, Paris, Téléph Bergère 45-80 ; telégr. : Vio-Films Paris.

Sociétés Cinématographiques diverses et Syndicats

La Coopérative du Film, 199, rue St-Martin, Paris.
Chambre Syndicale Française de la Cinématographie, 54, rue Etienne-Marcel, Paris.
Syndicat de la Presse Cinématographique, 19, boulevard Saint-Denis, Paris.
Syndicat Français des Directeurs de Cinémas, 199, rue St-Martin, Paris. (1037-39).
Syndicat des Loueurs et Exploitants de films Cinématographiques et des Industries qui s'y rattachent pour le Nord et le Pas-de-Calais. Siège social, 39, rue de Tournai, Lille.
Fédération Internationale de la Cinématographie. Siège social provisoire : 199, rue Saint-Martin, à Paris, France.
Union Amicale du Cinématographe, 26, boulevard de La Villette, Paris.
Association Belge du Cinéma, 15, place Brouckère, Bruxelles.
Syndicat des Exploitants de la Côte d'Azur, 3, rue Paganini, Nice.
Syndicat des Exploitants du Sud-Est, 39, rue de l'Arbre, Marseille.
Union Professionnelle des Exploitants de Cinémas Belges, 1, boul. Anspach, Bruxelles (Belgique).
Syndicat des Directeurs de Cinémas du Sud-Ouest Café Albrighi, boulev. de Strabourg, Toulouse.

PETITES ANNONCES

0 fr. 50 la ligne de 45 lettres

Le Courrier *rappelle à tous ses annonciers que les réponses aux annonces publiées sous initiales et adressées dans nos bureaux doivent être retirées par les destinataires.*

En aucun cas, notre administration ne fera suivre les réponses. Elle décline d'ailleurs toute responsabilité à cet égard.

Il ne sera tenu aucun compte des petites annonces non accompagnées de leur montant, ou de la dernière bande d'adresse du journal pour les abonnés qui bénéficient de quatre insertions gratuites.

Passé mercredi midi, il ne sera plus accepté aucun ordre pour le numéro de la semaine. MM. les annonciers sont avisés qu'il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre ou un coupon-réponse et que les textes d'annonces non insérés ne seront en aucun cas retournés.

ACHATS ET VENTES DE MATÉRIEL ET DE FILMS

ACHAT ET VENTE DE FONDS

CINÉMA à vendre pour cause de santé, en pleine exploitation, situé dans une ville très riche de l'Algérie, construction en bois avec scène, le dessus tolé. Contenant 500 places. — Au prix de 8.000 francs.

S'adresser au Directeur du Tiaret-Cinéma, pl. Carnot, Tiaret (Province d'Oran). (30)

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

PLUSIEURS Opérateurs-Mécaniciens, Electriciens, Conférenciers, Contrôleurs, Bonisseurs, Comptables, Caissiers, Représentants, Courtiers, etc., demandent emploi. S'adresser au Siège Social de l' « Union Amicale du Cinématographe », 26, boulevard de la Villette, Paris-19e. (36)

ON DEMANDE au *Courrier Cinématographique* **DEUX GARÇONS DE BUREAU**, de préférence retraités d'une grande administration et munis des meilleures références.

DEUX PETITS EMPLOYÉS de 14 à 16 ans, débutant comme groom et possédant leur certificat d'études, présentés par leurs parents. (28)

OPÉRATEUR PROFESSIONNEL possédant un emploi stable en dehors du Cinéma, très au courant des détails de la projection animée, ayant la pratique de tous les genres de lumière et connaissant également l'exploitation, demande place dans Cinéma. On s'entendrait à petites conditions. — Ecrire B. O., au *Courrier*. (30)

DESSINATEURS-ARTISTES sont demandés pour affiches cinéma. — Ecrire conditions à H. C. 12, au *Courrier*. (31)

ON DEMANDE dans cinéma grande ville, région du Nord, très bon pianiste, pouvant diriger orchestre de huit musiciens. — Ecrire Lucas, Cinéma, Calais. (31)

DIVERS

M. J.-E. TOTTI désire recevoir des **Catalogues et Prix Courants, de tout ce qui a rapport au Cinématographe, Films, etc.** Adresse « The Gymnasium », Comercio St. N° 9. Yauco Porto-Rico (Antilles Américaines). (27)

COLORIS Mlle Montas, entreprise de coloris à la main, 9, rue Saint-Sulpice, Paris. (30)

LES NOUVEAUTÉS

Présentées à Tivoli les 27, 28 et 29 Juillet 1914

Agence Générale Cinématographique

16, rue Grange-Batelière.

Téléph. : Gutenberg, 30-80. — Central, 00-48.

LIVRABLE LE 14 AOUT

Eclair. *Gavroche à la campagne,* com. 128
— *Et l'on revient toujours,* coméd. 315
Minerva. *Les fiancés ennemis,* dr., aff. 450
Monofilm. *Les duels de John,* com. 160
Eclair-Color. *Primevères et cinéraires,* docum. 93
Kinographen. *L'explosion,* dr., aff. 1080
Mondial-Film. *Francs-Maçons,* coméd., aff. 820
Eclipse *Dans le Sud Algérien,* docum. 123
— *L'homme au complet gris,* dr., aff. 531
— *Séraphin et la sorcière,* com. 119

Etablissements L. AUBERT

124, Avenue de la République, PARIS

Téléph. : Roquette 73-31 — 73-32

LIVRABLE LE 14 AOUT

Bul. L. Aubert *Le chien de Baskerville* (1r série) dr. polic., sens., en 3 part., aff. 1363
— *La maison fantastique, le chien de Baskerville* (2e série), dr. polic. sensat, en 3 part., aff. 1082
— *Le vertige,* dr., aff. 712
— *Le mystère de la mort hilarante* (Les chroniques de Cleek), dr., aff. 312
— *Voisins,* com., aff. 155
— *Soller* (îles Baléares), pl. air., aff. 95

Société Italienne CINÈS

(Filiale de Paris)

8, rue Saint-Augustin

Télégr. : Cinesital *Téléph.* : Louvre 20-25

LIVRABLE LE 14 AOUT

Groupe n° 269. *Haine de frère,* dr., 2 aff. 650
— *Bon cœur, mauvaise tête,* sent., a. 297
— *Patachon photographe,* com., aff. 154
— *La vallée du Serra,* panor. 86
Celio-Film. *Le trésor mystérieux,* dr., 2 aff. 1012

EDISON

59, rue des Petites-Ecuries, Paris

Téléph. : Gutenberg, 07-43.

LIVRABLE LE 14 AOUT

Jenny, modes et chapeaux, coméd. dram., aff. .. 527
Ononko, le sympathique indien, coméd., aff. 306
La princesse du désert, dr., aff. 320

LIVRABLE LE 21 AOUT

En quarantaine, coméd. enfant., aff. 225
Octavius et l'affaire des faux billets, coméd., aff. 314
Une histoire vécue, dr., aff. 628

M. Charles HELFER,

16, Rue Saint-Marc, Paris

Adr. tél. : Ergès-Paris *Téléph.* : Louvre 27-20

LIVRABLE LE 14 AOUT

Cosmopolitain. *Quant on est petit,* doc. 120

Agence Améric. de Location (Sales Agency)

37, rue de Trévise

Téléph, : Central 34-80

Kalem. *L'heure fatale,* drame indien, 3 aff., excl. 790
Thanhouser. *Willy surveille bébé,* coméd. enfant. aff., exclusif 155
Hepworth. *Souris de ville et rat de campagne,* coméd. pathét., aff., exclusif 263

Transatlantic Film Co Ltd

6, rue de Hanovre

Téléph. : Gutenberg 72-51

LIVRABLE LE 17 AOUT

Bison 101. *Sang d'Indienne,* dr., 3 aff. 535
Sterling. *Moche policemen,* coméd., 2 aff. 305

THE VITAGRAPH Co
15, rue Sainte-Cécile, Paris
Téléph. : Louvre 23-63

LIVRABLE LE 14 AOUT

Les bijoux de la comtesse, dram., aff.	432
L'avare pris au piège, coméd., aff.	322
Bunny achète un harem, com., aff.	327
Elevage d'alligators en Californie, doc., aff.	174
Le feu justicier, dramat., aff.	610

UNION ECLAIR LOCATION
12, rue Gaillon, Paris.
Téléph. : Gutenberg 30-92. — Louvre 14-18.

LIVRABLE LE 14 AOUT

A.C.A.D. *La dame blanche*, dr., aff.	965
Eclair. *Casimir en a plein le dos*, com., aff.	145
— *Boutiques cingolaises*, docum.	87
Standard. *A la dérive*, drame	375

Western Import Co Ltd
83bis, rue Lafayette
Téléph. : Louvre 39-60

LIVRABLE LE 14 AOUT

Keystone. *Les amours de Mabel*, com. com., 2 aff.	298
Majestic. *Le laquais*, dr., 2 aff.	304

Les Appareils de Projection sont fournis gracieusement par les Maisons PATHE et GAUMONT.
Objectifs de la Maison HERMAGIS.

Etablissements GAUMONT
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.000.000
57, rue Saint-Roch, Paris
Téléph. : Central 30-87.
28, rue des Alouettes, Paris.
Téléph. : Nord 14-23.

PROGRAMME No 36

Jeannie... Petite Jeannie, sentim.	276
M. Damorès, Mme Bauche, Petite Malherbe	
La plus petite, coméd. coul., aff.	281
MM. Vinot, Berthol. Mmes Mario, Vinot, Berthol	
Ma femme veut conduire, com.	106
M. Callemand. Mlle Gaby Banda	
Le golfe de St-Tropez, panor.	133
Industrie des citrons en Californie, doc.	140
Collection Mélies (Etablis. Editeurs)	

SÉRIE ARTISTIQUE

LE COFFRET DE TOLÈDE

Comédie 604 m. 1 affiche 220/150, 4 photos 24/30
MM. Navarre, Hermann, Bréon, Morlos.
Mmes Carl, Le Bret

La Maison Gaumont rappelle à MM. les Directeurs que la présentation de ses Nouveautés a lieu les lundis matin, de 10 h. à midi, au Gaumont-Color, 8, Faubourg Montmartre.

Compagnie Générale des Établis. PATHÉ Frères
CAPITAL 30 MILLIONS DE FRANCS
Siège Social : 30, Bd des Italiens, Paris
Téléph. : Louvre 15-89.
Location et Vente de films et Appareils PATHÉ Frères,
104, rue de Paris, Vincennes
Téléph. : Roquette 34-95.

PROGRAMME No 27

Présenté au " PATHÉ-JOURNAL ", 8, Boulevard Saint-Denis, le Samedi 25 Juillet

American Kinema. *Les Contrebandiers*, dr.	400
La Fosse aux lions, dr. col., aff.	880
Cow-boy et bébé, com.	290
Pan.... dans l'œil, com.	95
Un idiot qui se croit Max Linder, com., aff.	300
La vallée de Chamonix l'hiver, pl. air	95
Excursion aux torrents et montagnes du Caucase	95
F.A.I. S.A.P.F. *Mortel amour*, dr., aff.	935
Types de la Faune africaine : Ratton laveur, ratton crabier, série instructive	95
Nikko et ses temples, pl. air	160

En Supplément :

Sur la pente fatale
Le bon cheval
Le million de Gaëlan

Le Gérant : Charles LE FRAPER,
Directeur-Propriétaire du *Courrier Cinématographique*.

Paris. — Imp. du Centre de Paris, F. BARROUX, 58, rue Greneta.

TABLE DES MATIÈRES

Quatrième année. — N° 31. — 1er Août 1914.

ANNONCIERS

N. B. — *Comme les pages d'annonces n'ont pas de numéros, regarder, pour trouver une annonce, soit à la page qui précède, soit à la page qui suit une page numérotée. — F. R. veut dire Feuillets Roses.*



Le Courrier Cinématographique



est vendu au numéro

à Paris

On le trouve **dans les kiosques** des Grands Boulevards *(de la Madeleine à la Bastille)*.

Aux environs de la Gare Saint-Lazare.

Boulevard de Strasbourg.

Place de la République.

On le trouve aussi dans les Librairies

FLAMMARION et **TARRIDE** *(Grands Boulevards)*

et à la Librairie **MÉDRANO** *(Rue des Martyrs)*.

L'Administration prévient les lecteurs qu'elle est disposée à établir des **dépôts supplémentaires** *dans d'autres quartiers sur simple demande des intéressés.*

Sponsored by the University of Wisconsin-Madison Center for Interdisciplinary French Studies, the French Embassy, and the ACLS Digital Extension Grant, “Globalizing and Enhancing the Media History Digital Library” (2020-2022)

